

Anne-Sophie Paquez

La politique de la France
au Kosovo était-elle
“gaulliste” ?

euryopa

Institut européen de l'Université de Genève

Le catalogue général
des publications est disponible
sur le site de l'Institut européen:

www.unige.ch/ieug

Publications **eurypa**

Institut européen de l'Université de Genève
2, rue Jean-Daniel Colladon • CH-1204 Genève

télécopie/fax +41 22 -705 78 52
e-mail: **rene.schwok@politic.unige.ch**

eurypa vol. 19-2003
ISBN 2-940174-19-9
ISSN 1421-6817

© Institut européen de l'Université de Genève
Mars 2003

Table des matières

Remerciements	1
Introduction	3

PREMIERE PARTIE

La politique étrangère de la France au Kosovo à partir de 1998

<i>La France au Kosovo: une place de premier plan</i>	11
Le rôle de la France pendant la crise (automne 1997- 10/06/1999)	11
<i>Depuis la fin de la crise</i>	24
<i>Les “gaullistes” face à l’intervention</i>	29
La place du verbe gaullien dans la politique étrangère du Général	30
Qui est gaulliste en 2001 en France?	31
Deux discours opposés: Jacques Chirac et Marie-France Garaud	35
<i>Quelle(s) rupture(s) avec la politique française traditionnelle en ex-Yougoslavie ?</i>	46
Rappel historique des relations privilégiées entre la France et la Serbie	47
Deux constantes	52
Deux points de rupture	56
<i>Une nouvelle politique par rapport à la Serbie</i>	58

DEUXIEME PARTIE

Les limites d'une politique "gaulliste": le jeu des interdépendances et la superpuissance américaine

<i>Une politique étrangère qui n'a pas les moyens de ses ambitions</i>	62
Du "cavalier seul"...	63
... à l'action collective	69
La solution: la coopération	72
<i>Une action menée au sein de réseaux d'alliances</i>	73
Avantages et contraintes des alliances	73
Présentation de la position française au sein de 3 alliances majeures engagées au Kosovo	78
Le gaullisme face aux normes internationales	87
<i>Puissances moyennes/superpuissance</i>	91
Le rôle central des Etats-Unis au Kosovo	92
La France face aux Etats-Unis au sein de l'OTAN lors de la guerre	95
Les conséquences sur la défense française	99

TROISIEME PARTIE

La crise au Kosovo révèle et accélère le développement d'une nouvelle politique étrangère

<i>La stratégie française: le développement d'une défense européenne</i>	104
La défense européenne au cœur de la politique étrangère française	105
Les objectifs et la position de la France au sein de l'OTAN et de la PESC	108
Les limites posées par la France au	119

développement d'une défense intégrée	
<i>Au cœur de la politique étrangère française la recherche de puissance</i>	121
La coopération en matière de défense visée à renforcer la puissance de la France	121
La théorie gaulliste de la puissance	131
<i>La référence à un nouveau paradigme: du gaullisme au constructivisme</i>	134
La référence à un nouveau paradigme de la politique étrangère française: la défense des droits de l'homme	135
La problématique du droit/devoir d'ingérence	139
De la défense de l'Etat-nation à la protection des droits de l'homme: du gaullisme au constructivisme ?	144
Conclusion	149
Sigles et acronymes utilisés	153
Bibliographie	155

Remerciements

Le soutien et les conseils de mon directeur de mémoire, M. René Schwok, ont été essentiels à la formulation puis à l'élaboration de ce travail. Je le remercie ici tout particulièrement.

Je souhaite également témoigner toute ma gratitude à M. Philippe Braillard, directeur de l'IEUG, et Monsieur Silvio Guindani, directeur des études à l'IEUG, pour leur aide dans la préparation du projet de mémoire et la dynamique de recherche qu'ils ont su insuffler.

Ma famille et mes amis m'ont apporté un soutien constant, moral et technique (jusqu'à la dernière minute...). Mille mercis à toute la famille Couté pour ses encouragements et à mes amis, Sébastien, Mary-Amalia, Claire pour leur aide précieuse!

Je tiens, enfin, à exprimer toute ma reconnaissance à Messieurs Bigo, Surel et Vennesson, professeurs à l'IEP de Paris, qui m'ont présenté la science politique de façon si extraordinaire.

A.S.-P.

Introduction

Des deux phrases: “La France n’existe vraiment qu’en étant au premier rang”¹ et “La France retrouvera alors le rôle de nation phare qui est le sien”², comment reconnaître celle prononcée par le général de Gaulle en 1954 de celle énoncée par Jacques Chirac en 1995 ? Il est certes difficile de répondre sans connaissance du contexte mais ce n’est pas là l’enjeu que soulève cette devinette. Il s’agit plutôt de constater la similitude de discours, à plus de quarante ans d’intervalle, avant et après des bouleversements géostratégiques considérables, entre le fondateur du gaullisme et celui qui se prétend son héritier.

Le gaullisme constitue l’une des cultures politiques majeures de l’histoire de la France du second XXe siècle. Il naît à Londres le 18 juin 1940 du refus d’un officier, Charles de Gaulle, d’accepter la défaite française face à l’Allemagne que vient d’entériner le gouvernement légal du pays, présidé par le maréchal Pétain. Cette attitude reflète une conception centrale du général de Gaulle, celle de l’idée de la France éternelle, dont la mission, la vocation est de faire rayonner sa grandeur sur le reste du monde. Le patriotisme gaulliste, directement inspiré du nationalisme français porté par les ligues (droite et extrême droite) de la fin du XIXe siècle³ et théorisé par Charles Benoist, Charles Maurras puis André Tardieu, reposait sur deux éléments principaux: le sentiment (dans *Mémoires de guerre*, de Gaulle décrit la France comme un idéal romantique: “une princesse des contes ou (...) madone aux fresques des murs”⁴) et la raison. L’éducation du Général a joué un rôle majeur dans cette vision: ce sont sa famille catholique, provinciale (originaire de

¹DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre*, Paris: Plon, 1994, p.1.

²Jacques Chirac, discours d’investiture à l’Elysée, mai 1995.

³Les ligues ont été dissoutes et interdites en 1936 par le Front Populaire.

⁴in: *Mémoires de guerre*, Paris: Plon, 1994, p.1.

Lille) et patriotique fervente, puis ses études militaires (Saint-Cyr puis Arras) qui lui ont inculqué ces mœurs.

Cette vision de la France, qui s'accompagna d'un renforcement de l'Etat gouverné par un chef incontesté, maître de l'armée et de l'administration, fut la clé de voûte de la politique étrangère gaulliste. La politique étrangère et de défense du général de Gaulle s'articule autour de quelques principes qui n'ont guère changé durant sa présidence (8 janvier 1959 - 27 avril 1969) et, au-delà, pendant sa vie, et qui ont largement influencé la politique extérieure de ses successeurs.

La phrase qui ouvre les *Mémoires de guerre*, rédigés lors de la "traversée du désert" du Général, résume la manière dont ce dernier a appréhendé la politique étrangère, notamment ses objectifs: "toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France"⁵. Selon Maurice Vaïsse dans *La grandeur: politique étrangère du général de Gaulle*, il n'existe d'ailleurs pas de doctrine de De Gaulle en matière de politique étrangère mais plutôt une "vision stratégique".

La politique extérieure gaulliste a essentiellement visé à mettre en place une politique "unilatérale"⁶, autonome, reposant sur l'arsenal nucléaire afin que la France puisse jouer un rôle mondial. Elle a reposé sur trois fondements: le nationalisme/la souveraineté, l'indépendance et le pouvoir militaire. Trois caractéristiques essentielles de la politique gaullienne⁷, ont été retenues dans le cadre de ce mémoire: la politique de grandeur, objectif et instrument de légitimation, qui s'exprime par la souveraineté et l'indépendance. L'axe essentiel de la politique de De Gaulle fut le rang de la France, dévalorisée après l'échec de l'opération franco-britannique à Suez (1956). La France était alors apparue comme

⁵DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre*, Paris: Plon, 1994, p.1.

⁶MORAVCSIK, Andrew, Le grain et la grandeur: les origines économiques de la politique européenne du général de Gaulle, *Revue française de science politique*, vol. 49, n°4-5, août-octobre 1999, p.508.

⁷On différencie dans ce mémoire les adjectifs "gaullien" et "gaulliste": le premier est lié à la personne du Général et peut donc s'employer de 1890 à 1970 tandis que le second est utilisé pour désigner l'héritage, les partisans du gaullisme comme culture politique.

une petite puissance, dépendante des Etats-Unis. Soucieux de rendre à la France un rôle de première place dans le système international, de Gaulle mena une politique étrangère fondée sur la souveraineté et l'indépendance. Il a largement défendu la souveraineté étatique non seulement pour la France mais pour tous les Etats (que l'on pense aux soutiens oraux - souvent ambigus - apportés aux revendications indépendantistes: Québec - Brésil). Cette souveraineté s'exprime par l'indépendance: en 1966, la France se retira du commandement intégré de l'OTAN, ce qui constitue, sur le plan symbolique, un acte fort. On peut souligner qu'en matière de politique étrangère, de Gaulle a, par bien des aspects, poursuivi celle de ses prédécesseurs (construction européenne, constitution d'une force de frappe). L'année 1958 ne saurait donc être considérée comme une rupture dans la politique étrangère française.

De Gaulle a laissé une famille politique qui s'inspire de son action. Elle est majoritairement regroupée au sein d'un parti, le Rassemblement Pour la République (RPR), dont le chef, Jacques Chirac, a été élu Président de la République le 11 mai 1995. Son arrivée à la plus haute fonction de l'Etat a été marquée par une succession d'actions internationales spectaculaires, au sens propre de ce terme: la reprise des essais nucléaires - pourtant suspendus en avril 1992 -, l'opération "Raisins de la colère" au Liban - une manière de s'affirmer au Proche-Orient -, et une proposition de créer une force de réaction rapide européenne au sein de l'OTAN afin de soutenir les Casques Bleus mis en difficulté en Bosnie-Herzégovine. En déployant si largement une présence française dans le monde, Jacques Chirac s'inscrivait dans l'héritage gaulliste, dont il se revendique. La politique étrangère, et notamment européenne, est apparue comme un axe privilégié par Chirac.

Moyen essentiel d'afficher la puissance de l'Etat, la politique étrangère est un instrument d'affirmation sur la scène mondiale comme intérieure. Aujourd'hui, pourtant, l'autonomie des politiques étrangères paraît réduite. N'atteint-on pas alors un paradoxe, comme le souligne Bertrand Badie: "langage obligé et de plus en plus pratiqué, façon d'exister et de se présenter à la face du monde, elle (la politique extérieure) semble en réalité dépourvue

d'efficacité. Tout se passe comme si les Etats devaient choisir entre la voie de l'affirmation symbolique et celle de l'action, et que certains d'entre eux parvenaient à dissimuler derrière les apparences de l'autonomie les vertus utilitaires de la dépendance pragmatique"⁸. Le Président français se présente comme l'héritier du gaullisme. On mesure alors mieux encore le décalage mis en lumière par Bertrand Badie entre d'un côté, des politiques extérieures de plus en plus contraintes par des interdépendances croissantes et, de l'autre, une volonté d'autonomie, expression de la souveraineté de l'Etat, centrale dans la pensée gaulliste, qui paraît proche, sur le plan théorique, du courant réaliste⁹ de l'analyse des théories internationales.

Il est intéressant de se demander quelles sont les implications de cette déclaration en matière de politique extérieure alors que la souveraineté si chère au Général semble limitée par les systèmes d'alliances auquel la France participe: l'OTAN, les Nations Unies et, surtout, l'Union européenne. Autrement dit: la France a-t-elle les moyens d'une politique étrangère autonome alors qu'elle est un pays relativement faible, alors que se construit l'Union européenne et que les puissances sont de plus en plus interdépendantes ? Ceci soulève la question de l'interdépendance des politiques étrangères dans le contexte actuel de l'intégration européenne et de la mondialisation.

Ce travail analysera tout d'abord la position de la France lors de la crise du Kosovo, à partir de 1998, afin de déterminer si la politique étrangère qui y a été menée peut être qualifiée de

⁸Bertrand BADIE, "Les politiques étrangères peuvent-elles encore être autonomes?" *Etat du monde*, Paris: La Découverte, 1997, p.40.

⁹Essentiellement développée par Hans Morgenthau à la fin des années 1940, la théorie réaliste des relations internationales considère "les hommes et les rapports sociaux (...) tels qu'ils sont" (BRAILLARD, Philippe, *Théorie des relations internationales*, Paris: PUF (Thémis), 1977, p.69). Le principe central du réalisme est qu'au fondement de la relation politique se trouve la recherche de puissance, qui mène à un équilibre (*balance of power*). L'intérêt des Etats n'est exprimé qu'en termes de puissance.

“gaulliste”. Cela amènera à considérer les modalités de l’intervention française au Kosovo, l’attitude des gaullistes (il faudra auparavant définir qui est gaulliste en France en 2001) face à la participation française à l’opération de l’OTAN “Force alliée” puis à situer, de manière plus générale, cette action par rapport à la politique française traditionnelle en ex-Yougoslavie (Première partie). Il apparaît que la politique étrangère française au Kosovo a été menée au sein d’alliances dans lesquelles les Etats-Unis détenaient le rôle principal. Deux limites à une politique étrangère gaulliste aujourd’hui apparaissent: le jeu des interdépendances, qui met à mal l’indépendance et la souveraineté, concepts centraux dans la pensée gaullienne et la superpuissance américaine (Deuxième partie). La crise du Kosovo a révélé et accéléré le développement d’une nouvelle politique étrangère française axée autour de la constitution d’une défense européenne et se référant à un nouveau paradigme: la défense des droits de l’homme. Est-ce à dire que la politique étrangère gaulliste, visant à l’indépendance, au maintien de la souveraineté de l’Etat, concevant presque les relations internationales comme un modèle en “boules de billards”, c’est-à-dire proche de la conception réaliste, n’a plus de sens aujourd’hui ? (Troisième partie).

PREMIERE PARTIE

La politique étrangère de la France au Kosovo depuis 1998

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler le rôle des principaux acteurs de la politique étrangère française, dans le contexte particulier de la cohabitation, telle qu'elle est en place, pour la troisième fois sous la Ve République, depuis le printemps 1997.

La Constitution de la Ve République accorde un rôle majeur au Président de la République qui élabore et mène la politique extérieure du pays, décidant donc, éventuellement, de l'envoi de troupes armées françaises. Selon l'article 5, le Président est le "garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de la Communauté et des traités". De Gaulle s'étant arrogé la "grande politique", on considère aujourd'hui que la politique étrangère est le "domaine réservé" du Président, ce qui implique une certaine indépendance du pouvoir exécutif par rapport au législatif et amoindrit le rôle des ministres des Affaires étrangères (Hervé de Charette de 1995 à 1997 puis Hubert Védrine). Le ministre des Affaires étrangères de De Gaulle entre 1958 et 1968, Maurice Couve de Murville, fut ainsi un diligent exécutant. A partir de 1962, de Gaulle laissa à Georges Pompidou, son Premier ministre, la gestion des affaires gouvernementales nationales pour se consacrer entièrement à la politique étrangère.

Le Premier ministre "conduit la politique de la nation". Les articles 20-21 de la Constitution et une ordonnance du 7 janvier 1959 lui reconnaissent le droit de mener une politique étrangère et de défense. Il est responsable des décisions de politique étrangère ou de défense devant le Parlement (présentation du budget et consultation).

Sous cette troisième cohabitation, on n'assiste pas à un partage des domaines d'intervention mais plus à une cogestion entre les deux têtes de l'exécutif.

En cas d'intervention armée, la décision d'engager des troupes françaises incombe au Président de la République, chef des armées (article 15). Le Premier ministre est responsable de la défense nationale (article 20), le gouvernement disposant de la force militaire. La Constitution prévoit que le Parlement doit autoriser la déclaration de guerre, selon les modalités démocratiques (article 35). Dans la crise du Kosovo, le Parlement n'a pourtant pas été consulté¹⁰. Il a été informé, *a posteriori*, des actions françaises par le Premier ministre et le Gouvernement (qui en ont l'obligation) afin d'exercer un rôle de contrôle de l'exécutif.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères assure la gestion globale de la conduite de la politique étrangère, ce qui se traduit par deux missions essentielles: il représente la France dans la vie internationale (il est, avec le Premier ministre, le seul membre du Gouvernement qui puisse être considéré comme représentant de l'Etat à l'extérieur) et il est en charge des négociations. Il est difficile de savoir quel poids exerce vraiment le Quai d'Orsay sur le cours de la politique étrangère. Les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères (MAE) influencent certainement les conseillers du Président grâce à leur maîtrise de l'information de base; l'inverse se produit aussi. On constate que la pratique gaulliste a perduré: le Président de la République définit la stratégie générale, les principales initiatives, en d'autres termes le cadre, et le ministre des Affaires étrangères est l'exécutant, celui qui "donne une forme diplomatique à une volonté politique"¹¹. Cela a été très clair lors de la guerre du Kosovo: le Président a gardé l'initiative, suivi par le MAE.

Il s'agit tout d'abord de situer le contexte dans lequel les Français, au sein de l'OTAN, de l'Union européenne, du G8 et du Groupe de contact, sont intervenus au Kosovo. On se référera, pour un rappel des circonstances du conflit, à la chronologie détaillée présentée en annexe 1 ("Brève histoire du Kosovo 1389-2001"). Il

¹⁰Lionel Jospin ne se présenta devant l'Assemblée Nationale que deux jours après le déclenchement des frappes aériennes.

¹¹KESSLER, Marie-Christine, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris: Presses de Sciences Po, 1999, p.79.

n'est pas question ici d'analyser l'histoire du Kosovo. On peut cependant souligner que la crise du Kosovo est différente des conflits en ex-Yougoslavie par l'enjeu historique majeur que constitue la province. Cœur de la Serbie médiévale pour les uns, foyer du nationalisme albanais pour les autres, le Kosovo a toujours été un enjeu de discordes entre Serbes et Albanais.

Les antagonismes se sont exacerbés depuis 1981. En 1993, l'écrivain albanais exilé en France, Ismail Kadaré, prédisait un prochain "crime annoncé" au Kosovo et mettait en garde: "il faut absolument éviter que se reproduise une confrontation sanglante entre Serbes et Albanais".

Peuplé de deux millions d'habitants dont 90% d'Albanais, le Kosovo a connu des soulèvements de plus en plus graves depuis février 1998. En 1989, Slobodan Milosevic, leader de la Ligue des Communistes de Serbie, supprima unilatéralement le statut d'autonomie dont bénéficiait le Kosovo. Une résistance albanaise s'organisa alors, d'abord politique et pacifiste autour d'Ibrahim Rugova, qui fonda en décembre 1989 la Ligue indépendante du Kosovo (LDK) puis activiste autour de l'Armée de Libération du Kosovo (UCK) créée en 1992. Le premier attentat revendiqué par l'UCK eut lieu le 11 février 1996 (des bombes explosent dans cinq camps de réfugiés serbes de la Krajina). La spirale de la violence s'enchaîne. Face à face l'UCK, qui veut libérer le territoire kosovar et multiplie les attentats et assassinats, et le pouvoir de Belgrade, intransigeant, qui mène une répression sanglante. L'UCK est loin, en 1996, de représenter la position albanaise. Rugova nie ainsi jusqu'en 1997 l'existence de l'UCK, lui refusant toute légitimité. Il crée même, en août de cette année, les Forces armées de la République du Kosovo (FARK), pôle militaire contrôlable capable de détourner les combattants de l'UCK. La perte d'influence des pacifistes rend rapidement les Albanais plus sensibles à un discours radicalisé, celui d'Adem Demaçi, leader du Parti populaire du Kosovo (PPK), principale force d'opposition à la LDK, qui prône l'affrontement direct avec Belgrade. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité des Nations Unies demande à Milosevic, le 23 septembre 1998, un cessez-le-feu immédiat sous peine de frappe aérienne de l'OTAN contre la Fédération yougoslave. C'est la

première intervention occidentale dans la crise du Kosovo. L'accord donné par Milosevic (retrait de troupes serbes du Kosovo et envoi de deux mille observateurs de l'OSCE dans le cadre de l'opération "Garantie conjointe") reste lettre morte tandis que l'UCK refuse le cessez-le-feu. Les combats reprennent en janvier 1999. C'est à partir de ce moment qu'est plus précisément étudié le rôle de la France dans la crise.

La France au Kosovo: une place de premier plan

La France a joué un rôle de premier plan dans les tentatives de résolution de la crise puis lors de l'intervention armée. Cette forte implication s'est prolongée au-delà de la guerre, avec une présence importante aujourd'hui au Kosovo, afin d'aider à la reconstruction de la province.

Il s'agit tout d'abord d'analyser la position française en amont et lors de la crise, selon trois volets: politique, militaire et humanitaire.

Le rôle de la France pendant la crise (automne 1997 –10 juin 1999)

La France s'est largement efforcée de résoudre la crise de manière politique, c'est-à-dire par la voie diplomatique. Elle a agi seule et, surtout, au sein du Groupe de contact.

Les premières initiatives pour limiter l'escalade de la violence au Kosovo sont tardives, en grande majorité, postérieures au mois de février 1998, ce qui est semblable à ce qui s'était passé en Bosnie-Herzégovine. La France s'est fortement mobilisée pour sauver la paix, en organisant notamment les conférences de Rambouillet et de Paris.

Dès le 19 novembre 1997, Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères français et Klaus Kinkel, son homologue allemand, écrivaient à Milosevic pour l'exhorter "à trouver une solution

politique par le dialogue”¹² avant de se rendre à Belgrade en mars 1998 afin d’amener le dirigeant yougoslave à composer. La position française était alors ni *statu quo* ni indépendance. Le but était que le pouvoir serbe cesse la répression et retire ses forces paramilitaires du Kosovo. Ces premières initiatives ont été indépendantes, fondées sur “ce que nous savons, la situation au Kosovo devient de plus en plus tragique et tendue et menace d’exploser s’il (Milosevic) n’y rétablit pas un statut spécial”¹³.

L’échec de ces échanges provoqua l’intervention de la communauté internationale. On peut y voir une des leçons de la guerre de Bosnie, “où la communauté internationale dans son ensemble (et pas seulement l’Europe), trop peu préparée à cette épreuve, n’a sans doute pas vu assez grand, ni assez fort, ni assez vite”¹⁴. L’Union européenne (UE) s’engagea également contre le régime de Belgrade en instaurant, dès mars 1998, des sanctions à l’encontre de Milosevic pour l’obliger à renouer avant le 25 mars un vrai dialogue avec les dirigeants kosovars.

Le Groupe de contact joua un rôle central dans les tentatives pour sauver la paix au Kosovo puis dans la résolution de la crise. Composé à l’origine de la France, de la Grande-Bretagne, de l’Allemagne, des Etats-Unis et de la Russie, le Groupe de contact a été créé lors de la Conférence de Londres le 25 avril 1994 afin d’élaborer le cadre d’un accord de règlement politique du conflit en Bosnie. C’est à l’initiative française qu’il est réactivé au début 1998, s’adjoignant la participation italienne afin de “montrer à Belgrade que ce qui recommence au Kosovo ne pourra bénéficier de l’indifférence”¹⁵. Un projet d’autonomie substantielle pour le Kosovo est élaboré alors que, face à la dégradation de la situation, des études sur le recours à la force sont menées au sein de l’OTAN.

¹²WEBER Henri., Retour sur la guerre du Kosovo. Entretien avec Hubert Védrine, *La revue socialiste*, n°2, octobre 1999, p.23.

¹³WEBER, Henri, *ibid.*, p.23.

¹⁴WEBER, Henri, *op.cit.*, p.26.

¹⁵WEBER, Henri, *op.cit.*, p.24.

Le 9 mars 1998, le Groupe de contact instaure des sanctions¹⁶ contre Belgrade et lance un ultimatum à Milosevic.

Selon le MAE, la France a poursuivi, au sein du Groupe de contact, un double objectif: le règlement politique de la question du Kosovo en proposant un statut d'autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie et "une exigence de méthode": une forte cohésion du Groupe de contact, la légitimation du Conseil de sécurité de l'ONU et le recours à toutes les formes de pressions, y compris militaires. Peu à peu, les autorités françaises se sont ralliées aux positions américaines pour l'usage de tous les moyens de pression - y compris militaires - afin de contraindre le régime yougoslave à mettre un terme à la crise. On peut souligner que la position française était attachée à deux principes: la progressivité (pour rendre crédible le recours à la menace) et le contrôle politique. Les Français souhaitaient que toute action de l'OTAN fût approuvée par un mandat du Conseil de sécurité. On retrouve ici une position traditionnelle de la France. Celle-ci s'est en effet opposée aux Etats-Unis sur ce point lors de la définition du nouveau concept stratégique de l'OTAN en juin 1999. Madeleine Albright soutenait que l'OTAN pouvait, en cas de crise, s'auto-saisir, ce que refusaient les Français de peur de voir l'Organisation se transformer en bras armé des Etats-Unis. C'est sur un projet de la France qu'est votée la résolution 1199 du 24 septembre 1998 prévoyant l'envoi de deux mille vérificateurs de l'OSCE au Kosovo (Mission de Vérification au Kosovo: MVK) afin de s'assurer du respect du cessez-le-feu (la France obtient le second poste de direction de la MVK) et l'opération "Force d'extraction", mise en place par l'OTAN en Macédoine, qui veille à la sécurité des observateurs. Cette dernière opération ne regroupe que des Européens. La France en est le premier contributeur, fournissant près de la moitié des hommes (800 sur 1800)¹⁷ et en assure le

¹⁶le 31 mars, une résolution (n°1160) du Conseil de sécurité des Nations Unies décréta un embargo sur les armes à destination de la Yougoslavie.

¹⁷le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas participent également à l'opération.

commandement. Ce double engagement témoigne de la volonté de la France de jouer un rôle de premier plan dans la gestion du conflit et, au-delà, de s'affirmer sur le territoire européen.

La politique de dissuasion a donc porté à un double niveau: diplomatique par la politique de la "navette" (Groupe de contact) et militaire (OTAN), nécessaire selon Védrine car "compte tenu de ce qu'est le régime yougoslave, il faut malheureusement crédibiliser les menaces que l'on est obligé de brandir"¹⁸. Face à la reprise des combats et à la découverte du massacre de Raçak en janvier 1999, le Groupe de contact tenta un ultime "*forcing* diplomatique": "convoquer les parties dans un lieu unique où elles résideraient à huis clos le temps nécessaire de trouver une solution"¹⁹. La conférence de Rambouillet (6-23 février) est alors organisée, à l'initiative de la France, et placée sous co-présidence française et britannique. La France entend par là assurer sa prééminence sur le plan diplomatique. Selon Thierry Tardy, "à Rambouillet, le Président Chirac a sans doute cru à "son" Dayton mésestimant les blocages et la détermination de Milosevic face à un territoire autrement plus symbolique que ne l'étaient les régions serbes de Croatie ou de Bosnie".

L'enjeu est de discuter de la proposition du Groupe de contact de constituer une force internationale d'interposition entre les communautés. Un accord de principe des parties sur le cadre politique de l'autonomie substantielle est signé. L'essentiel de son contenu est résumé dans l'annexe 2 ("Principes essentiels de l'accord de Rambouillet"). Une seconde conférence, au centre Kléber à Paris (15-18 mars), doit préciser ses modalités de mise en oeuvre. Les Serbes refusent de signer le texte, ce que fait la délégation kosovare. L'échec des négociations est patent: "Nous avons tout tenté. Je ne vois pas ce que, à ce stade, nous pouvions tenter d'autre, rapporte plus tard Hubert Védrine, mais la conclusion générale est qu'il faut donner un coup d'arrêt à l'armée et à la politique de Milosevic"²⁰. L'échec de la diplomatie laisse la

¹⁸WEBER, Henri, *op.cit.*, p. 25.

¹⁹WEBER, Henri, *op.cit.*, p.26.

²⁰WEBER, Henri, *op. cit.*, p.30.

place aux solutions militaires envisagées par l'OTAN. Les menaces de frappes sur la République de Yougoslavie étaient déjà intervenues en septembre 1998. L'échec de la politique de dissuasion laisse la place à la force.

La France a donc joué, avec la Grande-Bretagne, un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution négociée de la crise. Elle a, comme la plupart de ses partenaires, longtemps favorisé la solution diplomatique, même après le massacre de Raçak. Lionel Jospin avait ainsi décrété: "Les responsables de ces actes barbares doivent savoir qu'ils ne pourront échapper à la justice et qu'ils devront répondre de leurs crimes", insistant sur le fait qu'il fallait "rechercher une solution politique, fondée sur la négociation"²¹. Pour les Français, il s'agissait de ne pas faire le jeu des indépendantistes, c'est-à-dire créer une partition de fait par une intervention de l'OTAN au sol.

L'échec des négociations diplomatiques amena la France à réviser sa position et à défendre l'idée d'une intervention armée (aérienne) contre Milosevic. Il faut toutefois souligner que, lors des soixante-dix-neuf jours de guerre, la voie diplomatique n'en a pas moins continué à être exploitée. Le 26 avril, par exemple, l'UE renforça les sanctions imposées à la Yougoslavie (interdiction de voyager pour Slobodan Milosevic et sa famille, restriction des mouvements de capitaux) créant ainsi une pression politique et économique afin d'affaiblir le régime en place. Si, selon Thierry Tardy, la France se limita, en Bosnie, à une "approche onusienne de la diplomatie et de l'humanitaire", elle privilégia au Kosovo "une politique plus pragmatique, combinant processus diplomatique (conférence de Rambouillet), logique de dissuasion (menaces de frappes aériennes) et logique de force (opération "Force alliée")"²².

Au niveau politico-militaire, l'opération fut décidée par le Conseil atlantique de l'OTAN, au sein duquel les décisions sont prises par consensus. La France siège au Conseil ainsi qu'au

²¹*Le Monde*, 19/01/1999, p.2.

²²TARDY, Thierry, "La France, l'Europe et la guerre du Kosovo", *Regards sur l'actualité*, janvier 2000, n°257, p.4.

Comité militaire²³ qui réunit les chefs d'état-major des pays membres. Elle fut donc entièrement associée à la politique de l'OTAN tout au long de l'opération "Force alliée". Il faut noter que tous les pays de l'Alliance ont été d'accord sur les modalités de l'intervention (à part sur la question de l'envoi de troupes au sol qui opposait les Etats-Unis et les Britanniques, à l'origine de l'idée). La France ne se distingue donc pas particulièrement au sein de l'OTAN: "on peut parler d'absence de spécificité de la politique française lors de l'opération "Force alliée" (...) la France s'est posée en allié fiable de l'OTAN, tandis que l'OTAN mettait en oeuvre une politique soutenue par la France"²⁴.

L'intervention de l'OTAN au Kosovo s'inscrit dans la continuité de la crise en Bosnie-Herzégovine (1992-1995) en ce qui concerne le recours aux frappes aériennes (utilisées à l'été 1995 en Bosnie, où elles ne jouèrent qu'un rôle secondaire). Par contre, au Kosovo, on assiste à une plus forte et plus rapide mobilisation des Européens. Ceux-ci semblent beaucoup plus déterminés que quatre ans auparavant, peut-être une manière de démontrer la "maturité politique d'une Union européenne qui aurait tiré les leçons de la Bosnie"²⁵. La décision d'employer la force contre la Serbie sans mandat clair du Conseil de sécurité montre aussi ceci. Les Européens, et notamment les Français, se sont finalement rangés derrière les Etats-Unis pour agir plus rapidement.

L'opération "Force déterminée" débuta le 24 mars 1999 à 20h06 (phase 1: destruction de la défense aérienne et anti-aérienne yougoslave). Treize des dix-neuf membres de l'Alliance atlantique, dont la France, participèrent à cette opération. La seconde phase fut déclenchée le 28 mars (bombardement des postes de commandement, des dépôts logistiques, des véhicules blindés et des troupes yougoslaves). L'opération fut re-baptisée "Force alliée". La

²³elle ne fait, par contre, pas partie des structures militaires intégrées de l'OTAN.

²⁴TARDY, Thierry, *op.cit.*, p.11.

²⁵BOZO, Frédéric, "De la "bataille" des euromissiles à la "guerre" du Kosovo: l'Alliance atlantique face à ses défis (1979-1999)", *Politique étrangère*, automne 1999, p.597.

phase 2 élargie de l'opération "Force alliée" a vu un rôle important confié à la France dans la direction de opérations. La crise a, depuis ce moment, été gérée par un directoire informel des opérations, réunissant le Président américain et ses "alliés privilégiés", anglais, français et allemand. Ils ont défini la ligne politique et militaire de chaque phase de la guerre, le Conseil atlantique et le Comité militaire n'étant invités qu'à discuter des détails de la mise en oeuvre. Ceci revenait donc à écarter le Conseil atlantique de la direction des opérations. La France put faire valoir certaines de ses préférences: par exemple, concernant les aspects militaires et juridiques de l'embargo sur les produits pétroliers à destination de l'ex-Yougoslavie, décrété par les Alliés.

La France a été le premier contributeur européen à l'opération "Force alliée" et le deuxième après les Etats-Unis. La France a apporté 60 avions sur les 690 engagés au sein de l'OTAN, ce qui la place au second rang des contributeurs dans ce domaine, derrière les Etats-Unis (480) et au premier rang européen. Elle a fourni 10,9% de l'apport total des avions, contre 5% pour le Royaume-Uni (au troisième rang) et 4% pour l'Italie (quatrième). Comme on peut le constater à partir du tableau "Activités aériennes françaises au sein de l'opération Force alliée" présenté en annexe 3, la France a largement participé aux missions de transport et de soutien (21,8% des missions) et aux missions de reconnaissance (20,2%). Elle a aussi assuré près de 30% des alertes CSAR²⁶. La présence française a donc été très forte, non seulement sur le plan diplomatique mais de manière concrète, sur le terrain.

La France a également envoyé près de cent aéronefs, un groupe aéronaval en mer Adriatique comprenant le porte-avions Foch et plusieurs bâtiments de la Marine nationale. Au sol, furent engagés en Albanie et en Macédoine jusqu'à sept mille hommes, pour des opérations d'assistance humanitaire aux réfugiés ou de préparation en vue du déploiement au Kosovo d'une force de mise en oeuvre d'un accord de paix. En ce qui concerne les interventions terrestres, la France a réalisé 829 missions d'extraction (soit 47% du total de

²⁶Combat Search And Rescue (en français: RESCO: Recherche et sauvetage de combat).

l'OTAN) et 1015 actions humanitaires (opération "Trident humanitaire") (soit 15% du total de l'OTAN)²⁷.

Pour l'année 1999, l'ensemble de ces opérations représentait un coût total de 2,3 milliards de francs, se répartissant en trois postes budgétaires principaux: 1. l'installation des forces françaises jusqu'au 24 mars 1999 (260 millions de francs), 2. l'opération "Trident" (nom de code donné à la participation française à l'intervention de l'OTAN) (1,011 milliard de francs) et 3. l'aide militaire aux activités humanitaires (63 millions de francs)²⁸.

Pendant le conflit, la France continua de chercher une issue diplomatique impliquant la Russie et le Conseil de Sécurité de l'ONU. C'est ainsi sur la base d'une proposition française que le Groupe de contact a arrêté cinq conditions pour la fin des frappes aériennes: 1. l'arrêt de la violence et de la répression, 2. le retrait des forces militaires, paramilitaires et de police, 3. l'acceptation du retour des réfugiés et des personnes déplacées et de l'accès sans entrave accordé aux organisations humanitaires, 4. la mise en oeuvre d'un processus politique sur la base des Accords de Rambouillet ("autonomie substantielle") et 5. une garantie de sécurité internationale. Ces conditions ont été adoptées par les ministres des Affaires étrangères du G8 le 6 mai 1999.

A partir du 13 mai, alors qu'un premier groupe de 250 soldats yougoslaves quitte le Kosovo, la situation évolue. En parallèle des frappes aériennes (répression) s'intensifient les négociations (essentiellement russo-finlandaises) avec le régime yougoslave.

Le 25 mai, l'OTAN porte à 45 000 hommes sa force de paix au Kosovo, baptisée KFOR (Kosovo Force), dont le cinquième est composé de soldats français. Ces troupes "doivent être fortement armées, disposer d'unités d'infanterie supplémentaires et d'unités du génie militaire et civil capables, par exemple, de remettre en état routes et ponts détruits pour assurer les transports et sans doute aussi reconstruire les habitations qui ont été incendiées"²⁹. Trois

²⁷source: MAE.

²⁸chiffres cités par TARDY, Thierry, *op.cit.*, p.12.

²⁹Jamie Shea, porte-parole civil de l'OTAN, déclaration à Bruxelles, 25 mai 1999.

jours plus tard, la présidence yougoslave acceptait les principes généraux du G8 qui reprenaient les conditions de l'OTAN pour l'arrêt des bombardements.

Le 7 juin, les ministres des Affaires étrangères du G8 élaboraient un projet de résolution devant être présenté au Conseil de sécurité de l'ONU. Le texte prévoyait le déploiement de la KFOR, synchronisé avec le retrait des troupes serbes et une administration civile de la province. Celle-ci était divisée en cinq zones militaires placées sous la responsabilité de la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie. Si le projet reconnaissait "la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie", il prévoyait aussi une "large autonomie" du Kosovo. Les frappes aériennes furent interrompues *de facto*. Le 10 juin, la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies mettait en place un régime de protectorat du Kosovo, sans faire mention d'une indépendance. Certains extraits sont présentés en annexe 5 ("Extraits de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU (10/06/1999)").

Sur les plans militaire et politique, le bilan de la participation française à l'opération "Force alliée" est plutôt positif. Au niveau militaire, un document du Ministère de la défense de novembre 1999 affirme ainsi qu'il y a lieu d'être "satisfait du comportement de nos forces armées, qui, alors qu'elles doivent mener à bien un processus exigeant d'adaptation de leur format et de leur organisation, ont été en mesure de participer pleinement et efficacement au règlement d'une crise majeure"³⁰. On peut néanmoins s'interroger sur les résultats de l'action. La veille du lancement de l'opération Force alliée, Hubert Védrine expliquait les buts de guerre devant l'Assemblée nationale: "le but de cette action sera de briser la capacité répressive de l'armée yougoslave afin de prévenir le pire au Kosovo". Force est de constater que la "capacité répressive" de l'armée yougoslave n'a pas été détruite et que le "pire", l'épuration ethnique des Albanais du Kosovo, n'a pas été évité. Ce qui ne saurait faire oublier le succès politique de

³⁰Note du Ministère français de la défense, *Les enseignements du Kosovo*, novembre 1999 - site: www.defense.gouv.fr.

l'opération: faire revenir Milosevic sur le plan de paix proposé par les Occidentaux à Rambouillet.

La France a également développé une politique humanitaire importante. Deux composantes peuvent être distinguées au sein de l'action humanitaire française envers les réfugiés du Kosovo: l'aide de la société civile et l'aide publique bilatérale. La première a été le fait d'organisations non gouvernementales (ONG), d'entreprises, de collectivités territoriales, d'individus. L'Association des Régions de France (ARF) avait, par exemple, fin avril, affrété un "bateau des régions pour le Kosovo" à destination de l'Albanie, ce qui représentait un projet de plus de cinq millions de francs. En coopération avec l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Départements de France (ADF) et les services de l'Etat, l'ARF créa aussi une plate-forme commune au Kosovo afin de garantir l'acheminement des colis humanitaires et d'aider les réfugiés dans leurs démarches administratives. Depuis, des conventions d'entraide entre les organisations d'élus locaux du Monténégro, de l'Albanie et de la Macédoine ont été mises en place. Le mouvement de solidarité des Français en faveur des réfugiés du Kosovo a été considérable. Rarement, par le passé, un tel élan s'était manifesté, tant au niveau de la collecte d'aliments (en un week-end, les 10 et 11 avril, six mille tonnes de nourriture étaient parvenues à la Croix Rouge) que des propositions d'hébergement.

L'aide publique bilatérale a été gérée par le Fonds d'urgence humanitaire à qui avaient été alloués 237 millions de francs pour réaliser quatre objectifs: 1. des interventions directes dans les camps en Albanie et en Macédoine, 2. l'acheminement des produits récoltés par les ONG, 3. l'accueil de réfugiés et 4. les subventions aux ONG et autres contributions volontaires aux agences spécialisées de l'ONU (Haut Commissariat aux Réfugiés, Programme Alimentaire Mondial...). Avant la création de ce fonds, la France avait mis en place, dès le 31 mars, une semaine après le début des frappes, une aide humanitaire d'urgence de soixante-quinze millions de francs destinée aux Kosovars réfugiés en Albanie, au Monténégro et en Macédoine.

Douze mille Kosovars ont été accueillis en France dont 6 122 dans le cadre du dispositif d'évacuation humanitaire du HCR. La France s'est classée au sixième rang des pays de l'OTAN en matière d'accueil. Le 18 avril, les 347 premiers réfugiés kosovars arrivaient en France. L'accueil par la France de réfugiés albanais du Kosovo était approuvé par 58% des personnes interrogées³¹, 36% s'y opposant. Une carte de séjour temporaire d'un an avec un droit au travail et une couverture médicale leur a été accordée. Fin novembre 2000, 2 400 personnes étaient rentrées au Kosovo, et 4 000 se trouvaient encore dans les centres d'hébergement français³².

Une initiative française, vigoureusement défendue par Chirac, était de parachuter des colis humanitaires (vivres et médicaments) au Kosovo, pour les personnes déplacées, condamnées à errer dans la province (frontières parfois fermées, notamment avec la Macédoine). Plusieurs fois présentée devant les membres de l'OTAN, cette idée se heurtait à de nombreuses oppositions. Finalement, seuls trois pays (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne) organisèrent des parachutages par avions civils.

Un soutien important a été apporté aux médias diffusés au Kosovo, par exemple dans le domaine de la radio. Début mai 1999, le MAE lança l'opération "Radios pour le Kosovo". Des postes de radio étaient vendus cent francs dans les FNAC puis envoyés dans les camps de réfugiés afin que les personnes déplacées puissent recevoir des nouvelles de leurs familles (des listes de noms étaient lues à la radio afin que les familles sachent dans quel camp se trouvaient leurs proches).

Dans une note du 28 juillet 1999, le MAE estimait qu'au total, l'aide humanitaire française était estimée à 2,5 milliards de francs pour le Kosovo. La France a, de plus, participé au programme ECHO³³ de l'UE à hauteur de 440 millions de francs. Après la guerre, une cellule française de coordination humanitaire, mobilisant de nombreuses ONG, a été créée, finançant de nombreux

³¹sondage publié par *Le Monde*, 9/4/1999, réalisé par *Le Parisien* les 6 et 7 avril.

³²chiffres du MAE.

³³European Community Humanitarian Office.

projets sanitaires (réouverture de l'hôpital de Mitrovica) et éducatifs (réouverture de l'école maternelle de Mitrovica, du grand stade...).

Une analyse politique de l'intervention française au Kosovo aboutit à un double constat: si l'opinion publique a globalement soutenu la décision du Président de la République, cette dernière a provoqué des dissensions au sein de la majorité plurielle.

Il n'est plus possible aujourd'hui de mener une opération militaire sans le soutien des opinions publiques. Les Français ont largement condamné les horreurs organisées par les nationalistes serbes et ont approuvé l'engagement français au nom de la défense des droits de l'homme.

Plus l'opération a duré, révélant l'horreur de l'épuration ethnique, pensée depuis plusieurs années, plus l'opinion française était favorable aux frappes. Les 6 et 7 avril, un sondage IFOP publié par *Le Parisien*, révélait que 50% des personnes interrogées approuvaient les bombardements (contre 40% six jours auparavant) et 35% les désapprouvaient (contre 46% précédemment). Le 8 avril, le taux d'approbation des frappes était de 50% (voire 70% selon un autre sondage de l'IFOP, pour *L'Événement du Jeudi*), contre 40% le 29 mars selon un sondage *Le Parisien-Aujourd'hui*. Les images de déplacements massifs de populations et les récits d'atrocités commises par les forces serbes au Kosovo ont renforcé le soutien de l'opinion publique française aux frappes de l'OTAN. Tout en continuant à approuver très majoritairement l'intervention militaire, les Français ont considéré, dès la mi-avril, qu'elle était un échec. Selon un sondage IPSOS réalisé les 9 et 10 avril auprès d'un échantillon de 946 personnes, près de trois Français sur quatre (72%) approuvaient désormais l'action de l'OTAN, soit 9 points de plus qu'une semaine auparavant et 15 points de plus que les 26 et 27 mars. 19% des personnes interrogées la désapprouvaient. Les mêmes proportions (73% contre 21%) se retrouvent sur la question de l'intervention de la France en ex Yougoslavie³⁴. Le 19 avril 1999, 70% des Français déclaraient approuver l'intervention militaire de l'OTAN en Yougoslavie et 74% étaient satisfaits de la

³⁴*Le Monde*, 13/04/1999, p.6.

participation française à l'opération³⁵, bien que 52% aient néanmoins estimé qu'elle était en train d'échouer. A la même époque, 78% des Français étaient même favorables à l'idée "d'envoyer se battre des soldats français à l'étranger pour assistance à une population en détresse".

Généralement approuvée par l'ensemble de la droite républicaine, l'intervention française a mis en évidence les divergences au sein de la majorité plurielle (socialistes, communistes, Mouvement des citoyens - MDC - et Verts) au Gouvernement depuis le printemps 1997. Si les socialistes ont largement défendu cette décision, les communistes et le MDC s'y sont publiquement opposés, les Verts étant plus modérés. Dès le 25 mars, à Paris, le Parti communiste prit la tête de la contestation contre l'offensive de l'OTAN. Robert Hue, secrétaire national du PCF, haussa le ton: "Comme Prévert, je dis que cette guerre, c'est une connerie!" Les communistes organisèrent dans la capitale plusieurs manifestations contre la guerre, auxquelles participèrent des membres de la communauté serbe. Robert Hue critiqua essentiellement l'absence de base légale et la légitimité de l'intervention: "Je ne pense pas qu'elles (les opérations de l'OTAN) servent la population des Balkans, la France et l'Europe"³⁶.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, chef du MDC, exprima fortement sa préférence pour une solution politique du conflit. Le 1er avril, lors d'un Conseil des ministres, il distribua à ses collègues du Gouvernement un texte extrait d'un ouvrage du philosophe allemand Hans Magnus Enzensberger récusant les fondements philosophiques et moraux de l'intervention de l'OTAN contre la Serbie. On peut rappeler son attitude lors de la guerre du Golfe, alors qu'il était, depuis 1988, ministre de la Défense. Le 29 janvier 1991, en pleine opération "Tempête du désert", Chevènement démissionna du Gouvernement pour manifester son opposition à l'intervention française, notamment à l'envoi de troupes au sol. Le jour même du lancement de l'opération militaire,

³⁵TARDY, Thierry, *op.cit.*, p.13.

³⁶RYNNING, Sten, "French Defence Reforms after Kosovo: on Track or Derailed?" *European Security*, vol 9, n°2, Summer 2000, p.71.

le 16 janvier 1991, son mouvement "Socialisme et République" avait voté, à l'Assemblée nationale, contre la participation française à la guerre du Golfe.

L'engagement français s'est aussi affirmé après la fin du conflit. La France joue un rôle majeur dans le processus de reconstruction du Kosovo, ce qu'avait annoncé Hubert Védrine: "Nous (l'Union européenne) y sommes pour le temps qui sera nécessaire (...) Nous ne sommes pas là pour une petite opération, à court terme et médiatique. C'est une opération de fond, et si l'on n'est plus prêt à admettre que les Balkans soient une zone différente de l'Europe où se perpètrent des pratiques odieuses, si l'on veut "européaniser les Balkans", la seule réponse responsable est que nous sommes là pour le temps qui sera nécessaire"³⁷.

Depuis la fin de la crise

Trois catégories d'acteurs français impliqués dans la reconstruction du Kosovo peuvent être identifiés: militaire (l'armée), institutionnel (le Ministère des affaires étrangères) et un organe interinstitutionnel de coopération (la mission Fauroux).

Les soldats français forment le premier contingent du Corps européen au Kosovo qui, lui-même, représente environ le tiers des effectifs de la KFOR. Les soldats français de la KFOR sont responsables du secteur nord-ouest du Kosovo, la région de Kosovska Mitrovica, attribuée à la France en reconnaissance du rôle actif joué pendant la crise. La France a installé son quartier général à Mitrovica. Dès juin 1999, 5 500 soldats français étaient déployés, dans le cadre de la KFOR, dans cette zone tampon proche de la frontière avec la Serbie et le Montenegro, soit 10% de l'effectif total (50 000 hommes). 4 200 d'entre eux sont basés à Mitrovica. D'autres troupes ont été placées sous contrôle opérationnel français (1 100 Belges, 850 Danois, 1 200 soldats détachés par les Emirats Arabes Unis, contingent qui a achevé son instruction en France). Malgré la fin de la guerre, les violences se

³⁷WEBER, Henri, *op.cit.*, p.37.

poursuivent à Mitrovica, ville coupée en deux par la rivière Ibar: au nord peuplée de Serbes; au sud, d'Albanais. Un pont, surveillé par les soldats français, fréquemment pris à partie par les deux communautés, sert de "frontière". Les Serbes vendent d'ailleurs des cartes postales à l'effigie des soldats français surnommés "les gardiens du pont". L'armée française est parfois critiquée pour sa gestion de la ville de Mitrovica.

Outre sa présence dans la KFOR pour des actions spécifiquement militaires, l'armée de terre française participe aux "actions civilo-militaires" (ACM) dans des domaines variés: coordination humanitaire, soutien médical, administration civile, reconstruction d'infrastructures. L'armée française a joué un rôle particulièrement important en fournissant un soutien logistique et en prenant en charge la gestion et la sécurisation des camps de réfugiés. Ces ACM sont un dispositif nouveau et encore en évolution au sein de l'armée.

De plus, depuis juin 1999, plus de deux cent gendarmes français sont au Kosovo: les deux tiers, le plus souvent gendarmes mobiles, participent, au sein de la KFOR, à des missions d'ordre public (sécurisation) et judiciaire, le tiers restant étant affecté à la police de la MINUK (Mission Internationale des Nations Unies au Kosovo). En effet, la résolution 1244 a confié à la KFOR la charge d'assurer le maintien de l'ordre, avant le déploiement de la police internationale des Nations Unies (PINU). Par ailleurs, la France soutient la formation d'une police kosovare. Elle a notamment proposé de mettre à la disposition de l'Académie de police de Vucitrn (MINUK/OSCE) des instructeurs, notamment le directeur adjoint et d'organiser des stages d'accueil en France.

Les opérations militaires ont, pour l'année 1999, coûté quatre milliards de francs à la France et 4,6 milliards en 2000, soit le quart du budget du Ministère des affaires étrangères et le dixième de celui des Universités. Ce chiffre a peu de chances d'être réduit en 2001. Ces sommes se répartissent en quatre postes essentiels: les opérations militaires, pendant la guerre (1,24 milliard de francs), la participation de la France à la KFOR (1,2 milliard de francs en 1999, 2,4 en 2000, idem en 2001), la part de la France à la MINUK (1,1 milliard de francs en 1999, 2,2 en 2000) puis celle au Fonds

européen d'aide et d'assistance aux population du Kosovo (500 millions de francs en 1999, non reconductible en 2000³⁸). Aucun remboursement, hormis une somme marginale de dix millions de francs, n'est prévu, comme dans le cas de la guerre du Golfe. Chaque puissance de l'OTAN doit payer ses propres frais.

Le Ministère des affaires étrangères a créé une cellule d'urgence qui aide, en particulier, les ONG. Son efficacité est toutefois remise en cause, plombée par de lourdes règles administratives³⁹.

La mission interministérielle pour l'Europe du Sud-Est, dirigée par l'ancien ministre de l'Industrie Roger Fauroux, a été mise en place le 13 juillet 1999. Elle a pris fin en décembre 2000. Elle visait à soutenir les organisations humanitaires et orienter l'aide à la reconstruction et au développement. Cette mission a révélé une carence de la France, qui ne dispose pas d'une agence de développement, sur le modèle de la "US Agency for International Development" (USAID) aux Etats-Unis ou du "Department for International Development" (DFID) en Grande-Bretagne, afin d'associer tous les partenaires, publics et privés, "dans un double souci d'efficacité pour la construction de la paix et d'influence politique et commerciale pour notre pays"⁴⁰. Comme le rappellent aussi François Crémieux, coordinateur hospitalier pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Kosovo d'août 1999 à mai 2000 et Jean-Louis Machuron, coordinateur de la cellule d'urgence à Mitrovica de février 1999 à mai 2000, "en juin 1999, alors que l'OTAN entrait au Kosovo et que la MINUK s'installait sous l'autorité de Bernard Kouchner, l'action de la France était tétanisée"⁴¹. Les auteurs y voient deux raisons principales: "un choix diplomatique qui dictait que toute coopération devait obligatoirement transiter par les organismes internationaux" et "une administration dépourvue d'outil efficace lui permettant

³⁸chiffres cités par *La Tribune*, 24/08/1999, p.2.

³⁹de SAINT GERMAIN, Paul-Ivan, "La France au Kosovo: bien mais peut mieux faire", *Le Monde*, 17/06/2000, p.19.

⁴⁰de SAINT GERMAIN Paul-Ivan, *ibid.*p.19.

⁴¹CREMIEUX, François, MACHURON, Jean-Louis, "La France n'a pas d'outil de coopération efficace", *Le Monde*, 5/1/2001, p.15.

d'intervenir dans une zone de crise". En conséquence, les associations françaises s'essoufflent très vite et ne peuvent rivaliser avec leurs consœurs, qui s'appuient sur leurs agences nationales de développement qui leur permettent d'acquérir des moyens financiers conséquents et une envergure internationale. Selon les auteurs précédents, le rôle de la France au Kosovo n'est qu'une juxtaposition de décisions administratives et d'actions militaires de coopération civile. Est donc révélée ici la faiblesse de l'humanitaire d'Etat en France.

Il faut enfin souligner le rôle des entreprises françaises. Dans un entretien au *Télégramme de Brest*, le 5 juin 1999, soit cinq jours avant la fin des combats, Dominique Strauss Kahn, alors ministre de l'Economie et des finances, affirmait que la France devait avoir "une place de premier plan dans la reconstruction économique".

Les entreprises françaises se sont fortement engagées dans la reconstruction du Kosovo. Quasi absents en Bosnie, les grands groupes hexagonaux (Alcatel, Vivendi, France Telecom, Cap Gemini ou Schneider) ont créé, en août 1999, "la Maison des entreprises" à Pristina. Ils ont obtenu de nombreux contrats accordés par l'UE, selon trois phases définies: 1. une période d'urgence de cent millions d'euros de crédit (août-décembre 1999) afin de pourvoir au lancement de petits projets de réhabilitation d'infrastructures (eau, électricité), 2. une enveloppe de dix millions d'euros (système d'appels d'offre restreints) pour des projets à moyen terme (reconstruction d'écoles, de routes), 3. la mise en place de projet plus lourds (essentiellement reconstruction de logements) de soixante millions d'euros, pilotée par l'administrateur de l'ONU au Kosovo.

L'action de la France au Kosovo depuis juin 1999 s'inscrit par ailleurs dans un double cadre: bilatéral et, surtout, multilatéral, au sein d'organisations internationales et de l'Union européenne. L'engagement financier français reflète cette situation. La contribution de la France à la reconstruction du Kosovo s'est élevée pour l'année 1999 à 1,006 milliard de francs⁴².

⁴²Chiffres du MAE: <http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/kosovo/kosovo134.html>.

La France a accordé 403 millions de francs au titre d'aides publiques (bilatérales), qui sont gérées par un fonds d'urgence humanitaire créé par le Ministère des affaires étrangères: aide humanitaire aux réfugiés kosovars dans les camps en Albanie et en Macédoine, acheminement de vivres et d'équipements, subventions aux ONG (283 millions de francs), aide économique (participation aux programmes de reconstruction, financement de projets: 70 millions de francs), encadrement des initiatives de la société civile pour l'aide humanitaire (50 millions de francs).

60% des aides françaises (603 millions de francs) ont été apportées dans un cadre multilatéral: participation à des actions engagées par l'Union européenne (426 millions de francs), au financement de la MINUK (134 millions), contributions volontaires aux organisations humanitaires internationales (25 millions) et soutien au programme de la Banque mondiale (18 millions).

Il existe actuellement au Kosovo quatre organisations internationales, dont l'action est coordonnée par la MINUK: les Nations Unies, chargées de mettre en place progressivement, sur la base de la résolution 1244, l'administration publique de la province autonome du Kosovo; le HCR, responsable du retour des réfugiés et des affaires humanitaires; l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) qui soutient la démocratisation des institutions et l'organisation des élections, et l'UE, qui assure la reconstruction du Kosovo.

La France agit, au Kosovo, essentiellement au sein de ces quatre organisations, notamment des Nations Unies (KFOR, MINUK) et de l'Union européenne (dans le cadre, par exemple, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est). La plus grande part de la contribution française pour l'année 1999 (42%) représentait ainsi la participation de la France aux actions européennes, notamment au programme ECHO. On peut lire ceci dans une note du 28 juillet 1999 du MAE: "L'effort de la France s'intégrera dans l'action générale de l'Union européenne pour la reconstruction des Balkans"⁴³. L'UE joue en effet un rôle majeur dans la reconstruction du Kosovo, les Etats-Unis y contribuant pour moins

⁴³<http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/kosovo/huma/aide42.html>.

de 15% du total des troupes et moins de 15% des coûts non militaires, soit une aide totale américaine de 242,8 millions de dollars en 2000. La France soutient aussi fortement le système des Nations Unies (MINUK): en 1999, elle a versé 30 millions de francs au Fonds de soutien de la MINUK afin d'assurer la rémunération locale de la fonction publique.

Ceci pose le problème de la politique menée au Kosovo par la Présidence française de l'UE (1/7/2000-31/12/2000): a-t-elle été différente de celles menées précédemment et actuellement ? Le sujet "Balkans" a été considéré comme une priorité pour la Présidence française, qui l'avait inscrit en tête de l'agenda de son mandat. Le 14 avril 1999, pendant le conflit, Jacques Chirac proposait déjà que l'Union européenne prenne en charge l'administration du Kosovo après la guerre. C'est aussi à l'initiative de la France que s'est tenu le sommet euro-balkanique les 24 et 25 novembre 2000 à Zagreb, au cours duquel l'Union européenne a promis à l'ensemble de la région cinq milliards d'euros d'aide sur cinq ans. Hubert Védrine se trouve à l'origine du projet politique visant à promouvoir l'adhésion des Balkans au système de valeurs démocratiques et de respect des droits de l'homme auquel se sont référés les Quinze à cette occasion.

Les "gaullistes" face à l'intervention

Il s'agit ici d'étudier la position des "gaullistes" face à l'intervention française au sein de l'OTAN au Kosovo, ce qui pose la question de savoir qui est gaulliste en France en 2001. On constate une opposition au sein des gaullistes, qui semble recouper un clivage entre gaullisme au pouvoir et gaullisme partisan. Cette thèse se fonde sur une analyse des discours de différents représentants du gaullisme aujourd'hui, notamment du Président de la République. Il s'agit tout d'abord de rappeler la place du verbe gaullien dans la politique étrangère menée par le Général.

La place du verbe gaullien dans la politique étrangère du Général

Il faut souligner le rôle central du discours dans la politique étrangère de De Gaulle. Les allocutions de cet orateur charismatique sont célèbres. La politique gaullienne fut essentiellement un “magistère du verbe”⁴⁴. Maurice Vaïsse souligne le décalage entre une présence extérieure forte de la France gaulliste et la faiblesse de la France sur la scène internationale. Le discours de la grandeur aurait contribué au rayonnement d’un pays dont les moyens réels étaient sans commune mesure avec les initiatives et les aspirations. Et M. Vaïsse de citer comme exemple les accords secrets sur le nucléaire avec les Etats-Unis, démontrant l’impossibilité d’une politique de défense française entièrement indépendante.

Pour de Gaulle, le discours n’avait, en politique étrangère, qu’une seule - mais fondamentale - fonction: celle de donner une cohérence à une politique dont la mise en oeuvre dépendait d’une appréciation tactique des réalités du moment. Maurice Vaïsse décrit à cet égard comment le général de Gaulle a analysé les rapports de force et les intentions de ses adversaires et de ses partenaires de manière à positionner la France comme arbitre de situations dont elle ne maîtrisait que marginalement les paramètres. De Gaulle sut aussi, par l’allocation intelligente de moyens budgétaires comptés, atteindre l’effet politique maximal et donner l’illusion d’une capacité d’action qui, en fait, ne reposait pratiquement que sur son verbe. Les interventions du Général en matière de politique étrangère concouraient à affirmer le rôle de la France: condamnation de l’Etat d’Israël lors de la guerre des Six Jours en 1967, critique de l’engagement américain au Viêt-Nam (discours de Phnom Penh en 1966), appui aux revendications des Québécois indépendantistes en 1967. De Gaulle était persuadé d’avoir été investi d’une mission exceptionnelle (“C’était à moi d’assumer la France”, écrivait-il dans ses *Mémoires*).

⁴⁴GAILLARD, Jean-Michel, “Le grand dessein du Général”, *L’Histoire*, hors-série n°1, février 1998, p.75.

La politique étrangère gaullienne a toutefois souffert de ne pas être fondée sur des idéaux et des principes d'application réellement internationaux. Sa contradiction interne réside dans l'affirmation des intérêts nationaux comme guide d'une démarche qui, dès lors, ne pouvait qu'entrer en conflit avec d'autres intérêts. Il est nécessaire, avant d'étudier les discours des gaullistes face à l'intervention de la France au Kosovo, de s'interroger sur la notion de "gaulliste" aujourd'hui.

Qui est gaulliste en 2001 en France ?

Beaucoup, au sein de la droite, revendiquent l'héritage du gaullisme. On retrouve les idées gaullistes les plus proches de celles de leur inspirateur, focalisées sur le respect de la souveraineté dans le Rassemblement du Peuple Français (RPF) de Charles Pasqua et Philippe de Villiers, et chez quelques "isolés": Marie-France Garaud, Pierre Juillet, anciens conseillers de Pompidou, par exemple. Philippe Séguin et Jacques Chirac incarnent le gaullisme au pouvoir, plus pragmatique, dont les idées sont partagées par certains membres de la gauche (MDC de Jean-Pierre Chevènement).

La question soulevée ici, qui n'est pas l'enjeu de ce mémoire, est de savoir ce que signifie être gaulliste en 2001. Nul ne saurait affirmer que les membres des partis gaullistes (RPR, RPF) soient les seuls héritiers du Général qui condamnait le jeu des partis, dans lequel ont excellé Jacques Chirac ou Charles Pasqua. L'opposition au traité de Maastricht ne saurait non plus constituer un critère à partir du moment où, adopté par référendum, il devint loi de l'Etat. C'est ainsi que Philippe Séguin explique son changement d'attitude à ce sujet et sa divergence avec son ancien complice Charles Pasqua, qui incarne les aspects bonapartistes d'un gaullisme populaire.

Le gaullisme est-il de droite ? Telle est l'une des interrogations soulevées par René Rémond, dans son ouvrage *Les Droites en*

*France*⁴⁵. Celui-ci propose de distinguer le gaullisme de l'époque où le général de Gaulle était Président de celui de ses successeurs. "Les intentions déclarées du général de Gaulle autant que ses actes politiques ne permettent pas d'assimiler purement et simplement le gaullisme à la droite"⁴⁶. Selon l'historien, le fait gaulliste de 1958 à 1968 a effacé les repères traditionnels, mélangeant les camps, réussissant donc en partie son ambition de transcender les divisions des partis qui avaient provoqué l'immobilisme de la IV^e République. Il rappelle qu'aux élections de 1965, on estime à près de trois millions les électeurs de gauche qui ont préféré voter au second tour pour le général de Gaulle plutôt que pour le candidat de la gauche, François Mitterrand. Cette idée est partagée par Serge Bernstein. Selon ce dernier, la définition du gaullisme pose problème dès son origine mais deux "idées simples structurent son identité: la grandeur comme but et l'Etat fort comme moyen, idées qui ont connu depuis 1958 une acculturation si forte au sein de l'opinion française qu'elle sont largement intériorisées par une grande majorité de celle-ci"⁴⁷. Le gaullisme a rassemblé des hommes de tous bords qui ont approuvé, selon le moment, ses grandes orientations: Louis Joxe et Edgar Pisani, de sensibilité de centre gauche, Pierre Le Brun, venu de la CGT (Confédération Générale du Travail), Emmanuel d'Astier de la Vigerie, issu du progressisme philocommuniste, André Philip, ancien membre de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) puis du PSU (Parti Socialiste Unitaire) ou encore Philippe Decharte, mendésiste, alors que de Gaulle était Président. Selon René Rémond, c'est finalement en 1968 que le gaullisme s'inscrit à droite, revendiquant une attitude conservatrice dans les thèmes de la campagne électorale (dénonciation du danger communiste, défense de la République..). On peut toutefois remarquer que la plupart des idées gaullistes sont aujourd'hui acceptées par la classe politique française dans son ensemble, notamment ce qui avait fait son originalité, le système

⁴⁵REMOND, René, *Les droites en France*, Paris: Aubier, 1993, 544 p.

⁴⁶REMOND, René, *op.cit.*, p.333.

⁴⁷BERSTEIN, Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris: Perrin, 2001, p.369.

institutionnel assurant la prééminence du pouvoir exécutif (notamment du Président).

Jacques Chirac est-il gaulliste ? En 1976, il démissionnait de son poste de Premier ministre et créait le 5 décembre, avec Charles Pasqua et Marie-France Garaud, le Rassemblement pour la République (RPR), revendiquant l'héritage gaulliste face à une droite libérale au pouvoir. Le chiraquisme reprend les thèmes essentiels du gaullisme. Trois grands axes constituent les objectifs du RPR: défendre la liberté, développer les responsabilités et rassembler pour la démocratie. Le premier nous concerne particulièrement. La défense de l'indépendance nationale implique une économie forte, une défense efficace reposant sur la dissuasion nucléaire et une construction européenne permettant de "faire l'Europe sans défaire la France"⁴⁸.

Ce souci d'indépendance se manifeste par une attention particulière au développement d'une défense autonome articulée autour de l'arme nucléaire. Entre 1976 et 1981, les députés du RPR, rappelle René Rémond, "n'ont pas cessé de reprocher au chef de l'Etat une diplomatie trop complaisante, trop prompte à accéder aux points de vue et aux exigences des autres puissances, amies ou adverses"⁴⁹. Les distinctions entre gaullisme et chiraquisme sont essentiellement relatives à la politique interne: acceptation du jeu des partis, libéralisme économique, rééquilibrage des pouvoirs entre Parlement et pouvoir exécutif au bénéfice du premier... Mais affirmer que le gaullisme est "de droite" ne veut pas pour autant dire que l'on ne retrouve pas des gaullistes "à gauche". En effet, quel parti aujourd'hui ne fait-il pas de temps à autre référence au fondateur de la Ve République ? La politique étrangère de Mitterrand apparaît très proche du gaullisme. De Gaulle disait : "tout le monde a été, est ou sera gaulliste". Alain Duhamel notait une double évolution: "la France entière se gaullise peu à peu" alors que "le RPR se dégaullise partiellement"⁵⁰.

⁴⁸cité par BERSTEIN, Serge, *op.cit.*, p.422.

⁴⁹REMOND, René, *op.cit.*, p.338.

⁵⁰cité par REMOND, René, *op.cit.*, p.341.

Le désastre électoral lors des élections législatives de 1997 a révélé une crise profonde au sein des gaullistes, marquée par l'éclatement du "Rassemblement" puis confirmée lors des élections européennes du 13 juin 1999. Une aile nationaliste se détacha, condamnant la politique européenne du chef de l'Etat. Ayant préconisé le "oui" à Maastricht en 1992 et signataire du traité d'Amsterdam en 1997, Jacques Chirac avait, selon certains membres du RPR, trahi la souveraineté nationale. Charles Pasqua quitta ainsi le parti et fonda avec Philippe de Villiers, chef du groupuscule traditionaliste "Mouvement pour la France" (alors que Pasqua avait espéré être rejoint par Chevènement), un nouveau parti, le "Rassemblement du peuple français et l'indépendance de l'Europe" (RPF). On peut souligner que Marie-France Garaud, gaulliste de longue date, dont la position sur l'intervention française au Kosovo est étudiée ci-après, figure en troisième position sur la liste du RPF. On retrouve, dans leur discours, les thèmes gaulliens essentiels. Leur objectif est de défendre "la souveraineté, l'histoire et l'indépendance de la France" et "de changer l'Europe"⁵¹. Ils se revendiquent héritiers du gaullisme, affirmant, sur leur programme, que "le traité d'Amsterdam bouleverse la Constitution voulue par de Gaulle"⁵². Ils se placent en tête des trois listes de droite avec plus de 13% des suffrages (12,71% des voix pour la liste RPR-Démocratie libérale et 9% pour l'UDF).

Une autre liste de droite faisait aussi référence au général de Gaulle: celle de "L'Union pour l'Europe", née d'un rapprochement entre le RPR (Nicolas Sarkozy) et Démocratie Libérale (Alain Madelin). Ces derniers proposaient de construire "l'Europe pour la France" et pour cela, de faire confiance à Jacques Chirac, le seul qui "après le général de Gaulle, Pompidou, après Valéry Giscard d'Estaing, incarne l'unité nationale et la volonté de faire l'Europe sans défaire la France"⁵³.

Les deux partis de la droite "classique" se placent donc dans la perspective gaulliste. On peut remarquer aussi que le troisième parti

⁵¹ cité par BERSTEIN, Serge, *op.cit.*, p.505.

⁵² cité par BERSTEIN, Serge, *ibid.*, p.505.

⁵³ programme électoral de l'Union pour l'Europe, juin 1999.

à se revendiquer héritier du gaullisme, dans le contexte particulier analysé ici, celui de la campagne pour les élections législatives européennes, est le Front National, parti d'extrême droite, qui, symboliquement, avait choisi comme second de liste, Charles de Gaulle, petit-fils du général de Gaulle.

Deux discours opposés: Jacques Chirac et Marie-France Garaud

Au sein du camp gaulliste, deux discours dominants se sont opposés sur la participation française (engagement, modalités) à l'opération Force alliée: celui du Président de la République et celui de Marie-France Garaud. Ces positions reflètent, au-delà de la question particulière du Kosovo, deux gaullismes: l'un institutionnel, pragmatique par les nécessités de la pratique du pouvoir, l'autre, celui de la "base", de ceux qui se tiennent "en réserve de la République", plus radical et probablement plus fidèle aux conceptions gaulliennes.

Le discours de Marie-France Garaud reflète l'attitude d'une minorité de gaullistes. Conseillère référendaire à la Cour des comptes lors du conflit au Kosovo, Marie-France Garaud exprime une position gaulliste radicale dans un article publié dans *Le Monde* et intitulé "Kosovo: l'absurdité et le péril" (27/03/1999, p.18). Elle critique l'absence de fondement juridique de l'intervention et la négation de la souveraineté serbe. "Pour la première fois, une guerre est déclarée au nom du "droit d'ingérence et elle l'est en Europe". Selon elle, cette guerre est tout d'abord "absurde" par ses conséquences: "l'OTAN bombarde donc Belgrade et Pristina pour le seul motif que la Serbie n'accepte pas la présence sur son territoire de troupes étrangères chargées de faire la police (...) Quel peut être, dans ces conditions, le résultat des opérations militaires en cours ?". Elle souligne aussi que la décision d'intervenir a été prise contre l'avis formel de la Chine et de la Russie, craignant pour l'avenir des relations internationales. Elle dénonce ensuite l'avilissement de la France au sein de l'OTAN: "la France consent, avec l'OTAN, à jouer les supplétifs (...) On sent bien que la

politique étrangère de la France pourrait se définir par cette boutade proverbiale: *Celui qui suit un autre ne trouve rien et même ne cherche rien*". Dans ce conflit, la France est "soumise aux Etats-Unis et satisfaite de l'être, comme elle ne l'avait plus été depuis les années cinquante".

Enfin, selon elle, tout a commencé en 1991, par la faute de l'Allemagne qui "a provoqué et soutenu l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, jusqu'ici parties intégrantes de la Yougoslavie". On retrouve ici une théorie bien française, celle de la *Mitteleuropa*: c'est en "voulant ouvrir à son pays une zone d'influence vers l'Est" que le chancelier "a profité du choc de la réunification des deux Allemagne pour imposer aux Européens, probablement avec l'aval des Etats-Unis, ce premier démembrement de la Fédération yougoslave". Ici, les ennemis sont bien identifiés et force est de constater que c'étaient déjà ceux de De Gaulle. Marie-France Garaud révèle la vision stratégique qu'aurait eue Helmut Kohl: "Le chancelier allemand savait bien qu'une fois porté le premier coup de ciseaux, l'écheveau se déferait tout entier et il espérait bien que son pays tirerait avantage d'un affaiblissement de la Serbie, liée aux Russes par la religion et le panslavisme qui fit si fort obstacle à l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale".

Les deux idées principales de Marie-France Garaud, celle d'une guerre insensée (au sens propre de ce mot) et d'une perte de la souveraineté de la France, ont été partagées par quelques grandes figures du gaullisme.

Alain Griotteray situait pour sa part le conflit au Kosovo dans une perspective historique, afin de rappeler que les Serbes avaient eux aussi été victimes de persécutions et de déportations sous Tito. Et de rappeler l'inutilité des frappes qui "apparaissent folles" et de la guerre qui "manque de stratégie"⁵⁴.

L'alignement de la France sur l'OTAN, aux dépens de sa souveraineté, fut largement critiqué au sein de la droite française, plus chez les gaullistes du RPR qu'à l'UDF, traditionnellement plus atlantiste. Marie-France Garaud et Pierre Juillet, tous deux anciens

⁵⁴Alain Griotteray, "Débats", *Le Figaro Magazine*, 10 avril 1999.

conseillers de Georges Pompidou, estimaient ainsi “douloureux que la France ait perdu son libre arbitre, la plénitude de sa diplomatie et le commandement de ses soldats”⁵⁵. Charles Pasqua (RPF) déclara aussi que “la France a oublié qu’elle avait une voix”⁵⁶. On retrouve cette argumentation chez Max Gallo, auteur de plusieurs biographies de De Gaulle, qui se dit “scandalisé” par les actions de l’OTAN à cause de la “perte de l’autonomie française”⁵⁷. Le 28 mai 1999, plus de deux mois après le début des frappes aériennes, Christian de la Malène, sénateur RPR de Paris et ancien ministre, fustigeait la position française, qui suivait aveuglément, selon lui, les Etats-Unis, une superpuissance. Christian de la Malène dénigrait de plus l’opération: son enlisement (sentiment partagé par nombre de Français à cette époque), la situation des Albanais du Kosovo, la destruction des infrastructures de l’ancienne Yougoslavie... moins, finalement, l’intervention sur le fond que ses conséquences. Il critiquait enfin l’OTAN qui “de défensif, devient préventif et même au besoin offensif” et le concept de l’Alliance: “Si une superpuissance, actuellement sans compétiteur, s’érige en gendarme du monde et entend faire de l’OTAN en quelque sorte son bras séculier, nous faut-il la suivre aveuglément ?” Ce qui n’est pas sans rappeler la définition de l’OTAN que de Gaulle avait donnée en son temps: “une organisation imposée sur l’Alliance atlantique et qui ne sert qu’à soumettre militairement l’Europe occidentale et politiquement les Etats-Unis d’Amérique”⁵⁸.

La position de ces gaullistes était résumée par Régis Debray: “Pour recoller les morceaux, il eût fallu à l’Europe un de Gaulle c’est-à-dire une lucidité doublée d’un caractère, capable de devancer l’avenir parce que rendant à l’actualité sa profondeur de temps”⁵⁹.

⁵⁵Marie-France Garaud et Pierre Juillet, point de vue, *Le Figaro*, 8 avril 1999.

⁵⁶RYNNING, Sten, *op.cit.*, p.72.

⁵⁷RYNNING, Sten, *ibid.*, p.72.

⁵⁸RYNNING, Sten, *op.cit.*, p.74.

⁵⁹Régis Debray, *Le Figaro Magazine*, 3 avril 1999.

Il s'agit désormais d'étudier une autre vision d'un gaulliste, le Président de la République: dans quelle mesure la légitimation de l'intervention qu'il propose est-elle "gaulliste" ? On s'attachera dans cette partie à analyser les discours de Jacques Chirac et notamment ses cinq interventions télévisées, dont on rappellera le contexte historique.

Il est intéressant d'étudier les thèmes récurrents dans les discours de Chirac - par exemple les références à la situation de 1939-1940 - et de voir dans quelle mesure ils s'inscrivent dans la pensée gaulliste.

Il faut aussi souligner la convergence de vues entre les deux têtes de l'exécutif sur la question de la crise du Kosovo. Le 23 mars 1999, quelques heures avant que Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, ne donne l'ordre de lancer les opérations aériennes, Lionel Jospin affirmait devant l'Assemblée nationale que la France "est déterminée à prendre toute sa part" à "une action militaire" contre la Serbie et que "le Président de la République et le Gouvernement partagent cette détermination". Malgré la cohabitation, en effet, les déclarations du Président de la République et des ministres ont été parfaitement coordonnées aussi bien sur les choix militaires (refus d'envoi de troupes au sol, par exemple) que sur l'attitude à adopter face à Milosevic ou sur le sort des réfugiés, ce que souligne Hélène Tourard: "Le Président de la République organisa des Conseils restreints sur la crise du Kosovo avec le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et les ministres délégués aux Affaires européennes et à la Coopération. Ces Conseils eurent lieu le 16 février, le 21 mars, les 7 et 21 avril (...) L'ensemble des interventions et des attitudes des deux pôles de l'exécutif ont démontré leur souci permanent d'unité, unité qui ne serait pas le fruit d'un compromis mais bien d'une approche commune du problème"⁶⁰. Ceci fut d'ailleurs confirmé par Jacques Chirac le 10 juin, dans un entretien sur la chaîne télévisée TF1. Avant chaque

⁶⁰TOURARD, Hélène, "Cohabitation et processus décisionnel", *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles: Bruylant, 2000, p.202.

Conseil des ministres, le Président et le Premier ministre eurent des entretiens particuliers afin de coordonner leur action. C'est pour cela que la stratégie de légitimation de l'intervention de la France dans la crise du Kosovo est étudiée à partir des cinq discours du Président.

La forme de communication retenue, l'allocution radiotélévisée, se voulait à la fois traditionnelle et modernisée, avec notamment la suppression du générique solennel qui marque le début et la fin des interventions présidentielles. Comme François Mitterrand l'avait fait dès le début de la guerre du Golfe, Jacques Chirac indiqua qu'il referait le point (avec les Français) chaque fois que nécessaire. On considère à l'Elysée que le Président a un devoir d'explication continue. Pendant les six mois de la crise du Golfe, d'août 1990 à février 1991, F.Mitterrand était intervenu à quinze reprises. C'est en effet l'un des domaines de compétence du Président⁶¹, tandis que le Premier ministre est responsable d'expliquer la position nationale devant les députés et sénateurs. Nous présentons ici ces discours en rappelant brièvement leur contexte (pour de plus amples précisions, se référer à l'annexe 1) et en insistant sur l'idée essentielle qu'ils contiennent.

La première intervention radiotélévisée de Jacques Chirac eut lieu le 29 mars, cinq jours après le début des frappes, alors que les Etats-Unis décidaient de renforcer leurs forces aériennes engagées. Il s'agissait essentiellement de fournir une légitimation à la participation de la France à l'opération Force alliée (déjà dans sa deuxième phase). Le Président français prévint que l'opération risquait d'être longue et difficile, demandait "du temps et de la détermination" et que "la phase actuelle comporte, bien sûr, des risques". Il ajoutait des arguments moraux généraux: "Chacun peut le constater, le comportement des autorités serbes n'est pas acceptable. L'Europe ne peut accepter d'avoir sur son sol un homme et un régime qui, depuis près de dix ans, ont engagé en Slovénie, en Croatie, en Bosnie et maintenant au Kosovo, des opérations d'épuration ethnique, d'assassinats et de massacres, de déstabilisation de l'ensemble de la région, avec pour conséquence

⁶¹défini dans la Constitution (voir I.introduction).

plus de 200 000 morts et des milliers de personnes déplacées (...) Eh bien, cela suffit. Tout a été tenté pour mettre un terme à ces pratiques d'un autre âge. Il faut aujourd'hui arrêter l'engrenage de la barbarie et enlever à ce régime les moyens dont il s'est doté pour conduire ces opérations (...) Il fallait se résoudre à employer la force (...) Mais la France, dans le même temps, veut rechercher une solution diplomatique"⁶². Le régime de Milosevic était clairement rendu responsable de la situation.

Ce discours fait écho à celui prononcé le 24 mars 1999, à Berlin, où Jacques Chirac participait à une réunion du Conseil atlantique. Les fondements de l'intervention étaient posés en termes moraux, éthiques, au nom de valeurs universelles, loin de tout intérêt stratégique: "Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la paix, la paix sur notre sol, la paix en Europe, et c'est aussi, chez nous, les droits de l'homme. Devant l'obstination injustifiable et incompréhensible du président Milosevic, les alliés, unanimes, ont estimé qu'il n'y avait plus d'autre choix que d'intervenir militairement contre des objectifs serbes bien ciblés, et cela afin de contenir une tragédie qui, de proche en proche, menace la stabilité de tous les Balkans. Le président Milosevic doit néanmoins savoir qu'il peut à tout moment revenir à la table de négociation pour signer l'accord de paix. Je sais que les Françaises et les Français comprendront que nous devons agir".

Les deux interventions radiotélévisées suivantes eurent lieu les 7 et 12 avril, alors que l'opinion publique française découvrait les atrocités commises contre les Albanais du Kosovo et, entre autres, le plan "Potkova", "fer à cheval"⁶³, projet yougoslave programmant l'exode forcé des Kosovars dès octobre 1998. Ces discours sont faits alors que l'OTAN a décidé (le 6 avril) d'intensifier les bombardements (phase 2 plus: toutes les infrastructures jugées utiles au pouvoir de Belgrade sont visées) et connaît sa première erreur. Le 11 avril, un groupe d'habitations civiles à Aleksinac est touché par les bombes, causant la mort d'une douzaine de

⁶²Jacques Chirac, 1ère intervention radiotélévisée retransmise sur TF1, 29 mars 1999.

⁶³L'existence de ce plan est parfois remise en cause.

personnes. Les deux allocutions du Président reprennent ces éléments: il s'agit de dénoncer la barbarie dont sont victimes les Albanais du Kosovo et de légitimer l'action de l'OTAN.

On peut constater deux thèmes récurrents dans ces deux discours. Le premier trait commun est la référence au nazisme. Le 7 avril, Chirac qualifia Milosevic de "dictateur" et dénonça "la monstrueuse opération d'épuration ethnique planifiée"⁶⁴ au Kosovo. Conséquence ou non, le lendemain, l'armée yougoslave fermait pour deux jours les frontières avec la Macédoine et l'Albanie. Le 12 avril, Chirac déclarait: "l'esprit de Munich, le renforcement et la compromission n'ont jamais apporté que le malheur"⁶⁵. On retrouvait aussi le champ lexical de la déportation nazie dans le vocabulaire employé par le ministre allemand de la Défense, Rudolf Scharping. Ce dernier utilisait, en mars 1999, les termes de "camps de concentration", de "génocide" ("Völkermord") ou de "triage" des réfugiés - allusion au tri opéré lors de l'arrivée des déportés à Auschwitz - pour décrire la situation au Kosovo. Lors d'une conférence de presse, le 3 avril 1999, Joschka Fischer avait aussi déclaré: "Nous n'avons pas affaire à des réfugiés, nous avons affaire à la déportation de tout un peuple"⁶⁶. On avait déjà trouvé, lors des guerres de Bosnie, de multiples références au vocabulaire concentrationnaire dans la presse.

Le second point commun est la légitimation de l'OTAN. Certaines phrases sont même pour le moins ambiguës comme, par exemple, "vous savez, les frappes, ce n'est pas la guerre"⁶⁷.

Chaque discours, au-delà de ces deux traits communs, conserve ses propres finalités. L'allocution du 7 avril insiste davantage sur la nécessité morale d'intervenir. "L'horreur voulue et organisée par Milosevic dépasse aujourd'hui tout ce que l'on peut imaginer. En

⁶⁴Jacques Chirac, 2e intervention radiotélévisée retransmise sur TF1, 7 avril 1999.

⁶⁵Jacques Chirac, 3e intervention radiotélévisée retransmise sur TF1, 12 avril 1999.

⁶⁶*Le Monde*, 11/04/2000, p.3.

⁶⁷Jacques Chirac, 2e intervention radiotélévisée diffusée sur TF1, 7 avril 1999.

accord avec le gouvernement, je vous redis que ce n'est pas acceptable (...) Il s'agit là d'une monstrueuse opération d'épuration ethnique planifiée et conduite avec le plus grand cynisme et la plus grande cruauté par le régime serbe (...) je veux croire que le peuple serbe pour lequel nous n'avons qu'estime et amitié, ouvrira enfin les yeux sur la réalité de son régime (...) l'action menée par Milosevic ne triomphera pas. La barbarie ne peut avoir le dernier mot. La justice doit passer et les criminels devront rendre des comptes"⁶⁸.

Le 12 avril, J. Chirac insistait sur "la honte pour l'Europe et le monde" de la barbarie en train de s'opérer au Kosovo, le "drame du Kosovo": "Il n'y a aucun doute sur la responsabilité du régime serbe, qui est à l'origine de cette crise et qui poursuit méthodiquement son action criminelle d'épuration ethnique (...) Ces atrocités sont (...) une honte pour l'Europe et une honte pour le monde. Aucune femme de cœur, aucun homme de cœur ne peut contester le bien-fondé de la réaction de la communauté internationale. Il fallait mettre un terme à la barbarie qui s'exerce depuis trop longtemps (...) Notre détermination militaire et notre engagement humanitaire s'inscrivent dans une perspective plus large, dans une véritable vision politique et diplomatique. Ce qui est en cause, c'est l'avenir de tous les peuples des Balkans y compris, bien sûr, le peuple serbe, qui doivent trouver leur place au sein d'une Europe en paix, démocratique et respectueuse de la dignité humaine (...) Les démocraties doivent être unies et courageuses (...) Alors que nous faisons ensemble tant d'efforts pour construire l'Europe de la paix et des libertés, nous ne pouvons pas laisser sur notre continent tant de femmes et d'hommes victimes de la violence et de l'intolérance au seul motif de leur race ou de leur religion. L'histoire nous a hélas appris où une telle lâcheté pouvait conduire"⁶⁹. L'accent ici était mis sur la communauté de valeurs

⁶⁸Jacques Chirac, 2e intervention radiotélévisée diffusée sur TF1, 7 avril 1999.

⁶⁹Jacques Chirac, 3e intervention radiotélévisée retransmise sur TF1, 12 avril 1999.

créée par une proximité géographique, culturelle, par l'appartenance au continent européen.

Ces justifications sont aussi présentes dans un discours du chef de l'Etat, un mois avant la Présidence française de l'UE: "L'Union européenne doit trouver un soutien à cette crise endémique (en ex-Yougoslavie) car celle-ci fait outrage aux principes mêmes qui la fondent. Il lui appartient aussi de trouver une solution car elle est la seule à pouvoir apporter à cette région le cadre de paix et de stabilité qui lui fait défaut". C'est aussi une façon d'évincer le rôle des Etats-Unis en Europe. Finalement, il s'agit d'un véritable défi lancé à l'Union européenne puisque, en définitive, "ces pays n'ont pas d'autre destin que de venir un jour la rejoindre"⁷⁰. On retrouve ici le sentiment d'une famille européenne, d'un destin européen, peut-être de l'Atlantique à l'Oural.

Cette conception était partagée par Lionel Jospin qui déclarait le 26 mars 1999: "Il nous fallait agir avant qu'il ne soit trop tard (...) Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est une certaine conception de l'Europe. Est-ce que nous acceptons sur notre territoire le retour de la barbarie ou est-ce que nous nous dressons contre elle ?"⁷¹.

La quatrième intervention télévisée de Jacques Chirac eut lieu le 21 avril, ce même jour où Bill Clinton s'était dit prêt à ordonner une offensive au sol si l'OTAN s'y déclarait favorable. Le discours de Chirac fut plus technique. Il présenta les conclusions du sommet de Bruxelles puis les enjeux de la conférence de l'Alliance atlantique à Washington: "nous avons choisi d'exercer une pression croissante sur les forces serbes en utilisant les frappes aériennes parce qu'elles sont les plus précises et qu'elles limitent les risques pour les populations (...) Et pourtant le régime de Belgrade s'entête (...) Nous devons donc intensifier encore ces frappes, mettre en oeuvre des moyens supplémentaires et attaquer des objectifs de plus en plus diversifiés dont la destruction pèsera de plus en plus lourdement sur l'action des forces et sur le fonctionnement du

⁷⁰Jacques Chirac, discours devant le Comité des Présidents de l'Assemblée parlementaire de l'UEO à l'Elysée, 30 mai 2000.

⁷¹Lionel Jospin, déclaration devant l'Assemblée nationale, 26 mars 1999.

régime serbe (...) Je proposerai aussi de mieux aider les pays voisins qui subissent de plein fouet les effets de ce drame. L'Union européenne a déjà décidé une aide économique et humanitaire considérable (...) Enfin il est indispensable que l'UE joue tout son rôle dans le règlement politique d'une crise qui se déroule à ses portes. Dans cet esprit, avec le Premier ministre, j'ai proposé que l'UE se voie confier par l'ONU, lorsque la paix sera rétablie, la responsabilité d'administrer provisoirement le Kosovo. Cette proposition (...) a été adoptée à l'unanimité par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du dernier Conseil européen (...) Pour la première fois, l'Union européenne est prête à assumer ses responsabilités dans le règlement d'une crise majeure. On a trop reproché à l'Europe sa faiblesse dans ce domaine pour ne pas saluer cette détermination nouvelle (...) Nous vivons, vous le savez (...) l'affrontement entre la barbarie et la démocratie (...) C'est le combat de l'honneur. Nous devons le mener à son terme et le gagner⁷².

La dernière allocution radiotélévisée de Jacques Chirac dans le cadre du conflit du Kosovo se tint le 3 mai 1999 alors que les bombardements de l'OTAN s'étaient fortement intensifiés: ils avaient lieu vingt-quatre heures sur vingt-quatre, visant les symboles du pouvoir (le 30 avril, l'OTAN bombarde le siège de l'état-major yougoslave et le Ministère fédéral de l'intérieur, en plein cœur de Belgrade). La nuit précédant l'intervention de Chirac, pour la première fois, presque toute la Serbie fut plongée dans le noir après une attaque massive contre ses centrales électriques. L'OTAN utilisa des bombes au graphite qui paralysaient le réseau en dispersant des molécules de carbone cristallisé qui provoquèrent des courts-circuits.

Dans ce cinquième discours aux Français, Chirac justifia la poursuite de la stratégie choisie par l'OTAN, se méfiant de la signification des - premiers - signes d'ouverture faits par Belgrade: "aucune confiance ne peut être faite aux autorités de Belgrade (...) la volonté politique de Milosevic reste la même. Ce qu'il a fait

⁷²Jacques Chirac, 4e intervention radiotélévisée retransmise sur TF1, 21 avril 1999.

depuis dix ans, il continue à le faire au Kosovo et il continuera si l'on n'y met pas un terme. La question reste donc la même qu'au premier jour: acceptons-nous qu'au cœur de l'Europe un régime pratique l'épuration ethnique ? (...) Si nous le refusons, alors il faut poursuivre résolument l'action engagée (...) La démocratie n'est pas la faiblesse. Les libertés doivent être défendues et avec elles le sort de chaque femme, de chaque homme, de vivre en paix et en sécurité (...) Il n'y a pas d'autre solution conforme à la morale que d'obtenir l'acceptation par Belgrade de toutes les conditions exigées par la communauté internationale (...) ⁷³.

Chirac insista sur le rôle de la Russie dans la recherche d'un règlement diplomatique. On retrouve en conclusion les arguments moraux, l'affirmation de valeurs normatives: "Mes chers compatriotes, à vous tous, et en particulier aux générations qui n'ont pas connu la guerre, je veux dire que le combat aujourd'hui est exemplaire. Il n'est pas fondé sur des arrière-pensées économiques ou stratégiques, mais sur une conception de la morale et de l'honneur des nations. Accepter les horreurs dont nous sommes les témoins, ce serait perdre notre âme. Ce serait laisser la gangrène de l'innommable s'installer à nouveau sur notre continent"⁷⁴.

Le ressort essentiel des cinq discours radiotélévisés du Président de la République lors du conflit du Kosovo est moral. Il s'agit d'une condamnation de la pratique d'actes barbares sur le continent européen. Implicitement, on retrouve là un argument gaulliste et, au-delà, républicain: celui d'une mission universelle de la France, qui doit développer ses valeurs (liberté, égalité, fraternité, démocratie, respect des droits de l'homme) dans le monde. La décision de frapper militairement la Serbie fut soutenue, de manière générale, par l'ensemble du mouvement gaulliste français. Michel Barnier, ancien ministre RPR des Affaires européennes, justifiait la stratégie des bombardements. C'était, selon lui, la seule issue pour

⁷³Jacques Chirac, 5e intervention radiotélévisée diffusée sur TF1, 3 mai 1999.

⁷⁴Jacques Chirac, 5e intervention radiotélévisée diffusée sur TF1, 3 mai 1999.

contraindre Milosevic à condition qu'elle soit "suffisamment forte et durable pour que Milosevic la prenne au sérieux et change d'attitude"⁷⁵.

Philippe Séguin, alors président du RPR, eut une attitude ambiguë. Il salua le courage de la décision française, légitimant une intervention "consternante mais nécessaire"⁷⁶, dans laquelle la France trouvait sa place, tout en critiquant les bombardements sur un autre pays européen. Ses critiques s'adressaient essentiellement au Gouvernement dont les divisions affaiblissaient la crédibilité de la France sur la scène extérieure, appelant à une plus forte cohésion: "quelle que soit la décision prise ... parce qu'un gouvernement n'est pas un forum"⁷⁷.

On constate, dans les cinq allocutions de Jacques Chirac, de nombreuses références au peuple européen, notion qui sert de stratégie de légitimation, ce qui n'est pas sans soulever certains problèmes. La vision ici présentée est celle d'une Europe politique, culturelle, presque romantique, embryonnaire en 1999, dont la construction s'accélère à partir de la fin du conflit du Kosovo, notamment par le développement d'une défense commune. Les sanctions prises par l'UE contre le Gouvernement autrichien (formé d'une coalition entre conservateurs et FPÖ, parti d'extrême droite) au début 2000 témoignent aussi de la prise de conscience de valeurs communes, au-delà des intérêts économiques. Les sanctions répondent à la même logique, à des motivations similaires à celles qui ont amené la décision d'une intervention de l'UE au Kosovo.

Quelle(s) rupture(s) avec la politique française traditionnelle en ex-Yougoslavie ?

L'intervention de la France au Kosovo mérite d'être analysée à l'aune de la politique traditionnelle de la France en ex-Yougoslavie. Quelles constantes et ruptures peut-on dégager ?

⁷⁵Michel Barnier, *Le Figaro*, 29 mars 1999.

⁷⁶Philippe Séguin, *La Croix*, 31/03/1999, p.5.

⁷⁷*Le Monde*, 3/04/1999, p.6.

Qu'apparaît-il de "gaulliste" dans cette évolution ? Il est nécessaire, tout d'abord, de rappeler la position de la France dans cette région, jusqu'aux guerres de Bosnie et, notamment, de préciser l'origine du lien historique entre la France et la Serbie.

Rappel historique des relations privilégiées entre la France et la Serbie

L'expansion française dans les Balkans ne prit jamais la forme d'ambitions nationales. Des liens (essentiellement culturels) se développèrent dès le XVIII^e siècle avec les territoires de la Yougoslavie, alors sous domination de l'Empire ottoman. La culture française (idéaux du siècle des Lumières puis de la Révolution française) a fortement imprégné l'élite balkanique, succédant à plusieurs siècles d'influence italienne. Il devient à la mode d'avoir un précepteur français afin de mieux connaître les ressorts de la langue. La protection française ne trouve guère à s'exercer avant la fin du XIX^e siècle.

Selon Paul Garde, les relations de la France dans les Balkans depuis le début du XX^e siècle peuvent se diviser en quatre temps: "deux décennies d'engagement, deux autres de gestion, un demi-siècle de désintérêt et une décennie finale d'incertitudes"⁷⁸. Au tournant du siècle, la politique française rechercha dans les Balkans l'alliance de revers qui pouvait l'aider dans sa lutte contre la Maison d'Autriche. La Serbie, alliée de la Russie, apparut comme le partenaire pour s'opposer à l'adversaire allemand présent dans les Balkans depuis l'annexion de la Bosnie par l'Autriche en 1908. La France soutint les Etats balkaniques en fonction de leur degré d'hostilité à l'Autriche et à l'Allemagne, dans l'objectif de renforcer l'alliance franco-russe. Pendant la Première Guerre mondiale, la Serbie devint l'alliée privilégiée de la France et, après 1917, cette dernière fut le principal soutien du petit royaume. "Aimons la France comme elle nous a aimés" est inscrit sur le

⁷⁸ GARDE, Paul, "Les Balkans vus de France au XX^e siècle", *Esprit*, décembre 2000, n°270, p.18.

monument érigé pour sceller l'amitié franco-serbe sur le Kalemegdan à Belgrade, rapporte Paul Garde⁷⁹. A la fin de la guerre, la Yougoslavie est formée lors de la Conférence de la paix (janvier-juin 1919) à partir d'un projet français, suivant le principe des nationalités.

Dans l'entre-deux-guerres, une véritable propagande se mit en place pour célébrer l'amitié franco-serbe. A partir de 1915, à l'initiative de Victor Bérard, fut organisée chaque année dans toutes les écoles françaises une "journée serbe" durant laquelle étaient lus des textes à la gloire du courageux allié. Il s'est donc agit d'un mouvement de grande ampleur, un véritable "bourrage de crânes"⁸⁰ qui allait imprégner toute une générations d'enfants scolarisés avant 1940, François Mitterrand par exemple.

La France était alors la puissance dominante dans les Balkans. Ses capitaux étaient présents partout; sa langue parlée par les élites et enseignée. La France renforça ses alliances bilatérales dans la région et établit de nouveaux réseaux: Petite Entente en 1920 et Entente Balkanique en 1934. Les Français intervinrent également dans la vie politique interne de ces pays, préconisant pour la Roumanie et la Yougoslavie un modèle national centralisé, jacobin, afin d'éviter toute sédition. En 1938, Robert Schuman, jeune député, de retour d'un voyage en Slovénie et en Croatie, rédigeait pour le Quai d'Orsay une note où il recommandait l'établissement d'un système fédéral en Yougoslavie et dénonçait le régime dictatorial d'Alexandre Ier, soutenu par la France.

Peu à peu, la France perdit de son influence en Yougoslavie, au profit de l'Allemagne et de l'Italie. En 1940, les Balkans étaient aux mains des puissances de l'Axe, la France, occupée, n'ayant pas les moyens de mettre en place une politique balkanique. Après la guerre s'ouvrit une période de désintérêt de la France pour les Balkans. La poussée du communisme, la mise en place du rideau de fer éloignèrent toute influence française. La France reprocha à la Yougoslavie de soutenir le Front de Libération National (FLN) algérien. Les pays des Balkans ne furent guère concernés par la

⁷⁹GARDE, Paul, *op. cit.*, p.20.

⁸⁰GARDE, Paul, *op.cit.*, p.22.

politique d'ouverture à l'Est menée par le général de Gaulle. Même si les rapports avec la Yougoslavie étaient bons, ce pays attira peu l'attention.

Ce n'est qu'au début des années 1990, lorsque éclatèrent les crises yougoslaves, que la France développa une politique balkanique. A partir de l'été 1991, la question yougoslave devint pour la France une préoccupation et un défi majeurs. François Mitterrand définit rapidement les grandes lignes de l'approche à laquelle il entendait se tenir: si le maintien de la Fédération apparaissait irréaliste, la communauté internationale devait encadrer le processus de séparation. Ceci impliquait d'avoir une position de neutralité envers les ex-Républiques yougoslaves dont la responsabilité dans le processus de désintégration est partagée. La France et l'Europe devaient jouer les premiers rôles pour tenter de résoudre une crise dans laquelle les Etats-Unis n'entendaient pas s'impliquer directement.

Très vite, pourtant, l'enlisement des crises révéla les limites de l'approche française que "l'accélération des événements fait de nouveau passer pour un pur et simple conservatisme"⁸¹. La flambée de violence de l'été 1991, opposant les indépendantistes croates aux fédéralistes serbes, amena la France à proposer en septembre à ses partenaires européens la création d'une force d'interposition. L'Europe ne disposait alors ni des moyens militaires ni du cadre institutionnel nécessaires.

Dans les derniers mois de 1991, Paris ne parvint pas, malgré tous ses efforts, à dissuader l'Allemagne de reconnaître les indépendances slovène et croate jugées, du côté français, prématurées et dangereuses en l'absence de dispositions satisfaisantes quant aux frontières ou aux droits des minorités. La France s'aligna finalement, début 1992, sur l'Allemagne. Cet épisode conduisit à une détérioration certaine des relations entre Paris et Bonn. Après une visite spectaculaire de Mitterrand à Sarajevo (assiégée) le 28 juin 1992, la France, entraînant la Grande-

⁸¹BOZO, Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris: La Découverte, 1997, p. 81.

Bretagne⁸², reprit la tête des efforts de la communauté internationale pour mettre un terme à la crise dans le cadre de l'ONU.

La position de la France pendant les guerres de Bosnie ne peut se comprendre si l'on sous-estime l'impact de la réunification allemande sur les esprits des dirigeants français, en particulier François Mitterrand.

La politique étrangère française en 1991-1992 fut largement animée par la peur d'une hégémonie allemande en Europe (*Mittleuropa*). Pendant toute la période de la guerre de Croatie, la France s'opposa à l'Allemagne, ce qui provoqua l'immobilisme international. La France refusa de reconnaître, comme les Douze le proposaient, l'intangibilité des frontières entre les Républiques. En septembre 1991, Roland Dumas, alors ministre des Affaires étrangères, les qualifia même à la télévision de "frontières administratives", reprenant ainsi la terminologie serbe. La France cherchait à retarder le plus possible la reconnaissance des indépendances et même après qu'une décision commune fut prise au niveau européen le 17 décembre 1991, elle reprocha à l'Allemagne d'avoir anticipé de trois semaines sur la date prévue.

On retrouve d'une certaine manière dans la politique étrangère française en Bosnie l'alliance de revers franco-russe du début du siècle: l'Allemagne réunifiée apparaissant une menace⁸³, la France se tourna vers la Russie et soutint la Serbie. On observe aussi un attachement à l'intégrité de l'Etat nation yougoslave comparable à celui qui avait animé la création, en 1919, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. En 1991, on estimait ainsi à l'Elysée que "cette crise ne paraît pas devoir remettre en cause l'attachement des nationalités à la Fédération"⁸⁴. Pour la France, l'Etat yougoslave était une donnée permanente, dont le pilier était le peuple serbe, et les querelles internes sans profonde signification. La politique française fut, jusqu'à l'automne 1991, un soutien constant au

⁸²La France et la Grande-Bretagne sont les principaux contributeurs en "Casques bleus" dans l'ex-Yougoslavie.

⁸³crainte d'un *leadership* allemand en Europe, notamment en Europe centrale.

⁸⁴GARDE, Paul, *op.cit.*, p.32.

maintien de la Yougoslavie, ce qui représentait un encouragement implicite à l'usage de la force par les Serbes. En d'autres termes, selon ceux de Paul Garde, "dans un monde nouveau, la France a mené une politique traditionnelle"⁸⁵.

Pendant la première guerre de Bosnie, la France joua (tardivement) un rôle de premier plan et devint l'une des principales inspiratrices et exécutrices de la politique menée par la communauté internationale. Elle envoya le plus gros contingent européen et participa pleinement aux frappes effectuées contre les positions serbes en août-septembre (artillerie franco-britannique dans le cadre du Corps de réaction rapide européen puis frappes aériennes au niveau de l'OTAN).

Après les Accords de Dayton, la politique française évolua, s'intégrant dans l'action européenne. La France soutint le développement d'un Etat multiethnique en Bosnie. Paul Garde voit cependant le maintien d'un sentiment pro-serbe à travers certaines décisions. En 1996, la France, sous le gouvernement d'Alain Juppé, fut la première à renvoyer un ambassadeur à Belgrade, accordant par là une reconnaissance juridiquement mal définie à la République fédérale de Yougoslavie (RFY) créée en 1992 par l'union de la Serbie et du Monténégro. La zone française de Bosnie passa pendant quelque temps pour le refuge favori des criminels de guerre serbes. Qu'en est-il lors de la crise du Kosovo ? Nous avons vu que la France fut l'un des pays les plus actifs à exercer des pressions politiques sur la partie serbe et les plus déterminés lors de la phase militaire. Si l'engagement français contre le régime de Milosevic ne fit aucun doute, cela ne signifie pas que la France s'est battue contre la Serbie. La France est parfois accusée de sentiment pro-serbe au Kosovo. Lors de l'installation de la KFOR dans les cinq zones de responsabilité, ce n'est que dans la zone française que fut toléré le maintien d'un pouvoir serbe, aboutissant à une partition de fait de la province que la coalition occidentale refusait pourtant.

⁸⁵GARDE, Paul, *op.cit.*, p.34.

Deux constantes

Deux constantes apparaissent dans la politique étrangère traditionnelle de la France en ex-Yougoslavie et au Kosovo: ménager l'allié russe et préserver la puissance serbe, vue comme un facteur de stabilité dans la région.

La Russie est un allié traditionnel de la Serbie. La France a souhaité, depuis les guerres balkaniques de 1908, protéger ses liens avec la Russie, raison pour laquelle elle a conservé des relations avec la Serbie et a probablement si longtemps recherché une solution diplomatique à la crise du Kosovo. La France aurait-elle alors, tout au long du siècle, joué la carte russe ? On a vu que la France s'était rapprochée de la Russie jusqu'à la première guerre mondiale pour s'opposer plus fortement aux Allemands et à l'Empire austro-hongrois dans les Balkans. Les Français ont, lors de la guerre du Kosovo, tenté de mobiliser les Russes. Ceci s'explique par la répartition des voix au Conseil de sécurité et le principe du veto. Chacun des cinq Etats membres du Conseil de sécurité des Nations Unies peut s'opposer à la mise en pratique d'une décision par simple vote. C'est pour éviter un refus russe que les Français ont refusé que l'OTAN évoque la KFOR avant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité autorisant l'engagement d'une force d'établissement de la paix. La France a maintes fois répété l'importance qu'elle attachait à la participation de la Russie à la résolution de la crise. Hubert Védrine affirmait ainsi le 11 avril 1999: "il ne s'agit pas de ménager les Russes. Il s'agit d'abord de les respecter, de travailler avec eux, parce qu'ils sont utiles. Ils ont fait pression, eux aussi, avec tous les moyens dont ils disposaient, sur Belgrade. Il ne faut pas oublier leur cap stratégique, qui est de faire en sorte que la Russie s'intègre de plus en plus à la communauté mondiale. Cette affaire du Kosovo vient à un très mauvais moment pour eux. Ce n'est pas de leur faute, ce n'est pas de la nôtre, c'est un fait"⁸⁶.

⁸⁶Hubert Védrine, Grand Jury RTL-*Le Monde*, 11 avril 1999.

La France et la Russie ont fait de gros efforts diplomatiques lors du conflit du Kosovo afin de sauver la paix, ce qui fit naître certaines suspicions chez les Occidentaux. James Rubin, ancien porte-parole de Madeleine Albright, affirma ainsi que le “sabotage”⁸⁷ des Français avait compliqué la tâche des Américains avant le déclenchement de la guerre du Kosovo. Selon lui, il était particulièrement difficile de mobiliser les alliés occidentaux avant 1999: “Presque tous nos alliés bloquaient toute action d’envergure avant la conférence de paix de Rambouillet” et même durant cette dernière, “les Français eurent une attitude qui aurait pu être fatale aux efforts déployés par l’administration pour souder l’OTAN contre le régime de Belgrade”. Les Français auraient ainsi mis à plat “tous (leurs) efforts pour convaincre les Albanais”⁸⁸. Ils se seraient opposés à ce que le général Wesley Clark, commandant des forces alliées, explique les plans militaires de l’Alliance à la délégation albanaise pour obtenir sa signature, estimant que, du fait de la fonction de W.Clark à l’OTAN, l’équilibre diplomatique serait rompu au détriment des Serbes.

Si, lors de son voyage officiel à Moscou le 13 mai 1999, Chirac insistait sur les convergences entre la France et la Russie (“Ni les uns ni les autres nous ne nous reconnaissons dans la nature du régime serbe, nous le condamnons de la même façon”⁸⁹), force est de constater que les deux pays se sont opposés sur les modalités de l’engagement de l’OTAN. Il faut rappeler que la Russie n’est pas membre de l’OTAN mais qu’elle a signé le 27 mai 1997 un “acte fondateur” qui régit sa coopération avec l’Organisation.

On constate une profonde différence entre la France et la Russie lors du conflit du Kosovo, la première étant favorable à une intervention militaire (aérienne) menée par l’OTAN, rejetée catégoriquement par la seconde. L’ambassadeur russe auprès de l’ONU, Serguei Lavrov, avait déclaré le 24 mars 1999 lors de la session urgente du Conseil de sécurité convoquée à sa demande: “L’OTAN rentre dans le XXIe siècle en portant l’uniforme du

⁸⁷*Financial Times*, 1/10/2000.

⁸⁸*Financial Times*, 8/10/2000.

⁸⁹*Le Monde*, 15/05/1999, p.2.

gendarme international: la Russie n'acceptera jamais cela (...) ⁹⁰. Il avait aussi réclamé "avec véhémence l'arrêt immédiat de cette action illégale" contre la Yougoslavie, point partagé avec la France. L'intervention de l'OTAN a été perçue comme une erreur en Russie. Les Russes ont fourni une aide à la Serbie, au nom de l'esprit de l'ONU: "Une agression a été lancée contre un pays souverain. Selon la charte des Nations Unies, un autre pays peut lui offrir assistance"⁹¹, avait déclaré ce même jour Igor Ivanov, ministre des Affaires étrangères. Au début de la guerre, la Russie a suscité des doutes parmi les alliés, faisant pression pour un arrêt des opérations militaires et le retour à des négociations politiques. Le Ministère russe des situations d'urgence avait annoncé l'envoi de convois d'aide humanitaire vers la Serbie et un navire-espion russe, le Liman, était arrivé en mer Adriatique le 4 avril. Exécutant des missions de détection et d'analyse des émissions radioélectriques (transmissions) et électromagnétiques (radars), on craignait qu'il ne donne l'alerte aux Serbes.

Le 30 mars, le Premier ministre Y. Primakov se rendit à Moscou pour tenter de convaincre Milosevic, mais cette rencontre échoua. C'est à ce moment que les Russes cessèrent d'afficher leur soutien à la Serbie, gardant une certaine distance par rapport à la situation tout en refusant toujours d'intervenir dans le cadre de l'opération "Force alliée".

Sur ce dernier point, la position russe n'a pas évolué au long du conflit. Furieuse de voir ses anciens satellites rejoindre l'OTAN et son allié serbe bombardé, la Russie n'a pas envoyé de représentant au sommet de l'OTAN en avril 1999. Mi-mai, elle menaça de se retirer des pourparlers secrets qui s'étaient amorcés entre l'OTAN et la Serbie si les bombardements se poursuivaient, menaçant d'utiliser son droit de veto au Conseil de sécurité pour empêcher l'adoption de toute résolution. Les Russes n'ont apporté aucun soutien à l'OTAN (raison pour laquelle ils n'ont pas obtenu de zone militaire), refusant ainsi "d'être le postier pour les ultimatums de

⁹⁰*Le Monde*, 26/03/1999, p.3.

⁹¹*Le Monde*, *ibid.*, p.3.

l'OTAN à Belgrade⁹² comme le déclara Serguei Lavrov. On peut peut-être voir, dans cette dénonciation de l'intervention de l'OTAN et du recours au droit d'ingérence, la crainte des dirigeants russes que l'UE ne s'empare de la question tchétchène. A ce moment-là, en effet, les Russes négociaient avec les Quinze un statut d'association (la stratégie commune UE-Russie), adopté en décembre 1999.

Trois limites pesaient sur la politique russe, empêchant probablement de toute façon, le pays d'apporter une aide réelle à la Serbie: le coût financier d'un soutien militaire à Belgrade, les conséquences diplomatiques avec les Etats-Unis et l'Europe, et l'opinion publique russe. Selon l'institut VTsiom, si 90% des personnes interrogées étaient opposées, les 2 et 3 avril 1999, aux opérations militaires de l'OTAN, seules 9% (3% selon une étude publiée par *Kommersant*⁹³) étaient favorables à une aide militaire directe à la Serbie⁹⁴.

La position russe ne provoqua jamais, selon Hubert Védrine, de risque de rupture avec les alliés, même au début de la crise, alors que les Russes agitaient le spectre de la troisième guerre mondiale: "Quand nous avons vu que le recours aux frappes était inévitable, nous savions très bien que nous traverserions une phase difficile avec les Russes (...) Il y a eu désaccord avec eux et non rupture (...) Nous n'avons jamais eu de doute sur le choix final de Boris Eltsine"⁹⁵. Les Russes ont ainsi été largement associés à la recherche d'une solution politique du conflit, jouant un rôle essentiel à partir de la mi-mai pour la mise au point de la résolution des Nations Unies. Dans son discours du 4 mai 1999, Chirac insistait pour que la Russie soit pleinement intégrée aux négociations pour sortir de la crise: "Nous poursuivons (...) la recherche d'une solution politique. Dans ce contexte, nos efforts doivent associer les alliés et la Russie (...) J'ai toujours souhaité que la Russie participe pleinement à la construction d'une Europe

⁹²*Le Monde*, 15/05/1999, p.2.

⁹³ cité par *Le Monde*, 4-5/04/1999, p.3.

⁹⁴ cité par *Le Monde*, *ibid.*, p.3.

⁹⁵*Libération*, 1/07/1999, p.5.

démocratique, sûre et pacifique”. L’alliance de revers franco-russe a été réactivée lors du conflit du Kosovo, à la différence qu’elle fonctionnait, en 1999, moins pour se défendre face à l’Allemagne que pour garder une certaine indépendance face aux Etats-Unis.

La seconde constante de la politique étrangère française en ex-Yougoslavie présente lors du conflit du Kosovo est l’attachement français à ce que le cœur de la République fédérale yougoslave soit la Serbie. Une Serbie forte est vue par Paris comme un facteur stabilisant pour la région. La France, souhaitant éviter une indépendance du Kosovo, proposa le statut “d’autonomie substantielle”. Dans cette conception, le Kosovo est une province autogérée, quoiqu’elle reste partie intégrante de la République de Yougoslavie, afin d’éviter une contagion et une déstabilisation de la région. Se pose en effet la question du Monténégro, qui, pendant la guerre du Kosovo a fait valoir ses vellétés d’indépendance, et celle de la Voïvodine, peuplée de Hongrois qui pourraient demander leur rattachement à la Hongrie. D’où la réputation pro-serbe de la politique étrangère française.

Deux points de rupture

On constate cependant deux points de rupture dans la politique étrangère au Kosovo par rapport à la position traditionnelle de la France en ex-Yougoslavie: le recours à une nouvelle méthode, la force, pour régler les conflits dans les Balkans et l’évolution vers l’acceptation de l’indépendance du Kosovo. Ces changements sont intervenus depuis 1995, arrivée de Chirac à la Présidence de la République. Ceci fut confirmé par Alija Izetbegovic, Président de Bosnie-Herzégovine en 1998: “lorsque Jacques Chirac a accédé à la Présidence de la République française, nous avons constaté un début de changement dans l’attitude de la France. En juin 1996, la France a formulé un plan de consolidation du traité de paix (...) qui a eu une influence positive”⁹⁶. Cette nouvelle position française tient davantage à un effet générationnel qu’à une quelconque

⁹⁶ *Le Monde*, 8/4/1998, p.2.

conviction. Chirac, né en 1932, n'a pas connu les idées de l'entre-deux-guerres (lien France-Serbie) qui avaient pu guider la politique étrangère de Mitterrand en ex-Yougoslavie.

Dès son accession au pouvoir, Chirac imposa une nouvelle attitude aux militaires français présents en Bosnie, les incitant à défendre la paix par la force si nécessaire.

La France avait longtemps souhaité éviter régler la guerre par la guerre, selon l'adage mitterrandien. Cette ère semble bien révolue. L'attitude déterminée d'Hubert Védrine dans les négociations tranche avec ses déclarations et ses écrits concernant la période 1982-1992, alors qu'il était proche de François Mitterrand. L'idée principale de ce dernier était qu'il ne fallait pas répondre à la guerre par la guerre et encore moins laisser les peuples de la région régler leurs difficultés par leurs propres moyens. La participation de la France à l'action militaire de l'OTAN au Kosovo et les discours de Chirac ne laissent subsister aucun doute à ce sujet: la force doit faire triompher le droit.

Le second point de rupture concerne le statut du Kosovo. Depuis la fin de la crise, des liens entre la France et le Kosovo, jusque là quasi inexistant, se sont développés. La France a envisagé la possibilité d'une indépendance du Kosovo, rompant alors avec son dogme de sauvegarde de l'intégrité territoriale de la RFY.

Lors d'un voyage au Kosovo le 25 novembre 2000 afin de saluer le contingent français stationné dans la province, Jacques Chirac s'est dit favorable à la tenue d'élections générales au Kosovo dès 2001 afin de déterminer le statut de la province. C'est un changement considérable dans la position française, dont les dirigeants se disaient partisans de différer une telle consultation au Kosovo. Pour la France, il était en effet essentiel de ne pas modifier les frontières de la Serbie. Il est intéressant de constater que la France a traité la question du Kosovo comme celle de la Corse dans le cadre national: les deux régions se sont tout d'abord vu refuser l'indépendance avant que ne leur soit proposé un statut d'autonomie, à peu près à la même époque: l'avant-projet de loi sur la Corse a été présenté au Conseil des ministres en octobre 2000 et un mois plus tard, Chirac se prononçait, pour la première fois, pour des élections générales au Kosovo. Ceci signifiait implicitement

que la France acceptait l'indépendance de la province (qui ne se fera pas sans conditions, par exemple celle d'une tutelle internationale comme à Chypre) puisque les résultats des élections législatives qui devraient avoir lieu cet automne sont facilement prévisibles⁹⁷.

La déclaration de Chirac revient aussi quelque part à prendre parti pour les Kosovars qui réclament des élections législatives en vue de la formation d'un gouvernement tandis que les autorités yougoslaves (serbes) sont hostiles à ce scrutin dans lequel elles voient un pas supplémentaire vers une affirmation de souveraineté de la province. "Chirac est perçu comme un ami des Kosovars albanais, commente Baton Haxhiu, rédacteur en chef du quotidien *Koha Ditore*. Il a soutenu les bombardements sur la Serbie alors qu'on disait que des diplomates et militaires français y étaient opposés." Cela initie-t-il pour autant le développement d'une position française plus neutre en ex-Yougoslavie ?

Une nouvelle politique par rapport à la Serbie ?

On ne peut douter de l'engagement de Paris contre le régime de Milosevic. La France a soutenu les frappes et a refusé toute négociation avant la réalisation effective des cinq conditions décidées par l'OTAN. Elle s'est opposée à l'Italie qui suggéra, à plusieurs reprises, une pause dans les frappes afin de donner à Milosevic l'opportunité d'accepter les conditions de l'OTAN, reprises par le G8: "A nos yeux, le vote de la résolution, l'acceptation par Belgrade, la mise en œuvre de ces éléments et la suspension des frappes sont liés"⁹⁸. La France a suivi une ligne ferme, se montrant intransigeante sur le respect des conditions comme, par exemple, le retrait total des troupes serbes du Kosovo. Certains diplomates de l'Alliance atlantique envisageaient l'ouverture de négociations, à la mi avril 1999, avec un retrait

⁹⁷Les élections générales se sont déroulées le 17/11/2001. Elles ont été remportées par les indépendantistes modérés (I.Rugova).

⁹⁸ Hubert Védrine, *La Croix*, 21/05/1999.

partiel des troupes. En mai 1999, Hubert Védrine affirmait: “Il n’y a pas de négociations avec Belgrade sur les conditions”⁹⁹.

Pourtant, les liens historiques entre la France et la Serbie ont été largement rappelés dans les médias, par certains membres de l’OTAN, et ont pu mettre en doute la sincérité de l’engagement français. Le 9 avril 1999, un article du quotidien britannique *Daily Telegraph* affirmait que la France était tenue à l’écart de certaines décisions de l’Alliance atlantique sur les opérations au Kosovo. Les Etats-Unis auraient exclu la France par crainte qu’elle ne transmette des informations aux Serbes, la soupçonnant de maintenir un “axe militaire” avec Belgrade. Il est ici fait implicitement référence à l’affaire Bunel. A l’été 1998, le commandant français Pierre-Henry Bunel avait été arrêté, accusé d’intelligence avec l’ennemi, pour avoir livré les plans de l’OTAN au Kosovo (nature des cibles visées) à un officier des services yougoslaves, à Bruxelles. Pour certains, cet acte de trahison révélait en fait les véritables relations franco-serbes. Pour eux, la France ne pouvait pas être considérée comme un allié sûr au sein de l’OTAN. Pourtant, l’analyse de la position française lors du conflit du Kosovo ne souffre guère d’ambiguïté. L’engagement français contre le régime de Milosevic - et non contre la Serbie - a été entier et déterminé. L’action française au sein de l’OTAN est étudiée plus précisément en seconde partie (point 2).

Deux événements montrent que la France maintient un lien fort avec la Serbie, depuis la fin de la guerre du Kosovo: la pression qu’elle a exercée pour la levée des sanctions instaurées par l’Union européenne contre la Serbie et l’accueil très favorable réservé à Vojislav Kostunica.

Dès l’automne 1999, la France proposa la levée de l’embargo mis en place en 1998 par l’UE contre la Serbie. Hubert Védrine s’était exprimé, dès novembre 1999, pour une “adaptation” des sanctions internationales en vigueur. On ne saurait s’y méprendre: l’objectif visait à lever partiellement les mesures frappant la population (embargo aérien et blocus pétrolier), qui alimentaient le soutien de celle-ci au régime serbe. En parallèle, il s’agissait de

⁹⁹Hubert Védrine, *La Croix*, 21/05/1999.

renforcer les sanctions touchant la classe dirigeante (interdiction de visas pour 300 personnalités serbes figurant sur une liste de “proscrits” établie par l’UE, gel des avoirs financiers décidé par les Quinze en juin 1998). Le programme “Energie pour la démocratie” mis en place par l’UE à cette période s’inscrit dans cette démarche: il permettait de livrer du fuel de chauffage à des villes serbes (Nis et Prot) dirigées par l’opposition. En aucun cas, donc, Paris n’a faibli sur ses principes et a, jusqu’au bout, condamné le régime serbe.

La victoire des démocrates en Serbie en octobre 2000 a permis aussitôt la levée des sanctions frappant l’ex Yougoslavie. C’était la promesse faite par l’UE au peuple serbe, afin qu’il vote “bien”. Le Conseil de l’UE, sous Présidence française, avait en effet proposé au peuple serbe, quelques jours avant les élections, la levée des sanctions si les citoyens récusaient “clairement et pacifiquement la politique de Milosevic (...) qui a conduit la RFY à la guerre, à l’impasse et à l’isolement”¹⁰⁰. “A ce courage (celui, supposé, des Serbes de renverser Milosevic), l’Europe doit répondre par des actes” justifiait Hubert Védrine¹⁰¹. Cette décision a été effective le 7 octobre 2000, deux jours après l’effondrement du régime.

On peut également constater que la politique étrangère française vise toujours à maintenir des relations proches avec la Serbie. Depuis l’arrivée d’un démocrate, Vojislav Kostunica, à la Présidence de la RFY, les Français ont officiellement renoué avec le lien traditionnel qui les unissait à la Serbie. L’idée essentielle de la France reste la constitution d’une Serbie forte, comme facteur de stabilité régionale. D’où des critiques de la politique menée par Bernard Kouchner au Kosovo, favorable à une autodétermination de la province et l’absence de commentaires français et occidentaux lors des élections municipales du 28 octobre 2000 au Kosovo, jugées inopportunes par Vojislav Kostunica.

La France a joué un rôle de premier plan dans le conflit opposant l’OTAN au Kosovo et demeure l’un des principaux pays engagés dans la reconstruction de la province. Les investissements français sont aujourd’hui les plus importants (en volume) au

¹⁰⁰*Le Monde*, 07/10/2000, p.2.

¹⁰¹*Le Figaro*, 28/09/2000.

Kosovo. Le camp gaulliste, pris ici dans sa pleine hétérogénéité, au-dessus des clivages partisans, s'est divisé sur la question de la participation de la France à une opération menée par l'OTAN. Il semblerait donc qu'existent deux gaullismes, l'un au pouvoir, plus pragmatique, notamment dans le domaine de la construction européenne et l'autre plus radical, qui reste "en réserve de la République", selon l'expression de De Gaulle. La question qui se pose est de savoir si la politique étrangère au Kosovo est gaulliste. En supposant ceci, qui revient donc à donner crédit aux discours du Président de la République qui se revendique héritier du Général, on est amené à souligner les limites d'une politique gaulliste dans le contexte international actuel. Prétendre mener une politique gaulliste alors que la France est intervenue au Kosovo en tant que membre de l'OTAN, n'est-ce pas là une antinomie ? Deux limites à la mise en place d'une politique étrangère que l'on pourrait qualifier de "gaulliste" au sens où ce terme a été défini en introduction apparaissent: le jeu des interdépendances et la superpuissance américaine.

DEUXIEME PARTIE

Les limites d'une politique "gaulliste": le jeu des interdépendances et de la superpuissance américaine

Si la politique étrangère de la France était celle d'un héritier du gaullisme, Jacques Chirac, dans quelle mesure peut-on la considérer comme gaulliste ? L'étude du rôle de la France dans la crise du Kosovo met en effet à mal deux principes fondamentaux du gaullisme: l'indépendance et la souveraineté. La France n'est pas (ou très marginalement, en 1997, par exemple, lorsqu'Hubert Védrine envoya une lettre avec Klaus Kinkel à Slobodan Milosevic) intervenue seule au Kosovo. Il apparaît que la France n'a pas les moyens de son ambition d'indépendance, qui est une notion problématique dans le contexte mondial actuel. Il s'agit de préciser les concepts d'indépendance et de souveraineté, qui sont proches - tous deux désignent le fait de ne pas être "soumis à une autre autorité" (*Larousse*) - et liés. On peut toutefois saisir une nuance importante: la souveraineté est la manifestation active de l'indépendance, qui apparaît davantage comme un état, une situation.

Une politique étrangère qui n'a pas les moyens de ses ambitions

La participation de la France au conflit du Kosovo dans le cadre de l'OTAN pose, au-delà, la question de l'indépendance française en matière de politique étrangère. Il semble que le rêve de l'indépendance gaulliste, celui de faire "cavalier seul"¹⁰², se soit effacé devant l'insuffisance des moyens militaires et économiques

¹⁰²terme emprunté aux auteurs de la théorie des jeux, notamment Robert Axelrod et Robert Jervis.

français et les bouleversements géostratégiques. La politique étrangère française n'a plus aujourd'hui les moyens de ses ambitions, qui restent, elles, fondamentalement gaullistes.

Du “cavalier seul”...

Dans un discours du 12 décembre 1959, de Gaulle définissait l'indépendance comme “un terme qui signifie une intention de se passer des autres. Mais le monde étant ce qu'il est - petit, étroit, interférant avec lui-même - l'indépendance réelle, l'indépendance totale n'appartient à personne”.¹⁰³ Selon Maurice Vaïsse, l'analyse gaullienne reposa sur l'idée que, pour les puissances moyennes, “la seule alternative à l'âge nucléaire est entre la stratégie d'indépendance et celle d'influence”¹⁰⁴. Cette dernière ayant déjà été mise en pratique par la Grande-Bretagne par la constitution d'un Empire (le Commonwealth), la France choisit la première, une indépendance revendiquée et affirmée. De manière concrète, l'indépendance française se manifestait, selon de Gaulle, de la manière suivante: “Mon dessein consiste donc à dégager la France, non pas de l'Alliance atlantique que j'entends maintenir, mais de l'intégration réalisée de l'OTAN sous commandement américain; à nouer avec chacun des Etats du bloc de l'Est et, d'abord, avec la Russie, des relations visant à la détente et à la coopération; à en faire autant, le moment venu avec la Chine; enfin, à nous doter d'une puissance nucléaire telle qu'on ne puisse nous attaquer sans risquer d'effroyables blessures”¹⁰⁵.

Il faut situer cette déclaration dans le contexte de Guerre Froide pour en saisir l'ampleur. Ces conditions historiques particulières offraient à la France les moyens d'une indépendance d'où résultait une influence sans proportion avec sa puissance réelle. Selon

¹⁰³ cité par KESSLER, Marie-Christine, *op.cit.*, p.26.

¹⁰⁴ VAISSE, Maurice, *La grandeur: politique étrangère du général de Gaulle*, Paris: Fayard, 1998, p. 202.

¹⁰⁵ PEYREFITTE, Alain, “De Gaulle: Propos privés”, *L'Histoire*, hors série n°1, février 1998, p.81.

Maurice Vaisse, on peut distinguer trois points d'application principaux de l'idée gaullienne d'indépendance: la remise en cause de l'ordre bipolaire (rejet des blocs), le rang international de la France à travers une politique d'intervention - au moins verbale - sur les principaux sujets du moment: Viêt-Nam, Chine populaire, Moyen-Orient, et la construction d'un mécanisme institutionnel de démultiplication de l'influence française en Europe occidentale, par le biais de la Communauté européenne.

La politique étrangère gaullienne a consisté à gagner son autonomie, dans le contexte particulier de la Guerre Froide. La politique de grandeur menée par de Gaulle exigeait que la France se dotât des moyens de jouer un rôle indépendant dans le monde, essentiellement l'arme atomique. On peut souligner ici que la mise en place d'une force de frappe autonome n'est pas une initiative de De Gaulle. Elle a été la grande oeuvre clandestine de la IV^e République.

En 1960 et 1965, de Gaulle fit voter deux lois de programmation militaire donnant la priorité absolue au développement de l'arme nucléaire comme "force de dissuasion". La doctrine française de dissuasion se fonde sur "le pouvoir égalisateur de l'atome" selon de Gaulle, c'est-à-dire que la France compense sa faiblesse numérique en assignant à ses missiles les cibles les plus vulnérables de l'adversaire: les grandes villes. Indépendance nationale et arme atomique se trouvent alors intrinsèquement liées: "le propre de (l'arme atomique) est de ne pouvoir être que nationale"¹⁰⁶ affirmait Maurice Couve de Murville. "L'indépendance implique (...) les moyens modernes de la dissuasion"¹⁰⁷ répétait de Gaulle. Le 13 février 1960, la première bombe atomique française explosait à Reggane, dans le Sahara. En août 1968, la France expérimentait à Mururoa (Pacifique) sa première bombe à hydrogène. Une force de frappe nucléaire complète fut mise en place entre 1964 et 1971 (triade stratégique: avions, missiles sol-sol et sous-marins), puis complétée par des armements tactiques à partir de 1972.

¹⁰⁶ cité par COHEN, Samy, "L'épée atomique", *L'Histoire*, hors-série n°1, février 1998, p.84.

¹⁰⁷ cité par COHEN, Samy, *ibid.*, p.84.

Dans la conception gaullienne, la force de frappe est mise au service d'une politique de défense autonome. Lors d'un discours à Paris, le 21 octobre 1950, de Gaulle déclara: "S'il faut que la France ait une épée, il faut que ce soit la sienne"¹⁰⁸.

Il faut rappeler ici que le gaullisme est avant tout lié à un homme, Charles de Gaulle, né en 1890, qui suivit une éducation militaire (admis en 1908 à Saint-Cyr), vécut les deux guerres mondiales (blessé en août 1914, fait prisonnier à Verdun le 2 mars 1916). Il participa pendant six ans, de 1931 à 1937, au sein du secrétariat général de la Défense nationale, aux débats sur la refonte de l'armée française¹⁰⁹. De Gaulle était avant tout un stratège militaire, attaché à donner à la France une armée puissante et moderne (développement des blindés, emploi autonome du char). Pour le Président de la République de 1958 à 1969, il était indispensable que la France possédât, sous sa propre souveraineté, les moyens de défense capables d'intimider l'adversaire et de dissuader un éventuel agresseur.

La possession de l'arme atomique permettait en effet à la fois d'affirmer la puissance française sur la scène internationale, de réduire la dépendance à l'OTAN en matière de défense et de sanctuariser le territoire français. C'était réaliser le rêve de l'indépendance gaullienne: faire cavalier seul. Au Conseil des ministres du 10 septembre 1962, de Gaulle déclarait: "le sentiment national est naturel à toutes les nations, à tous les pays. Un peuple n'est bien dans sa peau que s'il forme une nation indépendante"¹¹⁰. Toutefois, si l'arme nucléaire permettait à la France d'être indépendante (elle bénéficiait de l'autonomie de décision sur l'emploi du feu nucléaire), cela ne signifiait pas qu'elle rompait sa solidarité avec le camp occidental.

¹⁰⁸ cité par COHEN, Samy, *ibid.*, p.84.

¹⁰⁹ Dans *L'Armée de métier*, qu'il écrit à cette époque, de Gaulle plaide pour la refonte totale de la stratégie militaire et notamment la professionnalisation des armées. Des unités de "moteurs cuirassés" seraient ainsi confiées à 100 000 professionnels.

¹¹⁰ cité par COHEN, Samy, *ibid.*, p.84.

On remarquera, finalement, que Chirac a fait du développement des forces conventionnelles sa priorité, réduisant le budget nucléaire annuel à 19 milliards de francs pour les années 1997-2002 (contre 38 milliards en 1989 et 21,5 en 1995¹¹¹). Plutôt que d'interpréter cette politique comme un retournement de l'héritier contre les conceptions du fondateur, il semble plus pertinent de la considérer comme une adaptation au monde actuel, dans lequel le recours à l'arme nucléaire est encadré. On touche ici à une des limites d'une politique étrangère et de défense gaulliste, qui, telle qu'elle était conçue par de Gaulle, ne semble plus adaptée au contexte contemporain.

L'indépendance s'inscrivait aussi sur le plan technologique. Le livre à succès de Jean-Jacques Servan-Schreiber paru en 1967, *Le Défi américain*, révéla le profond écart entre la France et les États-Unis. La France se lança alors dans une politique de prestige, concrétisée par la réalisation de grands projets visant à assurer son indépendance face aux États-Unis: développement de l'avion supersonique franco-britannique Concorde, procédé de télévision en couleurs SECAM, constitution d'une filière autonome d'enrichissement de l'uranium, lancement du sous-marin nucléaire "Le redoutable" en 1967, mise en place en 1966 du "Plan Calcul" pour la production d'ordinateurs à la suite du refus américain de vendre à la France un ordinateur pour la force de frappe...

On constate que la volonté d'indépendance demeure l'un des axes de la politique étrangère française actuelle. Ainsi, selon le MAE, "la France attache un prix particulier à son indépendance, principe qui a guidé la politique étrangère engagée sous l'impulsion du général de Gaulle dans les années soixante (...) Cette volonté n'a pas faibli au cours des décennies suivantes"¹¹². Selon Ghassan Salamé, les années Mitterrand avaient été marquées par les "vestiges d'une politique gaulliste d'indépendance dans la

¹¹¹chiffres cités par RYNNING, Sten, *op.cit.*, p.63.

¹¹²note *La France dans le monde* du MAE français - site web: www.diplomatie.fr.

périphérie”¹¹³ (appel, par exemple, à la création d’une patrie pour les Palestiniens). Quelques forts sursauts indépendantistes se sont aussi manifestés dans la politique étrangère française de son successeur. En septembre 1995, le nouveau Président de la République rompait le moratoire nucléaire observé depuis avril 1992 et annonçait unilatéralement une série de huit essais nucléaires sous-marins en Polynésie française. Hervé de Charette déclara ne pas avoir consulté ses partenaires européens avant le début des tirs “pour une raison bien simple, c’est que c’est une question de souveraineté nationale. En toute hypothèse il y aura de façon durable une force française de dissuasion qui assurera en tous cas la sécurité de la France. Nous ne consulterons certainement, sur ce point-là, personne. Par contre, nous proposons d’ouvrir la protection à l’ensemble de nos partenaires”¹¹⁴. Cette manifestation d’indépendance a soulevé de fortes oppositions qui ont amené le gouvernement français à abrégé la série prévue. Six (au lieu de huit) ont finalement été tirés, jusqu’en janvier 1995.

La conception européenne du Président Chirac s’inscrit également dans l’héritage gaulliste. Moins que d’indépendance, il s’agit de préserver l’autonomie décisionnelle de la France au sein de l’UE, d’éviter toute évolution vers un renforcement de la supranationalité.

Jacques Chirac a proposé, après Jacques Delors, de construire l’Europe sur le modèle d’une “fédération d’Etats nations”, fort semblable à l’idée gaullienne d’Europe des nations. Le schéma institutionnel présenté par le chef de l’Etat laisse la part belle aux Etats associés dans un processus d’intégration intergouvernemental. Le Conseil de l’Union européenne, qui rassemble les ministres des Etats-membres, possède le poids prépondérant puisqu’il conserve le monopole de la décision.

Les transferts de souveraineté au niveau supranational consentis par la France lors du sommet de Nice (décembre 2000) ont ainsi été faibles et n’ont concerné que des domaines marginaux. Il n’a pas

¹¹³SALAME, Ghassan, *Appels d’empire. Ingérences et résistances à l’âge de la mondialisation*, Paris: Fayard, 1996, p.279.

¹¹⁴Hervé de Charette, *ABC*, 9 septembre 1995.

été question de céder la politique culturelle, par exemple. Le développement d'un second pilier, la PESC (politique étrangère et de sécurité commune), à l'initiative de la France, ne saurait être interprété comme un renforcement de l'intégration européenne car il s'agit d'un mécanisme classique de coopération inter-étatique, chaque pays pouvant choisir de participer ou non grâce au principe d'abstention constructive, une idée ... française. Cette conception de l'Europe a également été défendue par le Premier ministre, Lionel Jospin, dans son discours sur l'Europe du 28 mai 2001.

Stanley Hoffmann, analysant la politique étrangère de la France ces vingt dernières années, souligne un paradoxe: "depuis 1979, le monde a beaucoup changé, la politique étrangère de la France assez peu"¹¹⁵. Il semble que l'on pourrait faire remonter cette date aux années de Gaulle. Deux préoccupations centrales ont fondé la politique étrangère française de la Ve République: parvenir à une relation stable avec l'Allemagne et combattre le déclin, des visées bien gaullistes. Selon Hoffmann, la France a cherché à atteindre les mêmes objectifs stratégiques: "volonté d'indépendance nucléaire, participation (sans intégration) à l'Alliance atlantique, et ambition de définir peu à peu une politique étrangère et militaire commune pour l'Union européenne"¹¹⁶.

Cette politique d'indépendance ne semble plus possible aujourd'hui pour deux raisons majeures: les moyens militaires et économiques français sont insuffisants et cette politique a peu de sens dans un contexte international marqué par l'effondrement du bloc communiste, le développement des interdépendances et, surtout, le renforcement de l'intégration européenne. La France de 1958 était déjà bien loin de pouvoir défendre seule ses intérêts sur la scène planétaire. Engluée dans la guerre d'Algérie après avoir perdu celle d'Indochine, ses finances publiques connurent un profond marasme la mettant à la merci de créanciers étrangers. La croissance des investissements américains dans les années soixante, attirés par le potentiel d'une Europe en reconstruction, et le

¹¹⁵HOFFMANN, Stanley, "La France dans le monde 1979-2000", *Politique étrangère*, été 2000, n°2, p.307.

¹¹⁶HOFFMANN, Stanley, *ibid.*, p.308.

développement, sur le sol français, de grandes entreprises américaines, étaient considérés par de Gaulle comme un risque pour l'indépendance nationale.

... à l'action collective

De Gaulle a développé les fondements d'une politique étrangère indépendante des deux blocs: arme nucléaire, semi rupture avec l'OTAN, reconnaissance de la Chine populaire ou discours de Phnom Penh contre l'intervention américaine au Viêt-Nam. La voix de la France ne porte aujourd'hui plus si loin, le pays étant relégué au rôle de "figurant dans les affaires internationales"¹¹⁷, selon un député RPR de Paris, Pierre Lellouche. La reprise des essais nucléaires en 1995 fut critiquée dans le monde entier, menant à son abrègement. Cette décision ne fut pas perçue comme un acte souverain au sens positif du terme mais comme une agression, une action intolérable car unilatérale. En 1996, Chirac signa le traité sur l'interdiction définitive et universelle des essais et le centre d'essais polynésien fut définitivement fermé.

Le rôle mondial de la France, son indépendance ne peuvent pas s'affirmer, selon Stanley Hoffmann, "vu les ressources insuffisantes de la France, les contraintes financières que la politique d'unification monétaire que l'Union européenne (a) imposée, l'expansionnisme technologico-économico-culturel des Etats-Unis"¹¹⁸. Ces contraintes auraient conduit la politique étrangère française à se replier sur l'aire européenne (ce que dénoncent, au niveau européen, les partenaires méditerranéens de l'UE, arguant que les aides communautaires promises n'ont cessé de diminuer depuis dix ans, au profit des Pays d'Europe centrale et orientale - PECO). Ceci pourrait expliquer la présence active de la France durant les conflits yougoslaves, et notamment au Kosovo. On peut y voir aussi un autre souci: celui de ne pas se laisser déployer une influence allemande dans ces régions.

¹¹⁷*Le Monde*, 27/1/1998.

¹¹⁸HOFFMANN, Stanley, *op.cit.*, p.311.

Présentons brièvement les forces françaises engagées au Kosovo afin de mieux saisir l'ampleur des moyens mis à la disposition de l'OTAN par la France. Cent avions, dont dix ravitailleurs en vol, ont été envoyés. La France a participé à toutes les opérations terrestres de l'OTAN, dès juillet 1998 (Force d'extraction MVK en Macédoine, opération "Abri allié" pour le secours de réfugiés en Albanie et KFOR). Un important groupe aéronaval a été envoyé dans l'Adriatique, constitué autour du porte-avions Foch, ainsi que des chalands de débarquement, un sous-marin d'attaque et des frégates anti-aériennes.

Dans le domaine de la reconnaissance et du renseignement, la France a été le seul Etat européen à participer avec des moyens aéroportés spécifiques aux opérations de recherche et de sauvetage (CSAR) et à mettre en oeuvre l'ensemble de la gamme des moyens: satellites d'observation (Hélios), avions (Mirages), radars héliportés, drones, moyens d'écoute électronique. Malgré cet arsenal exceptionnel en Europe, la France ne dispose pas, individuellement, des moyens d'une politique balkanique autonome. Second contributeur (et premier pays européen) à l'opération "Force alliée" en termes financiers et militaires, la participation française se situe loin derrière celle des Etats-Unis. Le tableau présenté en annexe 3 ("Activités aériennes françaises au sein de l'opération Force alliée") montre ainsi qu'entre le 24 mars et le 9 juin, la France n'a réalisé que 10% des sorties aériennes de l'OTAN (5 919 sur 58 574) et 12% des missions aériennes offensives de l'OTAN (1 261 sur 10 434), ce qui aurait sans doute été insuffisant pour faire plier le régime de Milosevic.

Les bouleversements géostratégiques (effondrement du bloc communiste, renforcement des interdépendances) ont aussi rendu moins cohérente (et possible) la politique d'indépendance française. Cette thèse est notamment développée par Bertrand Badie. Selon ce dernier, les politiques ne peuvent plus être autonomes à cause du contexte de mondialisation. Les diplomaties européennes - surtout britannique et française - auraient cherché à s'affirmer en Yougoslavie tout en comptant désespérément sur une intervention américaine. La sécurité est aussi, selon Badie, particulièrement marquée par le jeu des interdépendances propre à la mondialisation:

“face à la complexité du système international, à la démultiplication des acteurs, à la poussée des revendications identitaires, elle est inévitablement posée en termes de plus en plus collectifs et de moins en moins bilatéraux. Ainsi, les diplomaties d’Etat sont-elles couramment amenées à s’insérer dans des communautés de sécurité, à réactiver les structures de concertation comme le G7 et à repenser les alliances pour faire face à de nouveaux défis comme le révèle le traitement de la crise yougoslave par l’OTAN”¹¹⁹.

L’effet de la montée des interdépendances avait déjà été observé par Paul Valéry en 1931: “une solidarité toute nouvelle, excessive et instantanée, entre les régions et les événements, s’est mise en place (...) Toute politique spéculait sur l’isolement des événements (...) Ce temps touche à sa fin. Toute action fait désormais retentir une quantité imprévue d’intérêts de toute part, elle engendre un train d’événements immédiats, un désordre de résonance dans une enceinte fermée”¹²⁰.

La politique étrangère gaullienne avait su, comme nous l’avons vu au début de cette partie, profiter de la situation particulière de la Guerre froide pour revendiquer et constituer un troisième bloc. L’idée d’indépendance nationale du général de Gaulle se situait à ce niveau. L’affaiblissement du camp communiste en 1989 a brouillé les revendications indépendantistes françaises, qui s’expriment aujourd’hui essentiellement par rapport aux Etats-Unis.

Par ailleurs, la mondialisation, c’est-à-dire le développement d’alliances et de réseaux, et l’intégration européenne constituent des limites de fait à l’indépendance de la politique française. Il n’est pas question ici de savoir si la souveraineté de l’Etat français est entamée (ceci fait l’objet de la partie suivante) mais de constater la difficile réalité d’une politique étrangère indépendante aujourd’hui. Pour jouer un rôle sur la scène internationale, il n’y aurait alors pour la France pas d’autre alternative que la coopération.

¹¹⁹BADIE, Bertrand, “Les politiques étrangères peuvent-elles encore être autonomes?” *Etat du monde*, Paris: La Découverte, 1997, p.40.

¹²⁰VALÉRY, Paul, *Regards sur le monde actuel*, Paris: Gallimard (coll.Pléiade), t.2, 1960, p.923-924.

La solution: la coopération

La France s'est fortement engagée dans cette voie, ce qui relève plus d'une adaptation que d'une conviction ou un revirement de la politique étrangère. Dès la guerre du Golfe, la France rompait avec son isolement relatif au sein de l'Alliance atlantique, se rangeant sans réserves aux côtés de Washington. Lors de la guerre au Kosovo a été mis au point, à l'initiative de Joschka Fischer, un système de téléconférences entre les ministres des Affaires étrangères des principaux pays de l'Alliance engagés dans le conflit: Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Italie. La concertation a été essentielle, ce que confirmait Hubert Védrine: "Le vrai nœud de la conduite de l'affaire a été ce contact quotidien des cinq ministres (...) il s'en est créé une vraie dynamique. Ce fut une expérience diplomatique et humaine rare"¹²¹.

La coopération peut aussi être un moyen de réaliser ses ambitions, par exemple en développant une politique européenne dans laquelle la France joue un rôle majeur. Selon les théoriciens des régimes (S.Krasner), lorsque les Etats se trouvent dans un jeu d'échanges répétés (comme, par exemple au sein du Conseil de sécurité, de l'OTAN, des Conseils européens et de l'UE...), ils n'ont pas intérêt à se retirer du jeu et à faire "cavalier seul". A long terme, le comportement coopératif serait donc la meilleure stratégie possible.

Si l'on assiste à un repli de la politique étrangère française du lointain (l'Empire colonial) au proche (l'Europe), l'ambition d'indépendance (essentiellement par rapport aux Etats-Unis) demeure. La francophonie entretient, par exemple, l'idée d'une culture à vocation universelle, distincte de celle anglo-saxonne. Mais la politique étrangère française n'a pas les moyens de sa pleine autonomie. Elle doit, de plus, s'adapter au contexte géostratégique bouleversé depuis la chute du communisme et le développement d'interdépendances. La France a été amenée à inscrire son action dans le cadre international et, notamment,

¹²¹*Libération*, 1/07/1999, p.2.

européen. La question qui se pose alors est de déterminer dans quelle mesure la France maintient sa souveraineté au sein des forums de coopération.

Une action menée au sein de réseaux d'alliances

La politique étrangère française au Kosovo, nous l'avons vu, a essentiellement été menée au sein d'organisations internationales. Le problème qui est ici soulevé est de savoir si la souveraineté nationale, composante essentielle de la politique étrangère gaullienne et définie par de Gaulle, dans un discours du 12 décembre 1959, comme le fait "qu'un peuple prend ses responsabilités lui-même dans le monde, qu'il répond de ce qu'il dit et de ce qu'il fait"¹²², est préservée au sein de ces alliances. Il s'agit d'abord, à partir des apports des théories des relations internationales, de souligner les avantages et les contraintes créés par les alliances.

Avantages et contraintes des alliances

Il est utile de revenir ici sur les théories de la coopération, définie par Axelrod et Keohane comme "l'adaptation d'un Etat aux préférences des autres"¹²³. Les Etats ont souvent plus intérêt à choisir la coopération plutôt que la défection, ce que démontre la théorie des jeux. Dans *Donnant Donnant. Théorie du comportement coopératif*, Robert Axelrod vise à repérer les conditions nécessaires à l'apparition de la coopération entre les individus "dans un monde

¹²²KESSLER, Marie-Christine, *op.cit.*, p. 26.

¹²³AXELROD, Robert, KEOHANE, Robert O., "Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions", p.226-254, in OYE, Kenneth A. (dir.) *Cooperation under Anarchy*, Princeton N.J: Princeton University Press, 1986, 260 p.

d'égoïstes en l'absence d'un pouvoir central"¹²⁴. Il montre, à partir de l'attitude de joueurs dans des tournois informatiques, que les individus ont, comme les Etats, un avantage à la coopération puisque la meilleure stratégie pour remporter les compétitions est celle dite de "donnant donnant" qui consiste à coopérer au premier coup puis à imiter le comportement de l'autre joueur au coup suivant.

Les Etats peuvent espérer de la collaboration différents types de gains directs et indirects: économies financières grâce à la mise en commun d'informations et de plans d'actions, renforcement de la puissance, de la sécurité... Robert Axelrod observe qu'aujourd'hui, les nations interagissent au nom du "dilemme de sécurité". L'absence de confiance entre les Etats les conduit à s'armer pour maximiser leur sécurité, ce qui produit pour tous une insécurité globale. Ce schéma s'inscrit dans une perspective néo-réaliste. La coopération permet de circonscrire ce dilemme en instaurant une confiance entre les participants. Selon Axelrod et Keohane¹²⁵, la possibilité de coopérer dépend aussi des perceptions des décideurs.

Robert Jervis a étudié la mise en place de systèmes de coopération entre des Etats confrontés au dilemme de sécurité. D'après lui, en l'absence d'autorité internationale qui puisse obliger les Etats à suivre certaines règles, la coopération mutuelle est le meilleur moyen de garantir la paix. C'est dans ce but que les Etats ont renforcé leurs institutions de coopération depuis 1945, en créant notamment l'ONU. Le pacte de la Société des Nations (SDN), en 1919, avait déjà instauré le projet d'un nouvel ordre politique mondial fondé sur le respect du droit international et des procédures d'arbitrage. Il projetait de créer un mécanisme de sécurité collective qui devait comprendre un processus de désarmement.

Pour les théoriciens rationalistes et réalistes, dont le *leitmotiv* est pourtant la défense de l'intérêt national, la coopération permet d'escompter des gains supérieurs à ceux qui pourraient être obtenus par l'action individuelle. Dans une perspective réaliste, les Etats

¹²⁴AXELROD, Robert, *Donnant donnant. Une théorie du comportement coopératif*. Paris: Odile Jacob, 1992, p.32.

¹²⁵AXELROD, Robert, KEOHANE, Robert O., *op.cit.*

peuvent, par exemple, être amenés à coopérer afin de s'opposer à un ennemi commun en formant une coalition. La coopération permet également de réduire les coûts liés à l'information. C'est le gain de la coopération. La transmission d'information devient, en théorie, plus rapide et aisée entre partenaires d'une alliance, ce qui établit également une confiance entre les membres. La théorie sous-jacente est alors celle du choix rationnel.

Selon John J. Mearsheimer¹²⁶, les institutions assurent aux Etats les plus puissants de maintenir ou augmenter leur pouvoir, sans changer les données fondamentales du système. Le "besoin d'ONU"¹²⁷ de la France développé depuis les années 1980 lui servirait ainsi à conserver son rang en se distinguant des autres pays européens (sauf du Royaume-Uni) par son siège permanent au Conseil de sécurité et à légitimer certaines de ses opérations. Ceci est également relevé par Thierry Tardy: la France percevrait l'ONU comme "un vecteur de sa puissance"¹²⁸. D'où toute l'ambiguïté de la situation française: si la France est contrainte par les systèmes d'alliances collectives auxquels elle appartient, elle en retire aussi des avantages certains en termes de puissance.

Les institutionnalistes s'intéressent aux organisations créées par les Etats afin de dépasser les problèmes de l'action collective par la provision d'informations et d'idées et de créer ainsi des gains communs pour les Etats membres. La mise en place d'une défense commune au niveau européen permet d'acquérir du matériel militaire plus performant, incorporant les technologies les plus récentes à un coût moindre puisque partagé. La coopération entre Etats est alors toujours préférable à la non-coopération, qui mène à des issues sous-optimales.

Selon Krasner, les "régimes", entendus ici au sens de toute forme d'alliance, présentent deux avantages essentiels: atteindre certains objectifs voulus par les membres et renforcer la confiance

¹²⁶MEARSHEIMER, John J., "The False Promise of International Institutions", *International Security*, vol.19, n°3, hiver 1994-1995, pp.5-49.

¹²⁷SALAME, Ghassan, *op.cit.*, p.280.

¹²⁸TARDY, Thierry, *op.cit.*, p.7.

mutuelle entre acteurs étatiques puisqu'en y participant, les Etats rendent leurs actions prévisibles, ce qui oriente en retour la politique étrangère des gouvernements.

Le problème qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure les alliances (au sens large de ce terme) contraignent les ambitions nationales.

La participation à une alliance implique de respecter les modalités, les procédures en vigueur, ce qui encadre de fait les souverainetés nationales. Ceci a été mis en évidence par les théoriciens des régimes, inspirés du mouvement interdépendantiste développé dans les années soixante-dix. Formalisée au début des années 1980, la théorie des régimes s'inscrit dans le courant néo institutionnaliste libéral. Son postulat majeur est qu'il existe une coopération interétatique fondée sur des institutions qui ne viennent ni du droit ni des organisations internationales: les régimes, définis par Stephen Krasner comme "un ensemble de principes, de normes, de règles et de procédures de décision, implicites ou explicites autour desquels les attentes des acteurs convergent dans un domaine spécifique"¹²⁹. Les régimes instaurent donc des règles du jeu et fournissent un cadre à la politique étrangère des Etats, ce qui peut contraindre, voire limiter la souveraineté des Etats. La Charte des Nations Unies a, par exemple, mis en place un Conseil de sécurité qui a modifié la conception originelle de la souveraineté puisque le Conseil de sécurité peut prendre des sanctions à l'encontre d'un Etat qui viole l'interdiction d'user de la force. Comme le soulignent Axelrod et Keohane¹³⁰, les institutions créent de nouvelles normes, en contrôlant, par exemple, ou en réglementant le comportement des Etats. Cherchant à stimuler la coopération à long terme, elles n'hésitent pas à identifier et punir les pays qui font défection.

Kenneth Waltz, néo-réaliste, a analysé les effets de structure au sein du système international et dans quelle mesure ils modifient la manière dont les Etats définissent leurs intérêts et affectent le

¹²⁹SMOUTS, Marie-Claude, *Les nouvelles théories des relations internationales. Pratiques et théories*, Paris: Presses de Sciences Po, 1998, p.92.

¹³⁰AXELROD, Robert, KEOHANE, Robert O., *op.cit.*

fonctionnement du système international¹³¹. Il a souligné la capacité des Etats d'édicter eux-mêmes des régimes internationaux, qui sont alors le produit de souverainetés. Selon K. Waltz, les actions des Etats sont fortement contraintes par le système international, la "structure", née des interactions interétatiques. Ceci permet d'expliquer les décalages que l'on peut parfois observer entre la volonté des décideurs politiques et les résultats. La raison en est la "structure" qui empêche une relation directe entre la volonté des Etats et le produit politique.

Les alliances ne contraignent pas nécessairement la souveraineté des Etats. Il est plus juste de considérer qu'elles l'encadrent. La procédure en vigueur au sein de l'OTAN pour décider des frappes aériennes lors du conflit du Kosovo prévoyait un droit de veto de chaque Etat sur le choix des cibles retenues. La France a ainsi pu s'opposer aux bombardements sur le Montenegro et sur certains sites "sensibles" serbes (ponts, centrales électriques, lieux symboliques du pouvoir), qui ont effectivement été moins touchés.

La position la plus extrême est celle de John J. Mearsheimer (néo-réaliste) qui démontre que les institutions n'ont aucune influence sur le comportement étatique¹³². Selon lui, les institutions *per se* n'obligent pas à la coopération, les Etats restant libres d'obéir aux règles créées. La coopération est un leurre, les Etats ne cherchant en fait qu'à renforcer leur puissance. Les alliances ne peuvent dès lors être que temporaires puisque les Etats recherchent l'hégémonie dans le système, qualifié de *self-help* (chacun pour soi). Dans cette conception, les institutions sont le reflet de la distribution de puissance. La participation française à l'opération de l'OTAN au Kosovo a, par exemple, été critiquée par certains gaullistes et communistes comme un alignement de la France sur les Etats-Unis. Ceux-ci exercent un pouvoir dominant sur l'Organisation par leur participation financière mais aussi parce qu'ils ont aménagé certaines procédures à leur avantage (par exemple la double casquette du SACEUR, à la fois commandant en

¹³¹WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York: Mc Graw Hill, 1979, 251 p.

¹³²MEARSHEIMER, John J., *op.cit.*

chef des troupes américaines et des forces armées en Europe. Ce système de double chaîne de commandement a permis aux Etats-Unis, pendant la crise du Kosovo, de mener des opérations unilatérales en les présentant comme des interventions de l'OTAN).

La théorie mérite maintenant d'être confrontée à la pratique. La politique étrangère française au Kosovo s'exprime essentiellement à travers des organisations internationales (MINUK, KFOR, UE, OSCE). Ceci ne semble *a priori* pas très gaulliste. On connaît en effet la défiance qu'avait de Gaulle pour tout système d'alliance, lui qui ne croyait ni aux Nations Unies, ce "machin", ni à l'Europe. Il s'agit alors d'analyser la position française au sein de trois alliances majeures engagées au Kosovo: l'OTAN (militaire), l'Union Européenne (politique) et le Haut Commissariat aux Réfugiés (humanitaire). Quelles contraintes imposent ces organisations à la France ? Comment cette dernière tente-t-elle, en retour, de faire prévaloir son opinion ?

Présentation de la position française au sein de trois alliances majeures engagées au Kosovo: l'OTAN, l'UE, le HCR

- La France dans l'OTAN

L'OTAN, créée par le traité de Washington signé le 4 avril 1949, compte aujourd'hui dix-neuf membres¹³³. Elle est l'organe de défense des Européens. Il est avant tout nécessaire de rappeler la structure de l'Organisation. Les autorités nationales des Etats membres envoient des représentants permanents (ambassadeurs) siéger au Comité des plans nucléaires, au Conseil de l'Atlantique Nord et au Comité des plans de défense, trois organes politiques. Par ailleurs, les Etats sont représentés par des militaires au sein du Comité militaire (Etat-major militaire international), lié aux trois forums politiques précédents. Sous l'autorité du Comité militaire se

¹³³Etats-Unis, Canada, Norvège, Danemark, Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Islande, Hongrie, Pologne, République Tchèque.

trouvent placés le Commandement suprême allié de l'Atlantique (ACLANT: Allied Command Atlantic), le Commandement suprême des forces alliées en Europe (ACE: Allied Command Europe) et le Groupe de planification régionale Etats-Unis/Canada. Le commandant suprême allié en Europe (SACEUR: Supreme Allied Commander Europe) est responsable des commandements des forces alliées en Europe (trois commandements: Nord, Sud et SHAPE¹³⁴), ainsi que des forces de réaction.

Membre fondateur de l'Alliance atlantique, le 4 avril 1949, la France a quitté, sur une décision du général de Gaulle, le commandement militaire intégré de l'OTAN le 10 mars 1966. La France ne disposait plus de représentant permanent mais d'une "mission" au Comité militaire et au Conseil des ministres (organe politique). L'ensemble de ses forces est alors repassé sous commandement national. Des Accords secrets dits "Ailleret-Lemnitzer" ont aussitôt été conclus entre la France et les Etats-Unis pour organiser la participation française en cas de guerre contre l'URSS. Trente ans plus tard, le 5 décembre 1995, la France réintérait le Conseil politique et le Comité militaire de l'Alliance, où siègent les chefs d'état-major. Elle a tout d'abord rejoint le Comité des experts chargés de réviser le concept stratégique et le Comité des plans de défense évaluant les nouveaux risques puis elle a participé, au cas par cas, au Comité militaire (chefs d'état-major) pour l'engagement de forces de maintien de la paix en Europe (avec une voix délibérative et non plus consultative). Au même moment, en Bosnie, les Casques bleus de la Forpronu cédaient le pas à l'IFOR (Implementation Force) et les troupes françaises se trouvaient partie prenante d'une opération de l'OTAN, ce qui constituait une première.

Par cet acte, Chirac entendait tirer les conséquences des évolutions récentes du contexte européen et atlantique dont la crise bosniaque et son aboutissement à l'automne 1995 avec les Accords de Dayton, avaient été le révélateur: isolement français par rapport à l'OTAN, limites de l'autonomie militaire européenne,

¹³⁴SHAPE: Supreme Headquarters Allied Powers Europe (en français: Grand quartier général des puissances alliées en Europe).

réaffirmation de la prééminence de l'Alliance et du leadership américain.

Si la portée de cette "réintégration" apparaît limitée (il n'y a toujours pas de forces françaises subordonnées à l'OTAN - sauf celles engagées dans le corps européen, l'Eurocorps, qui, en cas d'intervention, est soumis à l'autorité de l'OTAN¹³⁵ - et la France ne participe pas au Comité des plans de défense et au Comité des plans nucléaires qui forment la structure militaire intégrée qui, dans une perspective gaulliste, menace la souveraineté nationale), on constate toutefois une nouvelle politique française à l'égard de l'OTAN.

Cette décision ne constitue pas un profond revirement de la politique étrangère française. Le 28 mars 1999, lors d'un concert rock à Belgrade contre les frappes de l'OTAN, on pouvait voir cette pancarte: une photographie du général de Gaulle et cette question: "Cher général, tu avais dit non à l'OTAN. Et maintenant ?"¹³⁶. Il faut rappeler que Jacques Chirac s'était déclaré prêt à voir la France reprendre toute sa place dans l'Organisation, à condition d'en réformer les structures décisionnelles, de les "européaniser". Si, en janvier 1996, Paris acceptait, dans le cadre d'une "dissuasion concertée", de discuter de sa stratégie nucléaire avec l'OTAN, elle visait surtout à peser davantage sur l'Alliance. Il faut se souvenir du contexte de cet événement. La mise en place d'une défense européenne semblait bien compromise, se heurtant au refus catégorique des Britanniques et de la plupart des pays européens, affirmant ainsi leur attachement à l'OTAN. L'UEO n'était pourvue d'aucune capacité réelle. La France, en rejoignant l'OTAN, pouvait espérer faire pression sur les décisions et surtout, développer une défense européenne au sein de l'OTAN.

¹³⁵L'accord conclu en janvier 1993 entre l'Eurocorps et le SACEUR (OTAN) prévoit en effet son passage sous commandement opérationnel de l'OTAN pour le cas où l'article 5 du traité de Washington serait appliqué (attaque contre l'un des membres de l'Alliance).

¹³⁶ cité par COLOVIC, Ivan, En lisant dans la paume d'une poignée de Serbes, *Transeuropéennes*, n°10, été 1997, p. 78.

Lors de la crise du Kosovo, la France est apparue comme un allié fidèle de l'OTAN. Même si elle ne fait toujours pas partie du Commandement militaire intégré de l'OTAN, c'est-à-dire que les forces nationales françaises relèvent du chef français d'état-major des armées, le général Jean-Pierre Kelche, la France s'est insérée au sein du dispositif de l'OTAN, se conformant aux règles et en supportant les contraintes. Tous les moyens français étaient placés sous les ordres directs de l'amiral américain James Ellis (sous la responsabilité du général américain Wesley Clark) qui déterminait la mission, son calendrier et le volume des forces engagées selon les procédures de l'OTAN. Une série d'objectifs était ensuite attribuée aux exécutants, qui devaient aussi en rendre compte auprès de l'amiral Ellis.

La France a notamment participé aux missions de liaison aux quartiers généraux alliés à Mons, Naples et Vicenza d'où étaient planifiés les raids, et elle a fourni une gamme de moyens aériens qui l'ont amenée à jouer un rôle essentiel dans la collecte et l'exploitation d'informations pour le compte de l'OTAN. On peut, par exemple, citer les avions-radars AWACS qui ont conduit des sorties, son avion de guerre électronique et de brouillage Gabriel qui a permis de dresser la carte du renseignement électromagnétique et électronique de la zone, ses avions de reconnaissance stratégique (Mirage IVP) et tactique (Mirage F1 CR) qui ont rassemblé les renseignements opérationnels, et son satellite-espion Hélios 1 qui a déterminé des cibles et a ensuite évalué les résultats de la frappe. La marine française avait déployé un sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire, l'Améthyste, pour des opérations de renseignement au profit de l'OTAN. La France avait donc déployé des moyens nationaux importants et diversifiés qui l'ont imposée comme un partenaire essentiel de l'OTAN.

En reconnaissance de ses bons et loyaux services, la France obtint, pour la première fois, le 1er octobre 2001, le commandement de la KFOR¹³⁷, qui comptait alors 44 600 soldats dont 5 200 Français, ce qui place la France au rang de quatrième contributeur parmi les trente-quatre nations participant à la KFOR.

¹³⁷Le général Marcel Valentin fut désigné comme chef.

La France a, par ailleurs, œuvré pour que l'Europe joue un rôle majeur au sein de la KFOR. C'est sur une de ses propositions que l'OTAN a confié en avril 2000 le commandement de la KFOR à l'Eurocorps¹³⁸ (ou "Corps européen"). Cette décision est importante dans le processus d'élaboration d'une défense européenne au sein de l'OTAN: c'est en effet la première fois qu'une force de l'Alliance atlantique est dirigée par un état-major d'une structure non intégrée à l'OTAN. C'est aussi, sur le plan symbolique, une reconnaissance américaine du pilier européen de défense créé au sein de l'OTAN.

Au sein de l'OTAN, la France a également fait entendre ses priorités. Selon le général Kelche, la France "a pu peser sur le choix des objectifs et vérifier par ses propres outils de renseignement, que les choix arrêtés au sein de l'OTAN étaient bien, sur le terrain, respectés"¹³⁹. Et de citer que la France s'est opposée, au soixante-dixième jour des combats, à la destruction des ponts de Belgrade. Mais il faut aussi rappeler que la France a renoncé à sa position de principe (pas d'intervention sans mandat de l'ONU), sous pression des Etats-Unis et des autres membres de l'Organisation. Autrement dit, la France n'a pas, malgré les affirmations de certains hommes politiques ou militaires, joué de rôle exceptionnel au sein de l'OTAN. Son engagement a été sûr et actif mais elle n'a certainement pas imposé de choix aux alliés, notamment aux Américains (nous y reviendrons).

Ce propos peut être étayé par une analyse du processus décisionnel qui régissait les bombardements. Dans les semaines précédant la guerre, les militaires de l'OTAN avaient élaboré un catalogue d'environ six cent cibles, objectifs approuvés par le Conseil atlantique, c'est-à-dire les dix-neuf gouvernements de l'Alliance. La liste avait fait l'objet de nombreuses discussions, notamment de critiques de la part de la France. Durant les frappes, la France disposait, comme chaque Etat membre, d'un droit de veto sur les cibles attribuées aux avions tricolores. En revanche, celles

¹³⁸Corps d'armée multinational de 50 000 hommes formé d'unités allemandes, françaises, espagnoles, belges et luxembourgeoises.

¹³⁹*Le Figaro*, 20/05/2000.

traitées par les avions furtifs ou les missiles de croisière américains appartenaient au domaine réservé du Pentagone et échappaient donc à tout contrôle français. Pourtant, le Président de la République française affirmait, le 10 juin 1999, que “pas une seule frappe n’a été faite sans l’accord de la France”¹⁴⁰. Version corroborée, dans une toute autre perspective, en octobre 1999, par Michael Short, chef suprême des opérations alliées au Kosovo, qui déclarait devant la Commission nationale des Etats-Unis que la France était responsable de la durée de la guerre car elle s’était opposée à certains bombardements. Selon lui, la guerre aurait pu être écourtée de onze semaines.

- La France et la politique de l’UE au Kosovo

La politique française étrangère en ex-Yougoslavie s’inscrit avant tout dans un cadre européen. L’Union européenne (UE) est traditionnellement très présente dans les Balkans. Entre 1991 et 1999, l’aide au développement, les financements budgétaires et l’aide humanitaire de l’UE alloués aux Balkans ont atteint 15 milliards de dollars, soit 65% du total des sommes accordées par la communauté internationale à l’Europe du Sud-Est. Par ailleurs, les membres de l’UE fournissent 63% des effectifs de la KFOR au Kosovo (60% de la SFOR en Bosnie-Herzégovine).

Lors du sommet de Cologne (juin 1999), les Quinze se sont déclarés résolus “à jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction du Kosovo”¹⁴¹. Mais ce rôle ne devait pas être que financier, celui d’un “ tiroir-caisse ” (même si au Kosovo, comme en Bosnie, l’Europe finance la moitié des dépenses de reconstruction) mais aussi politique. Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l’Economie et des finances, expliquait le 5 juin 1999: “les Etats-Unis ont conduit la guerre, l’Europe doit conduire la paix”¹⁴², ce qui consacrait une sorte de partage implicite des tâches.

L’UE n’en demeure pas moins le principal contributeur financier à la reconstruction du Kosovo, dont les coûts sont estimés entre

¹⁴⁰Jacques Chirac, entretien sur TF1, 10 juin 1999.

¹⁴¹déclaration finale du sommet de Cologne, juin 1999.

¹⁴²Dominique Strauss-Kahn, *Le Télégramme de Brest*, 5 juin 1999.

cinq et six milliards d'euros¹⁴³ par an pendant au moins cinq ans, soit, au total, 2% du PNB européen. Il faut préciser ici que cette somme ne s'adresse pas au seul Kosovo et à la Serbie mais aussi aux pays voisins qui ont souffert de la guerre: Albanie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et, dans une moindre mesure, Roumanie et Bulgarie.

Une conférence des donateurs sur les Balkans, organisée fin mars 2000 à Bruxelles, avait permis de récolter près de 2,4 milliards d'euros¹⁴⁴ pour une assistance à court terme destinée à financer cent trente projets à démarrage rapide (sous un an): reconstruction des infrastructures et mise en place des réformes économiques, politiques et sociales. L'effort financier a été largement européen, la Commission européenne versant 530 millions d'euros et une somme à peu près équivalente étant fournie, individuellement par chacun des Quinze. Cela permet à l'UE d'asseoir sa présence internationale et d'accroître sa visibilité sur la scène extérieure (même si le système d'aides est fortement critiqué: retards moyens de 2,52 ans¹⁴⁵ pour les aides des Balkans en raison de lourdeurs administratives).

En matière politique, l'UE a mis en oeuvre à l'automne 1999 le Pacte de stabilité pour les Balkans - une initiative allemande particulièrement soutenue par la France. L'objectif de ce plan est de permettre une européanisation de la région afin de dépasser les luttes ethniques. Selon Hubert Védrine, "les peuples de cette région n'arrivent pas à coexister en sécurité ni en confiance, encore moins à coopérer. Il faut rompre ce cycle infernal (...) l'UE doit s'en occuper. Elle n'a pas le choix, c'est une responsabilité et une occasion en même temps de mettre en oeuvre la politique étrangère commune dont on parle tant"¹⁴⁶.

La France a multiplié les initiatives afin que l'UE exerce un rôle majeur dans la reconstruction du Kosovo. Le 14 avril, en pleine

¹⁴³chiffres cités par Romano Prodi dans *Le Monde*, 06/06/1999.

¹⁴⁴dont 80% de dons, le reste en prêts.

¹⁴⁵ZECCHINI, Laurent, "Les aides de l'Union européenne arrivent avec des retards considérables", *Le Monde*, 19/05/2000.

¹⁴⁶*La Croix*, 21/05/2000, p.5.

crise, Chirac proposait déjà que l'UE prenne en charge l'administration civile du Kosovo après la fin du conflit, position qui a officiellement été exprimée au Conseil des affaires générales en mai 1999. A cette même époque, la France a multiplié les pressions sur les Quinze afin que l'UE définisse une priorité, celle de parvenir à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution reprenant les exigences de l'OTAN vis-à-vis du régime de Belgrade.

C'est, enfin, à son initiative, sous sa Présidence de l'UE, que s'est tenu le sommet euro-balkanique, les 24 et 25 novembre 2000, qui devait permettre de formuler des stratégies pour stabiliser la région, notamment l'ex-Yougoslavie, et ancrer les pays à l'UE. Le Kosovo n'a pas été représenté car, étant placé sous l'administration de l'ONU, il n'est pas considéré comme un Etat souverain.

On peut, enfin, remarquer que Chirac s'est essentiellement exprimé, dans ses discours radiotélévisés par exemple, au nom de l'UE. Il inscrivait ainsi la politique étrangère française dans celle plus large de l'UE. Ceci s'était déjà produit en avril 1998, lors d'un voyage officiel à Sarajevo. Il n'était guère question de liens bilatéraux France-Bosnie mais de l'ancrage européen. Dans un discours au théâtre national de Sarajevo, Chirac avait rappelé aux Bosniaques que leur "histoire", leur "destin (étaient) ancrés dans l'histoire et dans le destin de l'Europe", leur promettant ensuite l'Europe: "Vous avez vocation à rejoindre demain la grande famille européenne, car cette famille est la vôtre, comme elle est celle de tous les peuples de l'ancienne Yougoslavie (...) Ce qui se joue en Bosnie, c'est la réconciliation de la grande famille européenne", s'investissant clairement du rôle de porte-parole européen: "Voici le projet que je suis venu vous proposer aujourd'hui. Ce projet, c'est celui de l'Europe"¹⁴⁷.

- Quel rôle pour la France au sein du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) ?

Le HCR avait été désigné par l'Alliance atlantique pour organiser la coordination des organisations non gouvernementales

¹⁴⁷Extraits du discours dans *Le Monde*, 8/4/1998, p.2.

(ONG) présentes au Kosovo. Sa gestion de la crise est considérée comme un échec. Le HCR n'a su anticiper le désastre prévu par l'échec des conférences de Rambouillet et de Paris. Sous-estimant l'ampleur des mouvements de réfugiés, le HCR n'a pas été capable de mettre en place un système d'enregistrement rigoureux des réfugiés ni d'imposer son autorité aux acteurs présents sur le terrain. Lors d'un premier appel d'urgence aux donateurs, publié le 1er avril, une semaine après le début des frappes, le HCR prévoyait entre avril et fin juin, un afflux de 150 000 personnes en Albanie et de 100 000 autres en Macédoine. Quatre jours plus tard, le 5 avril, 250 000 arrivaient à la frontière albanaise et 140 000 en Macédoine. On comptait alors 950 000 exilés, contre 650 000 attendus par le HCR. Au total, plus de 900 000 Kosovars¹⁴⁸ furent contraints de quitter la province (voir annexe 4, document 2 "Les réfugiés kosovars") et l'on estime à plus de 300 000 le nombre d'Albanais déplacés.

C'était pourtant la première fois que le HCR mobilisait autant. Fin avril, deux cents de ses membres furent envoyés sur le terrain, ce qui représentait près d'un employé du HCR pour 3 500 réfugiés (ce qui est dérisoire comparé aux militaires: on comptait environ un soldat de l'OTAN pour quarante réfugiés¹⁴⁹). Son impuissance a néanmoins été patente, puisqu'il dut accepter le 7 avril, l'aide de l'OTAN.

La France critiqua abondamment le HCR pendant la crise, stigmatisant les retards et les flottements pour les premiers secours, la sous-estimation de l'afflux des réfugiés, le manque de cadres et d'employés, la mauvaise organisation générale. On peut toutefois remarquer qu'elle a tardé dans le versement des gains: les cinq millions de francs promis par Paris le 6 avril 1999 dans le cadre du programme d'urgence pour le HCR n'ont été versés que le 26. La France se situait en 1998 sur la liste des donateurs pour le budget origininaire du HCR en quinzième position, loin derrière les Etats-Unis, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

¹⁴⁸L'OSCE présente des chiffres proches: 1 450 000 personnes déplacées de force dont 863 000 expulsées de la province.

¹⁴⁹*Le Monde*, 18/5/1999, p.14.

La France a participé aux quatre priorités définies par le HCR au Kosovo: 1. l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo, 2. l'information des réfugiés en Albanie et en Macédoine par radio et par tracts, 3. le soutien aux opérations de déminage et 4. la préparation des retours des réfugiés. L'engagement de la France au sein du HCR n'a toutefois pas été important. En fait, on constate que la France s'est plutôt investie, en ce qui concerne le domaine humanitaire, au sein de la KFOR qui, dès la mi-avril 1999, a mené des missions humanitaires.

La politique étrangère de la France au Kosovo a donc été menée par un Président de la République gaulliste, au travers d'alliances. Ce paradoxe, à la limite de l'antithèse, amène à s'interroger sur les relations possibles entre le gaullisme et les normes internationales.

Le gaullisme face aux normes internationales

Le général de Gaulle prônait l'indépendance. Aujourd'hui, la politique étrangère française est menée au sein d'alliances, soumise au Droit public international, qui définit des normes, des conventions, et contrainte par les décisions de l'Union européenne. Il semblerait que l'on assiste à un recul de la souveraineté nationale au profit de valeurs communes à l'humanité.

Pour de Gaulle, l'essentiel, c'est-à-dire l'intérêt de la France, ne pouvait passer par des traités créant des obligations collectives. Alain Peyrefitte, ancien ministre du général de Gaulle, rappelle ainsi que de Gaulle s'était opposé à la création de la CED, aux traités CECA et Euratom, qu'il considérait comme "nuisibles"¹⁵⁰ et que son souci permanent fut de les vider de leur contenu. Le marché commun devait être intergouvernemental. Alain Peyrefitte rapporte: "en 1960, il (de Gaulle) me disait: "Rien n'est au-dessus des nations, sinon ce que leurs Etats décident ensemble! Les prétentions des commissaires à Bruxelles à vouloir donner des ordres aux gouvernements sont dérisoires! Dérisoires!" Les instructions du

¹⁵⁰PEYREFITTE, Alain, *op.cit.*, p.80.

Général étaient claires: “étouffer la supranationalité, ne pas nous laisser inféoder”¹⁵¹.

Les relations entre de Gaulle et l’OTAN sont le récit d’un affrontement entre un unilatéralisme et une structure de coopération. De Gaulle avait, en 1949, approuvé la conclusion de l’Alliance comme un moyen nécessaire face à une éventuelle agression soviétique. En 1958, la crainte d’une telle agression a disparu avec la mort de Staline et l’instauration d’une “coexistence pacifique”. On assiste alors à un désengagement de la France au sein de l’OTAN, d’autant que de Gaulle doutait de l’engagement nucléaire américain pour la défense de l’Europe. Entendant transformer les liens de vassalité institués au sein de l’OTAN sous forme de partenariat contractuel, de Gaulle proposa aux Britanniques et aux Américains la création d’un directoire à trois de l’OTAN qui impliquait la participation de la France à la définition de la stratégie de l’Alliance, le contrôle collectif des armes nucléaires, la mise en commun des secrets atomiques et des commandements combinés dans les diverses parties du monde où les membres de l’Alliance avaient des intérêts. Le président Eisenhower refusa. Le point d’achoppement majeur était la demande gaullienne d’aménager le système de décision en vigueur à l’OTAN, qui conférait aux seuls Américains le pouvoir de faire usage du feu.

De Gaulle commença alors à soustraire la France aux contraintes militaires de l’OTAN. En mars 1959, il retira la flotte française en Méditerranée du commandement de l’OTAN, et, trois mois plus tard, refusa de stocker des armes nucléaires américaines sur le territoire français.

Le 3 novembre 1959, lors d’un discours prononcé à l’Ecole militaire, il précisa les principes qui allaient désormais guider la politique militaire de la France: “la conception d’une guerre et même celle d’une bataille dans lesquelles la France ne serait plus elle-même et n’agirait plus pour son compte avec sa part bien à elle et suivant ce qu’elle veut, cette conception ne peut être admise. Le système qu’on a appelé “intégration” (...) a vécu (...). La

¹⁵¹PEYREFITTE, Alain, *ibid.*, p.80.

conséquence, c'est qu'il faut, évidemment, que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre propre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler "une force de frappe" susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique - que nous la fabriquions ou que nous l'achetions, mais qui doit nous appartenir"¹⁵².

Le désengagement de l'OTAN continua: refus d'intégrer l'aviation française dans le système de défense aérienne de l'OTAN puis de replacer les forces rapatriées d'Algérie sous commandement intégré, retrait de l'OTAN de la flotte française de l'Atlantique, refus de participer aux manœuvres militaires de l'OTAN en mai 1965 puis, le 7 mars 1966, retrait de la France du Commandement militaire intégré de l'OTAN, tout en restant membre de l'Organisation.

La France ne brisa pourtant pas tous les liens avec l'OTAN: dès 1967, elle mit discrètement au point un système de coopération dans le domaine des transmissions tactiques. Elle participa au système atlantique Nadge de surveillance électronique à longue distance, disposa d'une mission militaire auprès du commandement suprême des forces alliées en Europe et prit régulièrement part aux manœuvres aériennes et navales, conjointement avec ses alliés. Lors des épisodes de tension américano-soviétiques (avion espion U2 en 1960, crise de Cuba en 1962), la France se montra le plus ferme des alliés. Les Français demeurèrent par ailleurs présents au Conseil de l'Atlantique nord, organe politique de l'Alliance.

Finalement, selon Samy Cohen, "ce qui apparaît entre les lignes du discours gaullien est moins une volonté de pouvoir dire "non" à la solidarité atlantique que de pouvoir dire "oui" sans y avoir été contraint: il va de soi que je combattrai auprès de vous mais il faut que cela soit décidé par moi seul"¹⁵³. Cette conception était largement soutenue par les militaires français. Le général Charles Ailleret, chef d'état-major des armées en 1967, déclarait ainsi dans *Défense nationale*: "Nous ne voulons intervenir que sur décision du

¹⁵² cité par COHEN, Samy, *op.cit.*, p.82.

¹⁵³ COHEN, Samy, *op. cit.*, p.85.

Gouvernement français, du peuple français, nous ne voulons pas intervenir parce que nous appartenons à une alliance¹⁵⁴.

Le problème posé par le gaullisme face aux normes internationales est celui de la souveraineté, notion précédemment définie. Il s'agit ici de présenter les termes d'une autre problématique liée à la souveraineté: le contexte géostratégique actuel, caractérisé par la croissance des interdépendances, de multiples formes d'intégration affaiblit-il l'Etat ? La question implicite que cela soulève est de savoir s'il peut exister aujourd'hui une politique étrangère gaulliste, fondée sur la défense de l'Etat nation. Les quelques réflexions que nous apportons ici ne sauraient prétendre à l'exhaustivité, vu l'ampleur de ce débat.

Les Etats demeurent-ils les maîtres du jeu dans le système international? Deux thèses principales s'opposent: celle des interdépendantistes (Keohane, Nye), qui constatent le dépérissement de l'Etat (conurrencé par d'autres acteurs, ce qui n'est pas notre sujet ici) et celle des (néo)-réalistes (Krasner, Thomson) qui démontrent, au contraire, la persistance de l'Etat dans le système international. La perspective gaulliste se rapproche de cette seconde conception.

L'Etat, dans le contexte actuel de mondialisation, aurait perdu sa fonction essentielle, celle, selon Marie-Claude Smouts, "d'incarner une collectivité", et servirait une "communauté humaine mondialisée et interdépendante"¹⁵⁵. Ce qui fait problème est qu'il n'existe pas aujourd'hui, de gouvernement mondial. Les processus d'intégration sont avant tout intergouvernementaux même au sein de l'Union européenne, malgré l'extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil prévue par le traité de Nice.

Il paraît tout aussi évident que le modèle en "boules de billards" d'Arnold Wolfers, selon lequel le monde est composé d'Etats comme "une unité fermée, imperméable, souveraine, complètement séparée de tous les autres Etats" est dépassé.

¹⁵⁴ cité par LACOUTURE, Jean, *De Gaulle*, t.III, Le souverain (1959-1970), 1986, p.480.

¹⁵⁵ SMOUTS, Marie-Claude, *op.cit.*, p.54.

En fait, les Etats conservent le rôle essentiel dans le système international. Le droit international public se fonde d'ailleurs sur le principe de la souveraineté des Etats. Il faut nuancer aussi le rôle des organisations internationales en tant que créatrices de contraintes sur les Etats et de politiques parfois pensées comme immanentes. Ces organisations, les alliances qui ont précédemment été étudiées, sont l'objet des Etats (les gouvernements les financent, définissent les programmes, interviennent dans les processus de nomination des fonctionnaires). De plus, elles disposent de bien faibles moyens pour faire appliquer leurs décisions. Elles ont finalement davantage contribué à promouvoir le modèle de la souveraineté étatique qu'à l'affaiblir.

Pour les partisans de la thèse de l'affaiblissement de l'Etat, les interdépendances, le progrès technologique ont miné la souveraineté des Etats, tandis que pour les néo-réalistes, les interdépendances sont au contraire le résultat d'un choix politique fait par le pouvoir étatique. On peut reprocher à la thèse interdépendantiste de ne s'attacher qu'aux considérations économiques et technologiques et non militaires et de sécurité, ce qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de ce travail. Or force est de constater que dans ces domaines, les Etats ont, tout au long du XXe siècle, conforté leur autorité. L'Etat est ainsi devenu le monopole de la violence dans le système international. On constate que l'Etat s'impose aujourd'hui comme un partenaire régulateur en maintenant voire amplifiant sa fonction diplomatico-stratégique (ce que l'on a pu constater dans les négociations au sein du G8, par exemple, lors de la crise du Kosovo) et en gardant un ascendant certain sur les acteurs non étatiques.

Dans cette perspective, on peut admettre que mener une politique étrangère gaulliste conserve un certain sens, même dans le contexte géopolitique actuel. Il ne faut toutefois pas sous-estimer les contraintes pratiques nées du jeu des interdépendances. Une seconde limite apparaît à la conduite d'une politique française gaulliste au Kosovo: la superpuissance américaine.

L'ampleur des moyens militaires déployés par les Etats-Unis durant la campagne aérienne du Kosovo a révélé leur superpuissance, leur avance sur l'Europe et, sans comparaison possible, sur la France. La question qui se pose ici est celle des relations entre la France et les Etats-Unis au sein de l'OTAN et, au-delà, du rapport entre la superpuissance et une puissance moyenne, qui rêve d'être une grande.

Le rôle central des Etats-Unis au Kosovo

Les Etats-Unis ont joué un rôle politique et militaire central lors du conflit du Kosovo, après que leurs hésitations sur l'opportunité d'intervenir furent balayées, sous pression de Madeleine Albright qui avait justifié le soutien américain lors de la crise du Kosovo en ces termes: "l'Histoire nous apprend que l'Amérique ne peut pas être en sécurité si l'Europe n'est pas en sécurité, et les événements nous ont rappelé à plusieurs reprises que l'Europe ne peut l'être quand des conflits embrasent les Balkans"¹⁵⁶.

Au départ, considérant qu'il s'agissait d'une crise européenne et préoccupés par l'affaire Lewinski, les Américains réagirent selon la formule utilisée par James Baker, l'un des plus proches conseillers du président Bush en 1992: "Nous n'avons pas de chien dans cette affaire"¹⁵⁷. C'est face au drame humain que les Américains - comme les Européens - décidèrent de s'engager.

Ils exercèrent alors le *leadership* diplomatique et militaire. Les Américains ont joué un rôle central dans les négociations pour sauver la paix. A l'été 1998, ils ont ainsi élaboré de multiples documents devant servir de base à la négociation entre Serbes et Albanais. Ils ont ensuite dépêché Richard Holbrooke pour convaincre Milosevic de se retirer du Kosovo. Il faut souligner que la présence des Etats-Unis dès le début du processus, au printemps

¹⁵⁶KRAMER, Steven Philip, "Les relations franco-américaines à l'épreuve de la crise au Kosovo", *Politique étrangère*, vol. 2, 2000, p.364.

¹⁵⁷KRAMER, Steven Philip, *op.cit.*, p.359.

1998, a largement déterminé la position française et celle des Européens, privant par là même la France de la place de *leader* qu'elle avait revendiquée en Bosnie.

La domination militaire des Etats-Unis a mis en lumière la faiblesse des moyens européens. Les Etats-Unis ont fourni 480 avions sur un total de 690 comptabilisés du côté de l'OTAN, représentant ainsi 70% du dispositif aérien de l'opération "Force alliée". Les Etats-Unis étaient les seuls à disposer des moyens nécessaires à la conduite des opérations. Les Européens - principalement la France et la Grande-Bretagne - n'assuraient que le quart des forces aériennes engagées. La majorité des opérations de bombardements, confiées au commandant en chef de l'OTAN, l'Américain Wesley Clark, a été accomplie par les Etats-Unis. Leur poids prépondérant a souligné la faiblesse des Européens. Les premiers contributeurs européens sont les Français, qui ont mis à disposition 60 avions, soit 9% du total.

Les Etats-Unis ont imposé les modalités de l'intervention à leurs alliés: une intervention aérienne, l'option "zéro mort", qui impliquait que les avions ne volent pas à moins de 4 600 mètres d'altitude (au risque de bombarder l'ambassade de Chine...).

Les Etats-Unis ont, enfin, affirmé leur supériorité dans les domaines de la haute technologie, de la logistique et du renseignement. Ils ont confirmé leur maîtrise des technologies de pointe, particulièrement du tir longue distance et tout temps, des liaisons de données et d'images en temps réel, du brouillage intensif, de l'observation par tout temps et des drones de surveillance à moyenne altitude. Leur technologie s'est révélée sans égale qu'il s'agisse de la précision, de la puissance de destruction ou de la sécurité des pilotes. Les Etats-Unis ont aussi utilisé des technologies ignorées des Français et des Européens (furtivité des aéronefs par exemple) et eux seuls ont la direction du système de navigation précisé par satellite (GPS). Les missiles de croisière, les bombardiers furtifs de l'US Air Force, l'avion A-10 tueur de chars et l'hélicoptère d'attaque Apache ont joué un rôle essentiel car les Européens ne disposent pas de ce genre d'appareils. D'où aussi une facture américaine pour l'opération Force alliée dix-huit fois plus élevée que celle de la France: vingt milliards de francs contre 1,24.

Ce quatrième déploiement militaire des Etats-Unis en Europe (après les deux guerres mondiales et l'intervention en Bosnie) leur a permis de retrouver leur rôle traditionnel au sein de l'Alliance et d'apparaître comme la principale puissance militaire d'un monde uni- ou multi-polaire. Pierre Melandri est plus circonspect sur les conséquences de la crise du Kosovo pour la puissance américaine. Il s'agirait plus, selon lui, "d'un *leadership* à temps partiel et à bon marché dont le coût a failli, à cette occasion, se révéler très élevé"¹⁵⁸.

La crise du Kosovo a révélé la faiblesse de la défense européenne et la puissance de l'armée américaine alors que les Européens comptent plus de militaires que les Etats-Unis (1,9 million contre 1,4). Le déséquilibre quantitatif et qualitatif est clairement apparu entre les moyens engagés par les Américains et par les Européens. Ce qui n'empêcha pas Alain Richard, ministre français de la Défense, de tenter une comparaison entre la France et les Etats-Unis, rappelant devant l'Assemblée nationale, le 15 septembre 1999, que seuls ces deux pays avaient été capables de réunir l'entière variété des tâches de l'OTAN. Comme le souligne Sten Rynning avec une pointe d'ironie, "il est intéressant de noter qu'un ministre française de la Défense affirme si fortement qu'un standard américain équivaut à un succès français"¹⁵⁹. Stanley Hoffmann y verrait une jalousie parisienne, lui qui observe que, dans les conflits de Bosnie et du Kosovo, "une certaine amertume s'est développée à Paris en raison du rôle dominant des Etats-Unis tant sur le plan militaire que dans le domaine diplomatique. La France a (...) constaté la supériorité technologique des forces américaines et la difficulté d'influencer Washington étant donné les divergences tactiques entre Européens"¹⁶⁰. Il ne faudrait pas toutefois exagérer les dissensions entre Européens, qui ont été

¹⁵⁸MELANDRI, Pierre, "Les Etats-Unis et le Kosovo. Les risques d'un leadership à bon marché", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°67, juillet-septembre 2000, p.3.

¹⁵⁹RYNNING, Sten, *op.cit.*, p.69.

¹⁶⁰HOFFMANN, Stanley, *op.cit.*, p.315.

minimes. Ceci amène à analyser la position française face aux Etats-Unis au sein de l'OTAN lors de la crise du Kosovo.

La France face aux Etats-Unis au sein de l'OTAN lors de la guerre

Les relations entre ces deux puissances ont souvent été chaotiques, notamment sous la Présidence gaullienne. On ne saurait pour autant taxer le général de Gaulle d'antiaméricanisme. Les tensions avec les Etats-Unis s'expliquent dans le cadre de la recherche de la reconquête de l'indépendance française. L'ennemi était les Etats-Unis parce qu'ils étaient la puissance dominante et le chef de file du monde "libre". La pomme de discorde essentielle entre les deux puissances fut l'arme nucléaire. Quelles ont été les relations, trente ans plus tard, entre la France à nouveau dirigée par un gaulliste et les Etats-Unis au sein d'une organisation de défense qui apparaît elle-même comme le cheval de Troie des Américains ?

On constate tout d'abord peu de divergences de vue entre les deux Etats. La France, qui s'était désignée comme l'allié militaire principal des Etats-Unis au sein de l'OTAN, a globalement soutenu les positions américaines (intervention sans mandat de l'ONU, refus d'envoi de troupes au sol. Dans ce dernier cas, Français et Américains se sont opposés aux Britanniques, ce qui constitue dans une certaine mesure une alliance contre nature).

La coopération a bien fonctionné entre la France et les Etats-Unis, les deux principaux contributeurs militaires à l'OTAN. Le 19 avril 1999, par exemple, alors que les Etats-Unis venaient d'essuyer des pertes de drones au-dessus du Kosovo, la France renforçait ses moyens de renseignement à leur demande et les mettait à disposition de l'OTAN. Elle installa ainsi des drones¹⁶¹ Crécerelle (avion léger téléguidé, système de surveillance photographique) et CL-289 (missile d'observation, reconnaissance et localisation de cible, système infrarouge), et des hélicoptères-radars Horizon (détection de véhicules terrestres, transmission par voie hertzienne) en Macédoine. Il s'agissait de combler les pertes américaines.

Deux points majeurs de tension entre la France et les Etats-Unis ont éclaté au sein de l'OTAN. Ils portent sur le cadre juridique de

¹⁶¹engins automatiques de reconnaissance.

l'intervention (mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies) et le choix des cibles à bombarder.

Lorsque le 31 octobre 1998, l'OTAN adressa un ultimatum à Milosevic et décida d'un "ordre d'activation" qui autorisait les militaires à lancer des frappes à tout moment si les dispositions de la résolution 1199 n'étaient pas respectées, la position américaine triomphait. Pour la première fois de son histoire, l'Alliance atlantique envisageait le recours à la force contre un Etat sans que le Conseil de sécurité ne l'ait préalablement autorisé. Quelques mois plus tard, ceci était concrétisé: l'opération "Force alliée" était lancée, sans mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies. La France, comme nous l'avons vu en première partie (point 1), s'est longtemps opposée à ce dépassement de la légalité internationale.

Le discours diplomatique français prône la nécessité de respecter les dispositions du droit international public, notamment celui émanant de la Charte des Nations Unies. C'est une manière pour la France de se faire valoir en tant que puissance de poids sur la scène mondiale. Au Conseil de sécurité, chaque pays dispose d'un droit de veto, ce qui place la France sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis. L'auto saisine de l'OTAN a révélé, *a contrario*, le faible rôle de la France et la puissance américaine au sein de l'Organisation. Le jour de l'adoption de la résolution 1199, Hubert Védrine avait souligné devant l'Assemblée générale des Nations Unies la nécessité de "réserver au Conseil de sécurité le monopole de la coercition légitime en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression (...) Rien ne justifie qu'un Etat, un groupe d'Etats ou une organisation, aussi puissants soient-ils, recourent à la force sans y avoir été préalablement autorisés par le Conseil de sécurité, sauf en cas de légitime défense" et, s'agissant du Kosovo: "j'entends des voix s'élever pour que l'on se passe de l'autorisation du Conseil de sécurité. Mais après ce cas, il y aura une exception, puis une autre encore. De proche en proche, tout pays se déclarerait fondé à intervenir là où ses intérêts, sa sécurité ou ses ambitions l'appellent"¹⁶². Cette crainte avait déjà été exprimée par le ministre

¹⁶²discours devant la 53ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 23/09/1998.

lors des négociations sur la réforme du statut de l'OTAN. Le pays avant tout visé ici est les Etats-Unis. Finalement, la France s'associa à l'auto saisine de l'OTAN, par pragmatisme plus que par alignement sur la position américaine: à quelques semaines de l'hiver, la perspective d'une catastrophe humanitaire rendait urgente une action des Occidentaux.

La France soutiendra plus tard une position ambiguë, pour ne pas être accusée de faire fi de ses principes, affirmant que l'intervention de l'OTAN "trouve sa légitimité dans l'autorité du Conseil de sécurité"¹⁶³. En novembre 2000, Hubert Védrine écrit ainsi: "selon moi, la façon dont nous avons finalement accepté d'intervenir par la force au Kosovo doit rester un cas isolé et non constituer un précédent. Il est vrai que nous avons agi sans résolution décidant formellement le recours à la force. Cependant, trois résolutions du Conseil de sécurité avaient condamné Belgrade; des efforts politiques exceptionnels de négociation avaient été accomplis pendant des mois et s'étaient heurtés au blocage par Milosevic; tous les Européens et les voisins étaient d'accord sans exception sur le caractère intolérable de la situation, la nécessité d'intervenir, l'urgence manifeste"¹⁶⁴. Ainsi se trouvent légitimée l'attitude française et réaffirmé un principe. Le second point de tension entre la France et les Etats-Unis au sein de l'OTAN lors de la crise du Kosovo a porté sur le choix des cibles à bombarder.

La France s'était prononcée en faveur d'une stratégie fondée sur l'emploi maîtrisé de la force, d'un engagement progressif des moyens aériens et d'un contrôle politique de la sélection des objectifs, le *cible-targeting* ("hiérarchisation des cibles prenant en compte leur nature stratégique ainsi que l'impact escompté sur l'opinion publique serbe"¹⁶⁵). Or la mise en oeuvre des exigences politiques a été entravée par un déficit de renseignements que les

¹⁶³Document du MAE *Base juridique de l'action entreprise par l'OTAN*, 25/3/1999, cité par TARDY, Thierry, *op.cit.*, p.8

¹⁶⁴VEDRINE, Hubert, "Refonder la politique étrangère française", *Le Monde diplomatique*, novembre 2000, p.11.

¹⁶⁵LHUISSIER, Jean-Marie, *Le Kosovo, Leçons pour la défense, Commentaire*, n°90, été 2000, p.303.

Etats-Unis n'ont partagés qu'avec parcimonie et réticences. Durant le conflit, il est apparu qu'au sein de l'OTAN, les informations obtenues par les satellites, avions et drones s'échangeaient entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à l'instar de ce qui s'était déjà produit pendant la guerre du Golfe¹⁶⁶.

Forts des 70% de leur contribution militaire, les Etats-Unis se sont aussi arrogés, via le SACEUR qui dirige à la fois l'état-major américain et les forces européennes de l'OTAN, la mainmise sur les opérations, selon le principe "*who pays plays*". Ceci s'est notamment manifesté par la conduite d'opérations américaines autonomes en dehors du cadre de l'Alliance atlantique, au risque de fragiliser la coalition. Dans un entretien à la BBC, Hubert Védrine s'était plaint de ce que les Américains aient monté des missions de bombardement directement du territoire américain. Au Kosovo, les Américains avaient deux ordres d'opération différents, l'un connu de tous les alliés et l'autre connu d'eux seuls. Les missions attribuées aux moyens les plus secrets ou les plus stratégiques de l'arsenal américain n'étaient pas partagées par Washington avec ses alliés. Les Américains avaient ainsi réservé des conditions particulières d'emploi, qu'ils ont cachées, aux vols des bombardiers intercontinentaux B1 et B2, des avions furtifs F-117 A et des bombardiers porteurs de missiles de croisière. Cette situation n'est pas nouvelle: dans l'ex Yougoslavie, c'est depuis 1995 que les Etats-Unis ont imposé l'OTAN comme bras séculier de l'ONU avec des chaînes de commandement échappant à l'Organisation.

Lors des frappes, la France a de nombreuses fois manifesté des exigences en matière de contrôle politique de la conduite des opérations militaires et s'est élevée contre l'opacité du processus décisionnel de l'OTAN¹⁶⁷. Les dirigeants français ont tenté de faire valoir leurs stratégies, principalement dans la définition de cibles à

¹⁶⁶L'accord secret de coopération *Ukusa* (1947) institue une communauté du renseignement entre les deux pays.

¹⁶⁷Certains chefs d'état-major européens se sont opposés au général Wesley Clark (SACEUR, commandement suprême des forces alliées en Europe), lui reprochant de conduire "sa guerre" comme s'il s'était agit d'opérations menées au temps de la Guerre Froide.

toucher et la nécessité de redonner à l'ONU un rôle essentiel de caution juridique. En octobre 1999, un général américain a attaqué devant le Congrès la politique de la France qui s'était opposée aux frappes sur Belgrade et le Montenegro. Selon Jean-Pierre Kelche, chef d'état-major français des armées, il y a eu un "déficit de communication"¹⁶⁸ de la part de Washington sur la finalité de certains bombardements, à tel point qu'il aurait fallu rectifier à l'impromptu des ordres de mission transmis par l'OTAN. La majorité des Européens se seraient trouvés dans l'incapacité de choisir eux-mêmes des objectifs potentiels qu'ils jugeaient plus légitimes. Ils n'ont pas toujours été tenus au courant des résultats de leurs propres raids, sauf quand ils disposaient d'avions spécifiques aptes à la reconnaissance. Il convient donc d'étudier les conséquences de ce conflit sur la défense française: quelles en ont été les leçons ?

Les conséquences sur la défense française

L'opération "Force alliée" a fait prendre conscience à la France, comme aux autres pays européens, des faiblesses de sa propre armée et de l'insuffisance de la défense européenne. La crise du Kosovo, en révélant le potentiel américain, a eu trois conséquences majeures sur la politique étrangère française: elle a provoqué certaines adaptations de la défense, notamment dans le domaine des capacités de renseignement, elle a permis d'accélérer la mise en place d'une défense européenne autonome et de renforcer la coopération entre les Quinze en matière de matériel militaire.

La crise du Kosovo a permis de tester les moyens de la défense française dans le cas particulier de projection des forces. Selon le Ministère de la défense réuni pour une séance de restitution tenue à l'Ecole militaire en juin 1999, quelques jours après la fin des frappes, les retards technico-militaires et militaro-stratégiques français mis en évidence lors de la guerre du Golfe ont été en partie

¹⁶⁸ISNARD, Jacques, "La France tire les leçons de l'opération "Force alliée" de 1999", *Le Monde*, p. 2.

comblés. La France a accompli des progrès dans le domaine des “frappes de précision tout temps à distance de sécurité”, grâce aux capacités de guidage laser jour et nuit et de navigation par recalage GPS.

Le “gap” par rapport aux Etats- Unis mis en exergue par la guerre du Kosovo n’est pas seulement technologique et qualitatif mais aussi quantitatif. En ce qui concerne le ravitaillement en vol, par exemple, la France pouvait participer à moins d’une dizaine de missions par jour alors que cent trente étaient au total conduites par l’OTAN. Les capacités de renseignement de l’Europe sont nettement apparues déficitaires pour assurer une autonomie stratégique. Aucun pays européen ne disposait d’un système d’imagerie tout temps (par satellite radar), ce qui sera d’ailleurs l’une des priorités de la prochaine loi de programmation militaire en France (2003-2008). Il faut aussi souligner que la performance française n’aurait pu se poursuivre “au-delà du mois de juillet”, selon le contre-amiral Coldefy¹⁶⁹.

D’après le Ministère de la défense, la guerre du Kosovo a mis en lumière six insuffisances de l’armée française: 1. l’acquisition et l’exploitation du renseignement en temps réel, 2. le transport tactique, 3. l’identification des aéronefs, 4. le système de guidage par satellite, 5. la frappe de précision et 6. la capacité de pénétration des défenses anti-aériennes et d’évaluation des dommages.

La France a tenté de combler ses retards, notamment dans le domaine du renseignement. En novembre 2000, en toute discrétion, elle a ouvert à Creil un centre de ciblage, le Centre National du Ciblage (CNC) qui lui permet de disposer de ses propres informations. Après avoir dénoncé le manque de renseignements que les Etats-Unis avaient, via l’OTAN, fournis à leurs alliés lors des raids aériens au Kosovo, il était logique que la France se dote d’une certaine autonomie dans ce domaine. Le CNC, qui travaille pour les trois armées françaises, devrait permettre à la France d’élaborer un plan de frappes dans la profondeur d’un territoire. L’objectif est de mettre en place un système de programmation des objectifs conçu à partir d’informations réunies par des satellites

¹⁶⁹Le Figaro, 22/06/1999, p.3.

d'observation, des avions-espions et des engins automatiques de reconnaissance. Les deux satellites-espions Hélios-2 (le premier exemplaire devrait être mis sur orbite en juin 2003) bénéficieront également d'une résolution plus précise (pouvoir de discrimination de dix centimètres au sol). Cela témoigne moins d'une méfiance française par rapport aux Etats-Unis que de la volonté, toujours existante, de compter sur ses propres forces pour assurer sa défense.

La France devrait aussi prochainement se doter de missiles *stand off* (à distance de sécurité) qui lui manquent: l'Apache, en 2002, le Scalp en 2003, l'air-sol modulaire en 2004.

Outre ce renforcement et cette adaptation de la défense française à un type de crise qu'elle sera probablement de plus en plus amenée à gérer, la France a tiré deux autres leçons de la crise du Kosovo: la nécessité de mettre en place, rapidement, une défense européenne autonome, dans le cadre de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), second pilier de l'Union européenne et de renforcer la coopération européenne dans le domaine du matériel militaire. Il s'agit ici de mentionner ces deux aspects, qui sont développés dans la partie suivante (point 1).

Selon Alfred Grosser, De Gaulle était victime d'une "obsession américaine"¹⁷⁰. L'analyse des relations entre les Etats-Unis et la France au sein de l'OTAN lors de la crise du Kosovo permet-elle de dire qu'il en est de même pour Chirac, son héritier auto proclamé ? Des tensions se sont produites entre la France et les Etats-Unis qui montrent l'opposition entre deux ambitions universalistes, deux volontés d'interventionnisme. Mais, nous l'avons dit, la coopération entre les deux pays au sein de l'OTAN s'est plutôt bien déroulée, même si, selon Stephen Kramer, "la confiance mutuelle n'existe toujours pas"¹⁷¹.

Les relations franco-américaines au sein de l'OTAN soulèvent la question du rapport entre une superpuissance et une puissance moyenne qui, dans une perspective gaulliste, vise un rôle mondial. Les Etats-Unis, malgré une phase de déclin relatif depuis la fin des

¹⁷⁰GROSSER, Alfred, *Affaires extérieures: la politique de la France 1944-1989*, Paris: Flammarion, 1989, p.208.

¹⁷¹KRAMER, Steven P., *op.cit.*, p. 363.

années 1950, due au rééquilibrage des forces mondiales, gardent tous les attributs d'une puissance hégémonique, une "hyperpuissance"¹⁷² selon le terme employé par Hubert Védrine. Les Etats-Unis bénéficient d'une suprématie monétaire, financière et commerciale (poids des firmes multinationales, alors que l'Europe est la première puissance marchande du monde) et disposent de forces militaires leur permettant d'intervenir - directement ou par l'intermédiaire de l'OTAN - en tous points du globe pour défendre leurs intérêts. Selon Susan Strange¹⁷³, l'hégémonie américaine s'exprime dans quatre domaines majeurs: la sécurité (liée à leur force militaire, comme on a pu le constater au Kosovo), la production de biens et services, la finance et les connaissances scientifiques et techniques. On peut s'interroger: l'hégémonie a-t-elle encore un sens dans un contexte d'interdépendances croissantes ? Si le contexte actuel est marqué par une dilution générale de la puissance, comment une hégémonie, définie comme la domination d'un Etat sur les autres, peut-elle encore s'exercer ? En fait, l'interdépendance est loin de signifier égalité. Au contraire, on constate que les forces en présence sont rarement équilibrées.

La France dispose des attributs d'une grande puissance. Elle possède l'arme nucléaire, est membre permanent du Conseil de sécurité et mène une politique étrangère active et interventionniste. Elle n'est toutefois qu'une "une simple puissance moyenne"¹⁷⁴ selon Pascal Boniface, une "puissance résiduelle" d'après Hubert Védrine.

Serge Bernstein écrivait qu'en "dépit de la possession de l'arme nucléaire, la France du second XXe siècle n'est plus qu'une puissance moyenne dont le poids international, pour n'être pas

¹⁷²Hubert Védrine, discours au vingtième anniversaire de l'Institut Français de Relations Internationales (IFRI), novembre 1999.

¹⁷³ STRANGE, Susan, *The Retreat of the State: the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, 218 p.

¹⁷⁴BONIFACE, Pascal, *La France est-elle encore une grande puissance?* Paris: Presses de Sciences Po, 1998, p.55.

négligeable, demeure limité au regard de celui des deux superpuissances¹⁷⁵. Pourtant, la France a joué un rôle majeur lors de la crise du Kosovo. Ceci peut s'expliquer par le volontarisme, la détermination et l'agitation de la France qui lui auraient permis, alors qu'elle n'est qu'un petit pays (60 millions d'habitants), de s'imposer sur la scène internationale comme un acteur majeur. Ceci n'est, par exemple, pas le cas d'un de ses voisins à population comparable, l'Italie. Il faut aussi souligner l'importance de la rhétorique, mise en valeur par de Gaulle, qui continue de jouer un rôle considérable dans la politique étrangère française.

L'analyse de la position française lors de l'intervention au Kosovo permet de mettre en évidence deux limites à la conduite, aujourd'hui, d'une politique étrangère gaulliste. Les concepts gaulliens essentiels - l'indépendance et souveraineté - sont mis à mal par des systèmes d'alliances qui contraignent la marge de manœuvre de l'Etat. La France ne dispose pas des moyens économiques, militaires de mener une politique étrangère indépendante. Seuls les Etats-Unis, une hyperpuissance, le peuvent actuellement. De plus, l'action française au Kosovo, lors du conflit comme de la reconstruction, est menée essentiellement au sein d'alliances, qui montrent le développement des interdépendances. Sans imaginer ce que de Gaulle aurait fait ou non (il n'est pas question de se lancer dans la prospective), on peut être sceptique quant à la survivance du gaullisme comme politique étrangère dans ces conditions et, plus encore, par les mutations de la politique étrangère française provoquées ou accélérées par la crise du Kosovo. Celles-ci portent à un double niveau: une modification structurelle, la création d'une défense européenne au sein de l'OTAN et, surtout, de la PESC, et la référence à un nouveau paradigme de légitimité: la défense des droits de l'homme. Dans quelle mesure cette nouvelle politique étrangère française peut-elle être qualifiée de "gaulliste" ?

¹⁷⁵BERSTEIN, Serge, *op.cit.*, p.305.

TROISIEME PARTIE

La crise du Kosovo révèle et accélère le développement d'une nouvelle politique étrangère française

La crise du Kosovo a révélé et accéléré le développement d'une nouvelle politique étrangère française à un double niveau. La France inscrit désormais l'essentiel de son effort militaire au sein de l'UE, d'où sa forte mobilisation pour la mise en place d'une défense européenne au sein de la PESC et pour renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN. Il est essentiel de préciser que la défense européenne n'est pas la protection du territoire communautaire mais la formation d'une force de projection extérieure des pays de l'UE. Le sens des mots est donc ici trompeur. On peut également souligner que la France était déjà à l'origine de la création d'un pilier européen au sein de l'OTAN, mis en place avec la création des GFIM (Groupements de Forces Interarmées Multinationales) en 1996. Par ailleurs, l'intervention française au Kosovo a été légitimée par le Président de la République au nom d'un "nouveau" paradigme: la défense des droits de l'homme, qui justifie le droit, voire le devoir d'ingérence. Est-ce la fin du gaullisme comme référentiel de la politique étrangère française ?

La stratégie française: le développement d'une défense européenne

“Ce qui se passe en Serbie démontre la nécessité des Etats-Unis d'Europe (...) Ce que les atrocités de Serbie mettent hors de doute, c'est qu'il faut à l'Europe une nationalité européenne, un gouvernement un”: ces mots ont été prononcés par Victor Hugo en

1876¹⁷⁶. Cent vingt-trois ans plus tard, la crise du Kosovo rend nécessaire la mise en place d'une défense commune en Europe. L'appel du poète, visionnaire, a été entendu par les dirigeants français.

La défense européenne au cœur de la politique étrangère française

La politique étrangère, notamment européenne, est apparue comme un axe privilégié par Jacques Chirac. L'un des objectifs majeurs, et l'une des principales concrétisations de ce choix politique, a été la mise en place d'une défense européenne, un projet loin d'être nouveau, comme le rappellent les tentatives de la Communauté Européenne de Défense (1952) ou du plan Fouchet (1961). Le 20 décembre 1995, le ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette définissait déjà les deux objectifs de la France en matière de politique européenne: "la réalisation de l'unité du continent et l'émergence progressive d'un pôle (..) plus soudé, probablement plus intégré" visant "en particulier la défense"¹⁷⁷.

Le développement d'une défense européenne s'est imposée comme une nécessité depuis la fin du conflit au Kosovo. La constitution de cette défense est devenue un enjeu national, l'armée étant traditionnellement une compétence régaliennne, et a occupé une large part du débat public. On peut ici analyser le programme des principales forces politiques françaises en lice aux élections européennes de juin 1999, fortement marquées par le conflit du Kosovo.

Dans leur ensemble, les partis politiques français étaient largement favorables à une défense européenne hors de l'OTAN mais ils se divisaient sur les modalités de cette défense, notamment en ce qui concernait le processus décisionnel et les pays à y impliquer.

¹⁷⁶hors série *Le Monde/Le Siècle*, 1900-1999, p. 10.

¹⁷⁷*Le Figaro*, 20/12/1995.

Le RPR et Démocratie Libérale (DL) visaient à doter l'Union d'une "véritable capacité de défense autonome par la fusion des instruments de l'UEO dans l'Union, par la constitution d'une industrie européenne de défense, par la planification commune et l'interopérabilité de nos forces"¹⁷⁸. On retrouve ici la position du Président J.Chirac. L'accent est mis sur la coopération, sans toutefois en préciser le mode.

Ardents défenseurs de la souveraineté nationale, Charles Pasqua et Philippe de Villiers, chefs du Rassemblement du Peuple Français (RPF) étaient plus clairs dans leur conception formelle de la future défense européenne. Ils veulent "concevoir une "défense en commun" (à fondement national) plutôt qu'une "défense commune" (intégrée): il faut offrir les moyens d'agir en commun tout en préservant, pour la décision d'action, les libertés nationales". Là se trouve probablement la pensée la plus fidèle au gaullisme. L'OTAN devait par ailleurs être rénovée afin de permettre "des actions européennes menées par les Européens"¹⁷⁹. On retrouve ici aussi une expression de la souveraineté française.

L'Union pour la Démocratie Française (UDF), parti pro-européen, fédéraliste, proposait "la création d'une véritable communauté de défense, pilier européen de l'Alliance atlantique (...) par intégration de l'UEO à l'Union européenne". Dans ce cadre pourrait être créée une "force de projection destinée aux opérations de rétablissement ou de maintien de la paix", qui s'ajouterait aux armées nationales et interviendrait "sur ordre et demande (...) du Conseil décidant à la majorité"¹⁸⁰. C'est une évolution vers une intégration supranationale que proposait ici François Bayrou. Il faut rappeler que la PESC n'est pas un domaine communautarisé, c'est-à-dire qu'elle reste soumise à un processus classique de coopération intergouvernementale.

Les partis socialiste, des radicaux de gauche (PRG) et le Mouvement des Citoyens de Jean-Pierre Chevènement (MDC) insistaient eux sur la synergie engendrée par l'action collective: "la

¹⁷⁸programme électoral RPR-DL, élections européennes, juin 1999.

¹⁷⁹programme électoral RPF, élections européennes, juin 1999.

¹⁸⁰programme électoral UDF, élections européennes, juin 1999.

France trouve dans la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune à tous les Etats de l'Union européenne une nouvelle dimension de sa présence dans le monde et une plus grande efficacité dans le maintien de la paix"¹⁸¹. Ils renouaient avec l'idée d'une mission universelle de la France, qui s'exprimait au sein de l'UE. La structure de la défense européenne n'était pas précisée.

Les Verts et le Parti communiste, partis gouvernementaux, longtemps opposés à l'idée d'une défense européenne au sein de l'OTAN évoluaient vers l'idée d'une défense européenne "à long terme". Pour les premiers, "l'OTAN, de même que l'UEO (...) devait être remplacée par un système de sécurité pan européen"¹⁸²; pour les seconds (Robert Hue), la "coordination des politiques de défense européennes" devait être placée "sous l'égide de l'ONU et de l'OSCE" afin d'inclure d'autres membres, tels "la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine"¹⁸³. Autant de réminiscences nostalgiques? La position française est que la défense européenne s'inscrit dans une problématique plus large, celle de l'Europe politique, ce qu'expliquait Jacques Chirac: "le développement d'une politique étrangère et de défense de l'UE est un projet fondamentalement politique"¹⁸⁴. L'Europe doit devenir une "puissance complète"¹⁸⁵, selon l'expression de Stanley Hoffmann, c'est-à-dire jouer un rôle international à la hauteur de son poids économique. Le 30 mai 2000, Chirac, répondant au ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, expliquait sa vision de l'Europe: "il s'agit de répondre à une nécessité: jouer un rôle majeur pour la paix dans le monde", dans le respect du droit des Nations Unies, et s'affirmer par rapport aux Américains, ce qui ne veut "pas nécessairement" dire s'opposer mais "définir ses propres objectifs,

¹⁸¹programme électoral PRG-MDC, élections européennes, juin 1999.

¹⁸²programme électoral Verts, élections européennes, juin 1999.

¹⁸³programme électoral PCF, élections européennes, juin 1999.

¹⁸⁴Jacques Chirac, discours devant le Comité des présidents de l'UEO et les auditeurs de l'IHEDN, 30 mai 2000.

¹⁸⁵HOFFMANN, Stanley, Pour une Europe puissance complète, *Le Monde*, 7/6/1999, p.1.

conduire sa propre politique, les exprimer haut et fort et mettre en oeuvre tous les moyens pour les atteindre”¹⁸⁶. Cela amène à analyser plus précisément comment la France fait valoir cet objectif au sein de l’OTAN et de la PESC, les alliances de sécurité dont elle est membre.

Les objectifs et la position de la France au sein de l’OTAN et de la PESC

L’analyse de la position de la France sur la question de la sécurité européenne dans les conférences de l’OTAN et de l’UE révèle une stratégie constante: développer une défense européenne afin de faire contrepoids aux Etats-Unis, ce qui apparaît essentiellement gaulliste, sinon gaullien. Dans les années soixante, déjà, de Gaulle avait proposé le plan Fouchet, “sorte d’arrangement intergouvernemental pour la coordination d’une politique extérieure et économique communes”¹⁸⁷, qui échoua dans sa mise en oeuvre. De Gaulle souhaitait mettre en oeuvre une politique extérieure et militaire européenne autonome, conçue comme une “claire alternative aux efforts américains pour renforcer l’OTAN”¹⁸⁸.

Il n’est pas question de rappeler ici les principales étapes de la mise en place de la défense européenne, ce qui amènerait à dépasser le sujet mais plus précisément, d’analyser la position française en matière de défense au sein de deux alliances de sécurité dont elle est membre: l’OTAN puis l’UE, plus particulièrement son deuxième pilier, la PESC, au sein de laquelle se développe ce que l’on appelle largement “défense européenne” et qui correspond en fait à une force de projection (sur, donc, des territoires extra-communautaires) qui a trois missions (dites “missions de Petersberg”): 1. le maintien de la paix, 2. des actions humanitaires ou d’évacuation des ressortissants, 3. la gestion des crises, y

¹⁸⁶*Le Monde*, 31/05/2000, p.2.

¹⁸⁷MORAVCSIK, Andrew, *op.cit.*, p. 508.

¹⁸⁸MORAVCSIK, Andrew, *ibid.*, p. 508.

compris des opérations de rétablissement de la paix, avec un recours possible à des forces de combat.

Un point paraît paradoxal: comment expliquer que la France, traditionnellement à la recherche d'une certaine indépendance et défendant âprement sa souveraineté (que l'on se réfère à la politique étrangère de De Gaulle ou au concept d'exception culturelle) s'engage plus fortement ces cinq dernières années dans les enceintes de coopération en matière de sécurité et de défense ? En 1995, elle réintérait l'OTAN et, depuis, elle pousse au développement d'une défense européenne. Que recherche donc une puissance moyenne, traditionnellement méfiante par rapport à tout processus d'intégration, dans ces enceintes de coopération ? On présentera ensuite les développements de la défense européenne après la crise du Kosovo, ce qui amènera à s'interroger: dans quelle mesure cette dernière a-t-elle modifié la stratégie de la France à l'égard de la défense européenne au sein de l'OTAN et de la PESC?

- La position française au sein de l'OTAN

la crise du Kosovo a mis en évidence l'intérêt du pilier européen, constitué au sein de l'OTAN sur une initiative française, pour régler certaines crises en Europe. Se pose alors la question des moyens: au Kosovo, les Européens auraient probablement eu, à eux seuls, des difficultés à faire plier Milosevic. Ce pilier européen, longtemps rejeté par les Américains (refus par le gouvernement de George Bush de l'Identité Européenne de Sécurité et de Défense, mémorandum Bartholomew en 1991: les alliés ne doivent pas porter atteinte à l'OTAN), puis finalement accepté sous le premier mandat de Bill Clinton, serait nécessaire si ceux-ci se retiraient des Balkans, comme l'avait annoncé George W. Bush durant la campagne présidentielle.

Depuis 1990, la France a joué un rôle essentiel au sein de l'OTAN afin de promouvoir la construction d'une défense européenne la plus autonome possible, ce que l'on ne saurait confondre avec "indépendante". Le 7 décembre 2000, en plein sommet de Nice, organisé sous la Présidence française de l'UE, Chirac affirma que l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de défense européenne au sein de l'OTAN devaient être

“indépendantes” du commandement militaire intégré de l’OTAN. Ceci créa des remous du côté américain et des pays atlantistes (Grande-Bretagne, Italie, notamment), nécessitant cette rectification du Président: “le mot “indépendant” n’a pas de sens et n’avait pas à être prononcé ou pas prononcé. Le développement (de l’Europe de la défense) se fait naturellement en parfaite harmonie avec l’Alliance atlantique. L’OTAN demeure le fondement de la défense collective des alliés et l’Alliance atlantique demeure notre meilleure garantie”¹⁸⁹. Le développement d’une défense européenne au sein de l’OTAN ne fait d’ailleurs toujours pas l’unanimité dans le camp américain. Le secrétaire d’Etat à la défense, William Cohen, déclara à Nice que l’OTAN risquait de devenir une “relique du passé”¹⁹⁰ si l’Europe établissait ses propres structures autonomes, ce qui reflète l’opinion de l’*establishment* militaire américain.

Deux initiatives françaises majeures ont permis la mise en place d’une défense européenne au sein de l’OTAN: le développement d’un pilier européen, l’Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) au sein de l’OTAN et la proposition de confier aux Européens les commandements OTAN en Europe.

C’est au sommet atlantique de Bruxelles, en janvier 1994, que l’Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) a été promue. Ce projet, qui n’est pas nouveau, avait jusqu’alors rencontré de fortes résistances de la part des Etats-Unis et de la plupart des pays de l’UE membres de l’OTAN. La France se trouvait isolée. La définition des missions dévolues à l’UEO à Petersberg en 1992 apporta une clarification nécessaire: l’OTAN continuait d’assurer la sécurité des Européens. La France a ensuite poussé à la concrétisation de cette idée. Comme l’exprimait Hervé de Charette, “la France souhaite que se constitue (..) un pilier européen de défense (..) afin de permettre aux Européens d’occuper plus de responsabilités au sein de l’Alliance et d’y jouer un rôle

¹⁸⁹*Le Figaro*, 9-10/12/2000, p.2.

¹⁹⁰*Le Figaro*, *ibid.*, p.2.

accru¹⁹¹. En fait, la réintégration de la France dans l'OTAN a fonctionné comme un marchandage, en échange de l'IESD¹⁹².

Cette idée d'une défense européenne au sein de l'OTAN a été en partie concrétisée par la création des Groupements de Forces Interarmées Multinationales (GFIM).

Dès 1995, Hervé de Charette proposait le développement d'un "état-major européen au sein de l'Alliance pouvant agir sans le concours des Etats-Unis"¹⁹³. En juin 1996, au Conseil atlantique de Berlin, les GFIM étaient créées. Les GFIM sont des "états-majors multinationaux, adaptables et modulables selon les crises et les Etats participants. C'est en réalité la flexibilité des engagements, directement expérimentée en Bosnie, qui s'érige en règle de fonctionnement pour la nouvelle OTAN"¹⁹⁴. Il devient alors possible de déployer une action uniquement européenne. Même si les GFIM sont entièrement subordonnés au commandement de l'OTAN, tant au niveau des moyens opérationnels que des décisions stratégiques, il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un développement nouveau. Une double chaîne de commandement, européenne et OTAN, est instaurée à l'intérieur de l'OTAN, selon le principe des "forces séparables mais non séparées". Des officiers et des forces européennes peuvent ainsi être détachés pour mener à bien des missions en Europe.

Alors que la France souhaitait une autonomie plus grande pour l'IESD, celle-ci reste profondément liée à l'OTAN. Au niveau décisionnel, elle est placée sous la compétence du SACEUR, le

¹⁹¹Hervé de Charette, session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord, 5 décembre 1995.

¹⁹²Jacques Chirac, discours lors de la Conférence des ambassadeurs, Paris, 29/8/1996: "Dès lors que les décisions adoptées à Berlin (..) auront été pleinement mises en oeuvre, alors la France (..) sera prête à prendre toute sa place dans cette Alliance profondément renouvelée".

¹⁹³*Le Figaro*, 20/12/1995.

¹⁹⁴GNESOTTO, Nicole, *La puissance et l'Europe*, Paris: Presses de Sciences Po, 1998, p.49.

commandement suprême de l'OTAN en Europe,¹⁹⁵ et elle ne peut agir que là où l'OTAN n'intervient pas. Dans le domaine opérationnel, l'IESD bénéficie de forces propres et peut aussi recourir à celles de l'OTAN.

La seconde initiative française majeure vers une européanisation de l'OTAN concerne le commandement. Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance, à Bruxelles, le 12 décembre 1996, la France proposa que les commandements régionaux de l'OTAN en Europe soient confiés à des généraux européens. Les Américains acceptèrent le principe pour la zone Nord-Europe mais le refusèrent pour le commandement régional sud, lors de la session informelle d'automne des ministres de la Défense de l'Alliance, quelques jours plus tard, à Bergen.

L'enjeu côté français était double: conférer une plus grande visibilité à l'Europe au sein de l'OTAN et obtenir la reconnaissance des compétences européennes en matière de défense. Trois ans plus tard, la France proposa à nouveau que des Européens prennent le commandement d'un état major de l'OTAN. Sa requête rencontra plus de succès. L'Etat major du corps européen (ou Eurocorps, force multinationale de l'UEO) dirige ainsi, depuis avril 2000, la KFOR.

En parallèle de la mise en place d'une défense européenne au sein de l'OTAN, la France a cherché à limiter le rôle de l'Organisation, comme cela est apparu lors des discussions sur le nouveau concept stratégique de l'Organisation, en pleine crise du Kosovo (avril 1999). Les objectifs de l'OTAN avaient alors besoin d'être révisés, en prenant en compte les bouleversements géostratégiques en Europe¹⁹⁶ depuis 1989. L'OTAN s'était construite contre la menace soviétique, dans le contexte de la Guerre Froide. Cinquante ans après, elle n'était plus confrontée aux mêmes menaces.

¹⁹⁵qui est aussi le représentant des troupes américaines en Europe ("double casquette"). D'où, parfois, une certaine confusion dans les opérations comme au Kosovo.

¹⁹⁶la dernière révision remontait à 1991.

Lors du sommet de l'Alliance atlantique à Washington, du 23 au 25 avril 1999, les Français s'opposèrent aux Américains sur deux points majeurs: la définition de l'intérêt commun des missions de l'OTAN et sa base légale d'intervention. Il est évident que le lancement de l'opération "Force alliée" sans mandat de l'ONU explique l'opposition sur ce second point.

La France était favorable à une définition restrictive des buts de l'Organisation et à l'impossibilité d'action hors-zone. Un premier texte présenté par la Grande-Bretagne et les Pays-Bas prévoyait que la nouvelle OTAN puisse "réagir aux crises qui affectent ou ont des implications (pour) la défense des intérêts communs". Le caractère volontairement imprécis de cette proposition éveilla les soupçons des Français, favorables à une définition restrictive des objectifs de l'Alliance. Pour Jacques Chirac et Hubert Védrine, "il ne faudrait pas que la notion de défense des intérêts communs devienne par trop élastique", de crainte que "ce nouveau concept stratégique" ne mène à "diluer l'Alliance et à diviser les alliés (..) L'intérêt commun n'interdit pas tout débat ni ne contraint à un alignement derrière la vision américaine". En d'autres termes, chaque cas d'intervention doit être étudié individuellement par tous les membres de l'Alliance. C'est une manière pour la France de garder un poids dans le mécanisme décisionnel.

Le second objectif de la stratégie de négociation de la France visait à empêcher l'auto saisine de l'OTAN, ce qui constituait le cheval de bataille de Madeleine Albright. Le problème qui se posait était de savoir si l'OTAN pouvait engager une action militaire sans mandat de l'ONU ou de l'OSCE¹⁹⁷. On retrouve ici l'affrontement traditionnel latent entre la France et les Etats-Unis qui avait retrouvé une grande actualité avec le lancement de l'opération "Force alliée". Pour les Français, il s'agissait d'empêcher que l'intervention de l'OTAN au Kosovo hors du droit public international ne constitue un précédent. Selon Hubert Védrine, ce

¹⁹⁷en effet, l'ONU est seule habilitée à envoyer des missions de maintien de la paix dans le monde. Depuis 1995, l'OSCE peut décider d'opérations de maintien de la paix non coercitives sur le sol européen (chap.VIII de la charte des Nations Unies sur les organisations régionales).

projet augmentait le pouvoir des Etats-Unis, qui auraient été tentés d'intervenir, grâce à un recours plus facile à l'OTAN, partout où leurs intérêts étaient menacés. C'est pourquoi les Français soutenaient que les actions de l'OTAN devaient s'inscrire dans le cadre des Nations Unies et du Conseil de sécurité (ce qui est aussi une possibilité pour la France de faire valoir sa position, si besoin est en utilisant son droit de veto). Cette position a finalement été reprise dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN.

Dans cette perspective, la réintégration partielle de la France au sein de l'OTAN n'apparaît donc pas comme un revirement par rapport à la politique gaullienne mais comme une stratégie qui, au contraire, s'inspire de l'esprit gaulliste. Hervé de Charette répondait ainsi à un journaliste¹⁹⁸:

“- Si on vous dit : *Vous avez trahi le général de Gaulle*, qu'est ce que vous répondez ?

- Je rappelle que nous n'avons pas rejoint les structures intégrées de l'Alliance. De ce point de vue, on ne retourne pas à la situation antérieure à 1966. Mais la France ne pouvait pas rester crispée dans une position immobile, fixée il y a bientôt trente ans. Le général de Gaulle (...) était un esprit pragmatique qui savait s'adapter aux évolutions”.

La réintégration partielle de l'OTAN en 1995 peut alors être perçue comme une stratégie destinée à rassurer les partenaires européens de la France sur ses intentions de ne pas s'éloigner de l'OTAN. On remarque en effet que cette décision intervient quelques mois avant l'ouverture de la conférence intergouvernementale de 1996 qui, outre la révision des institutions, devait aussi relancer la défense européenne. Cette thèse, développée par Frédéric Bozo, Eric Remacle, André Dumoulin et Mariano Aguirre¹⁹⁹, est confirmée par les propos d'Hervé de Charette, alors

¹⁹⁸*Le Figaro*, 20/12/1995.

¹⁹⁹Voir: BOZO, Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris: La Découverte, 1997, 122 p. DUMOULIN, André, REMACLE, Eric, *L'Union de l'Europe occidentale, Phénix de la défense européenne*, Bruxelles: Bruylant, 1998, 604 p. AGUIRRE, Mariano, *Une alliance en quête d'ennemi*, *Le Monde diplomatique*, avril 1996, p.11.

ministre des Affaires étrangères: “Nous avons constaté chez nos alliés une très grande réticence largement alimentée par le soupçon que notre projet (la défense européenne) visait à détruire l’Alliance atlantique (..) Du coup, il nous est apparu qu’il était préférable d’exprimer par un geste significatif la portée de notre démarche (..) Les perspectives d’élargissement de l’Alliance et de rénovation de celle-ci rendaient nécessaire que la France soit à l’intérieur plutôt qu’à l’extérieur pour pouvoir contribuer aux travaux et aux débats (..) Nous attendons en retour l’accélération du mouvement des esprits chez nos principaux partenaires européens...”²⁰⁰.

Le rapprochement de la France avec l’OTAN, renforcé depuis la réunification allemande, est peut-être aussi un moyen d’éviter la marginalisation française en Europe.

En même temps que la France promouvait une défense européenne au sein de l’OTAN, elle jouait un rôle majeur, avec l’Allemagne, dans la mise en place d’une défense européenne, d’abord au sein de l’UEO, dont elle a été l’un des artisans actifs de la rénovation, puis de la PESC.

- La France, acteur majeur de la mise en place d’une défense européenne commune

La France a également joué un rôle essentiel dans la constitution d’une défense européenne - qui est en fait une force de projection - élaborée aujourd’hui au sein de la PESC. Comme le projet d’IESD, cette idée s’est heurtée à de fortes et tenaces réticences de la plupart des autres pays européens: ceux qui souhaitaient conserver leurs relations avec les Etats-Unis et l’OTAN (Grande-Bretagne) et les pays neutres qui refusaient une défense européenne. Le souci budgétaire et la peur d’une France trop forte ont également fait partie des préoccupations.

C’est tout d’abord au sein de l’Union de l’Europe Occidentale (UEO) que la France a développé le concept de défense européenne, avant que celle-ci ne soit intégrée en partie dans le second pilier de l’UE, la PESC, comme il avait été prévu au sommet d’Amsterdam. La stratégie française fut, dans un premier

²⁰⁰ *Le Figaro*, 20/12/1995.

temps, d'accroître les capacités opérationnelles de l'UEO, afin de renforcer sa crédibilité et d'en faire le véritable bras armé de l'Europe. L'UEO a été dotée de forces (les Forces Responsables devant l'UEO, FRUEO) reconnues par l'OTAN, qui ont d'ailleurs servi des missions sous sa responsabilité et en partenariat avec elle. La France est membre de plusieurs des forces multinationales de l'UEO (brigade franco-allemande, instituée en 1992, Euromarfor, Eurofor et Eurocorps). La déclaration de Marseille, le 13 novembre 2000, entérina la dissolution de l'UEO²⁰¹. La France vise aujourd'hui à faire de l'UEO un "forum interparlementaire européen de consultation, de réflexion et d'échange de vues sur les questions de sécurité et de défense"²⁰². Il faut préciser que l'UEO reste cependant l'organe de défense (au sens propre de ce terme) européenne puisqu'elle continue d'assurer la défense collective de ses pays membres, ce qui est stipulé par l'article 5 du traité de 1954.

La crise du Kosovo est intervenue en pleine relance de la défense commune. Elle a permis d'en accélérer la mise en place, en révélant la faiblesse militaire et politique européenne, notamment son impuissance à intervenir sans l'aide américaine chez un pays voisin. Cette situation a rappelé aux Européens que leur sécurité est, depuis plus de cinquante ans, assurée par une puissance d'outre-Atlantique.

Dès 1998, le projet d'une défense européenne, à l'abandon depuis l'échec de la CED et du plan Fouchet, était relancé par certains dirigeants européens (notamment français, anglais et allemands). La première pierre fut la déclaration de Saint-Malo, signée en décembre 1998 par la France et le Royaume-Uni. Ceci constitue un tournant majeur dans la mise en place de la défense européenne à un double niveau: le Royaume-Uni, traditionnellement opposé à cette idée (afin de préserver ses

²⁰¹Il ne s'agit pas d'une dissolution brutale. Certaines des instances de l'UEO demeurent (Assemblée parlementaire, GAEO, secrétariat résiduel de 29 personnes), d'autres sont transférées à l'UE (Etat major, mission en Albanie, centre satellitaire de Torrejon et Institut d'études et de sécurité, qui seront remplacés par des agences européennes).

²⁰²Lionel Jospin, discours à l'Assemblée de l'UEO, 6 décembre 2000.

relations avec les Etats-Unis), l'acceptait finalement et, pour la première fois depuis la CED, il était question de doter l'UE de moyens militaires. Il est ainsi prévu que "l'Union européenne doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale.(...) A cette fin, l'Union doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales. (...) Pour pouvoir prendre des décisions et, lorsque l'Alliance en tant que telle n'est pas engagée, pour approuver des actions militaires, l'Union européenne doit être dotée de structures appropriées. Elle doit également disposer d'une capacité d'évaluation des situations, de sources de renseignement, et d'une capacité de planification stratégique, sans duplication inutile, en prenant en compte les moyens actuels de l'UEO et l'évolution de ses rapports avec l'UE. A cet égard, l'Union européenne devra pouvoir recourir à des moyens militaires adaptés (moyens européens pré-identifiés au sein du pilier européen de l'OTAN, ou moyens nationaux et multinationaux extérieurs au cadre de l'OTAN)"²⁰³.

La défense devint alors l'une des priorités de la construction européenne. On constate une dynamique certaine en ce sens depuis la fin du conflit du Kosovo. Les Conseils européens ont posé des objectifs concrets afin que la défense européenne soit le plus vite possible opérationnelle.

En juin 1999, au Conseil européen de Cologne, l'UE s'engageait à faire le nécessaire pour disposer des capacités et des instruments qui lui permettront de prendre des décisions concernant l'ensemble des missions de prévention de conflit et de gestion de crise ("missions de Petersberg"). En décembre 1999, au sommet européen d'Helsinki, un accord intervint sur la définition d'un objectif européen commun (*headline goal*) en matière militaire: les Etats membres devront être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai de soixante jours, puis de soutenir pendant au moins une année, des forces capables de mener à bien l'ensemble des missions de Petersberg, y compris les plus exigeantes d'entre elles, dans des

²⁰³déclaration finale de Saint-Malo, décembre 1998.

opérations pouvant aller jusqu'au niveau d'un corps d'armée (50 000 à 60 000 hommes). De nouveaux organes politiques et militaires ont été créés au sein du Conseil (Conseil Politique et de Sécurité (COPS), un Comité Militaire de l'UE (CMUE) et un Etat-Major de l'UE (EMUE).

La défense européenne a connu d'importantes avancées sous la Présidence française de l'UE (1/7 - 31/12/2000), qui l'avait inscrite comme une priorité sur son agenda. Le premier Conseil Affaires Générales (CAG) réuni sous la Présidence française, les 10 et 11 juillet 2000, fixa le calendrier de la défense. Trois ambitions françaises étaient posées: l'installation des nouvelles institutions de l'Europe de la défense (achevée au sommet de Nice), la mise en place de capacités militaires autonomes (objectif atteint à la conférence de Bruxelles, le 20 novembre 2000) et la prise en compte de la dimension civile (déploiement de la force de police européenne prévue au sommet de Feira, 1999, pour des missions de maintien de l'ordre, conseil, formation).

La France a tenu ses engagements sauf un: celui d'organiser une conférence "d'engagements des capacités", qui devrait avoir lieu à la fin de la Présidence suédoise.

Le sommet de Nice (décembre 2000) fut essentiel puisqu'il permit d'entériner les capacités opérationnelles (conformément à ce qui avait été prévu à Helsinki) et les structures institutionnelles de la défense de l'UE (des organes intérimaires avaient déjà été créés en mars 2000 aux fins d'expérimentation).

L'un des - anciens - axes essentiels de la position française en matière de défense européenne est l'augmentation quantitative des forces européennes et une amélioration technique du matériel. La position française vise à encourager, pour la réalisation de ce dernier objectif, la coopération dans le domaine de l'armement (recherche, construction, formation du personnel). Ceci est nécessaire dans la perspective de bâtir une défense européenne crédible et, peut-être aussi, capable de s'imposer face à l'OTAN. L'objectif est qu'entre 2005 et 2010, les Européens assument seuls une mission de type Kosovo.

La déclaration de Toulouse, fruit du 73e sommet franco-allemand consacré à la défense et à la sécurité, en mai 1999, a ainsi

souligné la nécessité de développer “une base industrielle et technologique”. A Paris, lors du 74e sommet, en novembre 1999, sont envisagés de manière plus concrète le renforcement de la capacité de renseignement et la création d’un commandement européen du transport aérien (avion de transport européen commun: Airbus A400M). Toutefois, ces initiatives communes se heurtent aux enjeux industriels nationaux et aux besoins spécifiques des états-majors, comme le révéla, par exemple, l’échec du projet de blindés légers anglo-franco-allemands pour le transport d’infanterie en 1999. Les Français voulaient un blindé armé d’un canon et bien protégé, construit par une entreprise nationale, GIAT Industrie, ce qui a suscité l’opposition des Anglais et des Allemands qui, par ailleurs, recherchaient un blindé plus léger, une sorte de “taxi du champ de bataille”.

Un but essentiel de la politique étrangère française en matière de sécurité ressort clairement: il s’agit de faire contrepoids aux Etats-Unis. En cela, cette stratégie peut être qualifiée de gaulliste, mais on en mesure aussi tout le paradoxe: la puissance et l’indépendance françaises sont désormais garanties voire renforcées par l’intégration européenne. La recherche d’indépendance de la France et ses efforts pour développer une défense européenne commune, pourraient dès lors sembler contradictoires. Cela amène à analyser les mécanismes institutionnels et les procédures décisionnelles dont la France souhaite doter la défense européenne. On remarque alors que “commune” ne veut pas dire “intégrée”.

Les limites posées par la France au développement d’une défense européenne intégrée

La France a toutefois posé deux limites essentielles au développement d’une défense européenne supranationale: le cadre du second pilier de l’UE (intergouvernemental) et le principe d’abstention constructive.

Inscrire la défense dans le cadre de la PESC revient à la soumettre à une coopération intergouvernementale. Autrement dit, les souverainetés nationales ne sont pas atteintes. La France rappelle fréquemment qu’il n’est pas question d’abandonner ce

principe: “Je voudrais souligner l’importance du cadre adopté, lequel est clairement intergouvernemental. Nous excluons toute dimension supranationale dans l’Europe de la défense et je pense que c’est là une des clés des succès que nous avons atteints”, écrit ainsi Alain Richard²⁰⁴. C’est précisément l’un des points d’achoppement avec l’Allemagne, dont le chancelier Schröder s’est récemment prononcé pour une intégration européenne de la défense, qui serait confiée à la Commission européenne.

De plus, en matière de règle décisionnelle, la défense est soumise au vote à l’unanimité, ce qui permet pour l’Etat qui le souhaite de ne pas s’engager. La France est particulièrement attachée à ce système, même s’il est probable qu’il risque de produire des faiblesses dans l’action et la visibilité de l’UE, ce que souligne Stanley Hoffmann. Selon lui, l’Europe doit “avoir les moyens de ses buts (...) Si l’on comprend qu’aucun des Etats nations d’Europe n’a plus, à lui seul, la puissance nécessaire pour peser sur le destin du monde ni pour assurer le sien, et que sa meilleure chance est d’imposer sa marque dans la politique commune, il devient évident que, comme pour la constitution du marché unique et de l’Union monétaire, il faudra marcher à la majorité qualifiée”²⁰⁵.

La France a également initié et développé le principe d’“abstention constructive”, qui permet à un pays de ne pas participer à une intervention européenne en matière de défense et de sécurité (en cas de crise, par exemple), sans que l’action soit pour autant remise en question. On peut y voir une certaine forme de “coopération renforcée” (ce concept n’existe pas dans le cadre du deuxième pilier) dans la mesure où cela revient à donner la possibilité à un groupe de pays d’aller de l’avant, non pas dans le but de renforcer leur intégration (c’est là toute la différence) mais pour agir en commun sur une question ponctuelle, comme le précisait Chirac: “la défense me semble un projet qui se prête

²⁰⁴ RICHARD, Alain, “L’Europe de la défense”, *Défense nationale*, janvier 2001 (www.defense.gouv.fr/europe/breves/281200.html)

²⁰⁵ HOFFMANN, Stanley, *Le Monde*, *ibid.*, p.1.

naturellement à des coopérations approfondies au sein d'un groupe restreint d'Etats qui souhaitent aller plus loin et plus vite'²⁰⁶.

Un trait commun, un *leitmotiv*, se dégage de l'analyse de la position française au sein de l'OTAN et de l'UE: la volonté de développer une défense européenne, ce qui amène à s'interroger sur les motivations françaises: doit-on y voir l'expression de la fameuse ambition hégémonique française en Europe ? Le rapprochement de la France avec l'OTAN n'est en effet pas sans rappeler celui que de Gaulle avait tenté avec le mémorandum de septembre 1958, qui visait à consolider son statut de grande puissance aux côtés des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Au cœur de la politique étrangère française: la recherche de puissance

Il est particulièrement intéressant d'observer la manière dont les positions françaises dans ces deux instances de coopération, l'OTAN et l'UE, s'articulent, se mettent en perspective. On retrouve une constante, celle de se renforcer et de s'affirmer face aux Etats-Unis, c'est-à-dire de préserver voire d'augmenter sa puissance.

La coopération en matière de défense européenne vise ainsi à renforcer la puissance de la France

Trois motivations principales, non exclusives, sous-tendent la stratégie française de mise en place d'une défense européenne commune: une volonté d'autonomie sinon d'indépendance, la recherche d'une hégémonie en Europe et le "contrôle" du puissant voisin allemand. Autrement dit, trois thèmes centraux dans la pensée gaulliste. Il convient de les examiner de manière approfondie.

²⁰⁶Jacques Chirac, discours devant le Comité des présidents de l'UEO et les auditeurs de l'IHEDN, 30 mai 2000.

- Une volonté d'indépendance

On peut tout d'abord voir dans la volonté française de créer une défense européenne commune l'expression d'une volonté d'autonomie sinon d'indépendance. L'idée ici est celle du *free rider*: la France ferait partie de ces organisations militaires (OTAN, PESC) pour se renforcer individuellement tout en limitant les contraintes collectives. On constate en effet que la France y limite son intégration. Au sein de l'OTAN, la France ne fait toujours pas partie des structures intégrées, militaires et nucléaires; en ce qui concerne la défense européenne au sein de la PESC, la France fait pression pour qu'elle reste dans un cadre intergouvernemental avec un vote à l'unanimité. Elle est aussi à l'origine du principe d'abstention constructive, comme il a précédemment été vu. Un autre exemple de ceci est le rôle que la France entend réserver au Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, "Monsieur PESC", poste créé, sur une initiative française, au sommet d'Amsterdam (article 18 Traité de l'Union Européenne). "M. PESC", actuellement Javier Solana, dispose d'attributions réduites et est entièrement soumis au contrôle du Conseil Affaires Générales, c'est-à-dire à la volonté des Etats-membres. Lors du sommet de Biarritz en octobre 2000, la France avait insisté pour conforter le statut de Javier Solana au sein du second pilier, ce qui revenait à renforcer le rôle des gouvernements au détriment de celui de la Commission, en d'autres termes à éviter tout processus de communautarisation de ce domaine.

L'indépendance de la France et des nations en général, était une idée essentielle du général de Gaulle. L'autonomie par rapport aux Américains s'est exprimée dans le domaine de la défense, par l'acquisition de la bombe nucléaire. La réconciliation franco-allemande, à l'origine de la construction européenne était également un moyen d'affirmer l'indépendance par rapport aux Etats-Unis.

C'est probablement dans le cadre de l'OTAN que la volonté d'indépendance française, du moins le respect de sa voix, s'est le plus fortement manifestée, lors du retrait des structures intégrées de l'Organisation décidé par de Gaulle en 1966. Même si des Accords

“secrets”²⁰⁷ ont maintenu les liens entre l’OTAN et la France, il s’est agi d’un acte unilatéral, la France affirmant sa volonté d’indépendance non seulement dans sa défense mais de manière plus générale (vision gaulliste du rejet des blocs). Le président Mitterrand avait conservé cette distance par rapport à l’OTAN. Même si quelques exercices conjoints avaient eu lieu au début des années 1980, le programme “Armées 2000”²⁰⁸ consacrait l’autonomie de la France en matière militaire. Aujourd’hui encore, c’est au sein de cette organisation de coopération militaire que la participation de la France apparaît la plus limitée, que ses engagements sont les moins forts. La “réintégration” par la France dans l’OTAN en 1996 est ainsi à nuancer: la France ne fait toujours pas partie des structures intégrées de l’OTAN.

L’affirmation d’indépendance demeure donc l’une des constantes des positions françaises. Au sein de l’OTAN comme dans la défense de l’UE, la France freine l’évolution vers une intégration trop forte, soit par une participation limitée (OTAN), soit en développant une coopération de type intergouvernemental et en négociant des espaces de liberté (unanimité, abstention constructive au sein de la PESC). On constate qu’il ne s’agit plus, comme à l’époque du général de Gaulle, d’affirmer une indépendance “absolue”. En fait, il semble qu’aujourd’hui, cette ambition française s’inscrive dans l’Europe.

- Une recherche d’hégémonie ?

Faut-il voir dans l’ambition française de développer une défense européenne commune une recherche de puissance, une volonté hégémonique ?

La France est traditionnellement présentée comme un pays nourrissant des visées sinon “hégémoniques” du moins d’affirmation internationale. Selon Andrew Moravcsik, le but principal de De Gaulle dans sa politique européenne fut la

²⁰⁷ en 1967, 1974, 1978.

²⁰⁸le plan “Armées 2000” réorganise l’armée française en la répartissant sur trois façades, méditerranéenne, atlantique et continentale, il en réduit les effectifs et supprime le troisième corps d’armée.

“construction d’une politique étrangère européenne indépendante, sous la domination politique et militaire de la France”²⁰⁹. Cet objectif n’aurait guère évolué selon Frédéric Bastien: “pour la France, l’intégration européenne signifie la possibilité de prendre le *leadership* d’un puissant ensemble”²¹⁰. On pourrait y voir un héritage de la politique étrangère menée par de Gaulle. L’idée de maintenir le rang de la France serait-elle la raison du développement de l’Europe de la défense ? Selon Bastien, “en tous cas, il s’inscrit en droite ligne dans le concept de rang, élément essentiel de la grandeur de la France et par le fait même de son identité”²¹¹.

Cette perception demeure partagée dans certains pays européens, comme on a pu le constater à la suite de la proposition (informelle) de Chirac, en 1995, de bâtir un système de protection militaire nucléaire européen, selon le principe de la “dissuasion concertée”. Ce projet a immédiatement été ressenti comme une volonté de domination de la France en Europe, seul pays avec le Royaume-Uni à posséder la bombe atomique. Cette crainte d’une France trop forte en Europe peut aussi expliquer, en partie, la lenteur de la mise en place d’une défense européenne, une initiative précisément française.

Selon certains, la Présidence française de l’UE aurait révélé le dessein du pays, celui de s’imposer sur le continent européen. Karel van Miert, ancien commissaire européen à la concurrence, avait ainsi déclaré à la fin de la Présidence française, en décembre 2000: “sur tous les sujets, les Français n’ont défendu que leurs propres intérêts. Autrefois, ils avaient au moins essayé de trouver un équilibre entre les intérêts de la Communauté et les intérêts nationaux”²¹². La Présidence française de l’UE a essuyé nombre de critiques, dont celle d’arrogance. La France s’est notamment

²⁰⁹MORAVCSIK, Andrew, *op.cit.* p.520.

²¹⁰BASTIEN, Frédéric, “L’identité française et l’intégration européenne”, *Relations internationales*, n°90, été 1997, p.207.

²¹¹BASTIEN, Frédéric, *op.cit.*, p.209.

²¹²DE BRESSON, Henri, DELATTRE, Lucas, “Critiques en Europe contre la Présidence française”, *Le Monde*, 7/12/2000, p.3.

illustrée au sommet de Nice en s'opposant - au nom du "pacte fondateur" scellé sur un pied d'égalité entre de Gaulle et Adenauer - au "décrochage", finalement obtenu, de l'Allemagne en ce qui concerne la pondération des voix au sein du Conseil.

Doit-on conclure qu'il n'y aurait eu aucune évolution de la part des dirigeants français sur la question européenne depuis l'époque gaulliste, depuis la crise de la "chaise vide" ? Rien n'est moins sûr. Il semble qu'au contraire, désormais, l'ambition française s'inscrive au sein de l'UE, comme l'a expliqué Hervé de Charette, ancien ministre des Affaires étrangères: "Le cœur de notre politique étrangère, c'est l'Europe. C'est en Europe que se jouent la paix et la prospérité des Français, le rayonnement de la France, autrement dit la puissance de notre pays"²¹³.

La vision d'une France hégémonique cherchant à dominer l'espace européen semble peu pertinente aujourd'hui alors qu'aucun pays, particulièrement au sein d'un ensemble intégré comme l'Union européenne, ne peut prétendre à une politique de domination. Ce terme semble dépassé, surtout dans le contexte d'intégration de l'UE. Pour contrecarrer ces critiques, la France prend d'ailleurs soin de préciser que les alliances de défense collective sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent. Selon Hubert Védrine, il n'est pas question d'annihiler les souverainetés nationales en matière de défense: la sécurité européenne doit être une "combinaison de politiques nationales fortes"²¹⁴.

Il est néanmoins certain que la France cherche à tirer avantage de la défense européenne de même que la problématique de la sécurité européenne n'échappe pas aux logiques de puissance et de défense de l'intérêt national. La France vise à bâtir une Union européenne qui soit un "multiplicateur d'influence" selon Hervé de Charette²¹⁵. Cette idée est réfutée par son successeur, Hubert Védrine. L'Europe comme multiplicateur d'influence pour la France serait une idée d'hier, abandonnée aujourd'hui: "nous

²¹³*Le Figaro*, 20/12/1995.

²¹⁴VEDRINE, Hubert, "Refonder la politique étrangère française", *Le Monde diplomatique*, décembre 2000, p.11.

²¹⁵*Le Figaro*, 20/12/1995.

sommes confrontés à un système qui est plus complexe, plus instable (...) où les relations sont moins harmonieuses, les rôles moins bien définis, les résultats moins prévisibles et souvent moins proches de notre ligne”²¹⁶.

Le concept de recherche de puissance, plus pertinent que celui d’hégémonie, nous mène à concevoir les organisations internationales comme des institutions au sein desquelles continue de s’exercer la compétition entre les Etats, chaque Etat ou groupe d’Etats privilégiant telle ou telle institution en fonction de la capacité de celle-ci à promouvoir ses intérêts nationaux. On retrouve ici une approche néo-réaliste.

- Encadrer la puissance du voisin allemand

La troisième motivation française pour le développement d’une défense européenne, qui est probablement la principale, est la crainte d’une Allemagne forte, qui entraînerait la marginalisation de la France sur le continent européen.

Depuis la réunification allemande, l’Allemagne a retrouvé un poids diplomatique important. On a pu le voir au sommet de Nice lorsqu’elle a demandé un accroissement du nombre de ses voix au Conseil de l’UE (le “décrochage”), afin de mieux rendre compte de sa démographie.

Par ailleurs, sa position centrale dans une Europe promise à l’ouverture vers l’Est alimenterait sinon des tentations hégémoniques, au moins une volonté d’affirmer cette puissance. Sans renouer avec l’idée de la constitution d’une *Mittleuropa*, on peut constater en effet que l’Allemagne entretient des liens étroits avec certains pays des Balkans, ne serait-ce que par le biais de la monnaie (situation vouée à disparaître avec l’arrivée de l’euro). Le deutschemark est la monnaie officielle du Montenegro et du Kosovo, depuis la fin de la guerre. Dans les territoires voisins, la plupart des échanges commerciaux se font dans la monnaie allemande (en Serbie, par exemple).

²¹⁶“France and Germany: Scenes from a marriage”, *The Economist*, 24/3/2001, p.28.

La création d'une défense européenne serait un moyen pour la France d'endiguer la puissance allemande, comme elle l'a déjà fait, en 1989, avec l'introduction du projet de monnaie unique visant à limiter le *leadership* économique allemand en Europe. Ce problème s'était déjà posé, dans une certaine mesure, en 1952, avec la question de la Communauté Européenne de Défense (CED), une initiative française devant permettre d'éviter la reconstitution d'une armée allemande en proposant un schéma d'intégration de troupes allemandes dans une armée européenne. On peut toutefois souligner que, sur la question de la défense commune, l'Allemagne est favorable à une communautarisation, ce qui limite d'emblée toute domination.

Enfin, la crainte de la renaissance d'un voisin puissant aurait également été la raison pour laquelle Paris s'est longtemps opposée à ce que l'Allemagne obtienne un siège permanent au Conseil de sécurité.

L'analyse des motivations conduit à s'interroger sur la conception française de l'Europe. On peut en distinguer trois principales: celle de l'équilibre européen, celle de l'Europe sous influence française et celle d'une Europe fédérale.

La première renvoie au concert européen du siècle dernier. Elle implique un système d'alliances entre des Etats qui empêche chacun d'eux de l'emporter sur les autres. Il s'agit d'un processus de coopération classique, où tous les Etats sont placés sur un pied d'égalité. Il n'y a pas d'abandon de souveraineté. Cette conception était celle de l'Europe des nations de De Gaulle, encore présente en France chez les partis souverainistes de droite (RPF) comme de gauche (MDC). Nous pouvons préciser ce que de Gaulle entendait par Europe des nations à partir de l'exemple du plan Fouchet. Celui-ci proposait de créer une confédération européenne reposant sur trois institutions: un Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement prenant ses décisions à l'unanimité, une Assemblée parlementaire aux attributions purement consultatives, formée des délégations des Parlements des six Etats membres du Marché commun et une Commission politique, constituée de hauts fonctionnaires, jouant un rôle purement technique. Ce schéma s'inscrivait dans un processus de coopération intergouvernementale,

chère à de Gaulle. Ce plan échoua en avril 1962 à la suite du refus gaullien de prévoir l'évolution vers un système fédéral, ce qui suscita l'opposition déterminée des Belges et des Néerlandais (déjà agacés par l'idée d'une défense européenne hors de l'OTAN).

La seconde conception est celle de l'Europe napoléonienne, sous influence française. Cette ambition appartient également à la vision gaulliste et se retrouve dans la tradition "républicaine" héritée de la Révolution française, selon laquelle la France serait porteuse d'un message universel.

La troisième conception, fédéraliste, a inspiré les pères de l'Europe. Reposant sur un partage des compétences, elle est minoritaire en France mais a suscité un large débat depuis le discours de Joschka Fischer le 12 avril 2000. Les partis de l'UDF et des Verts sont favorables à la construction d'une Europe fédérale.

On ne saurait se méprendre sur le concept de "fédération d'Etats-nations" lancé par Jacques Delors puis repris récemment par Jacques Chirac et Lionel Jospin pour définir la forme institutionnelle de l'Europe qu'ils souhaitent mettre en place. Cette notion, ambiguë, semble bien plus proche d'une Europe des nations que d'une fédération. Dans le projet des chefs de l'exécutif français, il est par exemple prévu que le Conseil soit renforcé par rapport au Parlement, ce qui consacre la dimension intergouvernementale de l'UE. On peut comparer ceci au modèle fédéraliste proposé par Fischer qui vise à mettre en place une Constitution (la France y est également favorable), un Gouvernement, dirigé par un Président élu au suffrage universel, qui serait composé du Conseil et de la Commission, et un Parlement formé de deux chambres, l'une représentant les Etats nations, l'autre, l'Europe des citoyens. Il s'agit là de mettre en place un régime fédéral, sur le modèle allemand alors que du côté français, on retient l'idée de fédération non pas en tant que système politique à instaurer mais comme horizon. La France recourt à ce terme pour exprimer sa volonté de renforcer, dans certains domaines, l'intégration européenne et parce que cette notion décrit le mieux cet "objet politique non identifié" car nouveau qu'est l'Union européenne. La fédération, en tant que structure, est en effet un groupement d'Etats.

Les trois motivations précédemment mises en évidence posent la question de savoir dans quelle mesure la France tire parti de l'intégration européenne. Peut-on parler d'une instrumentalisation de l'Europe par la France ?

L'Europe était la clé de voûte de la politique étrangère gaullienne. "L'Europe, ça sert à quoi ?" lançait de Gaulle. Et de répondre: "ça doit servir à ne se laisser dominer ni par les Américains, ni par les Russes (...) L'Europe, c'est le moyen pour la France de redevenir ce qu'elle a cessé d'être depuis Waterloo: la première au monde"²¹⁷.

Il faut en rappeler le contexte: la France venait de perdre son Empire colonial. L'Europe est alors apparue comme le moyen de maintenir un rôle de grande puissance, comme de Gaulle l'affirmait en 1959 devant des officiers d'Algérie: "Il n'y a pas que l'Algérie, il y a l'Europe, il y a le monde"²¹⁸. L'intégration de la France à l'Europe était à la fois encouragée, parce qu'elle permettait de renforcer l'indépendance des Européens face aux superpuissances d'alors, les Etats-Unis et la Russie (il s'agissait de former un troisième bloc), et freinée quand elle évoluait vers une forme supranationale. La politique européenne n'était donc pas une fin en soi, mais un moyen de renforcer la grandeur française. Ceci peut sembler trop simplificateur. On peut rappeler que l'intégration européenne a aussi répondu à des impératifs économiques (thèse défendue par Andrew Moravcsik, qui montre que l'Europe a favorisé l'agriculture et l'industrie françaises²¹⁹).

Selon Serge Berstein, trois moyens ont été utilisés par de Gaulle pour manifester la grandeur de la France gaulliste: 1. instrumentaliser la construction européenne - ce qui nous intéresse ici particulièrement - 2. s'affirmer comme le champion de

²¹⁷DE GAULLE, Charles, *op.cit.*, p.158-159.

²¹⁸ cité par COHEN, Samy, *ibid.*, p.84.

²¹⁹MORAVCSIK, Andrew, "Le grain et la grandeur: les origines économiques de la politique étrangère du général de Gaulle", *Revue française de science politique*, vol. 49, n°4-5, août-octobre 1999, pp.507-543 (1ère partie) et vol. 50, n°1, février 2000, pp.73-124 (2ème partie).

l'indépendance des Etats-nations contre l'ambition des deux superpuissances d'imposer la politique des blocs et 3. conduire une politique étrangère distincte de celle des Etats-Unis.

Si le général de Gaulle, une fois arrivé au pouvoir en 1958, n'a pas remis en cause le Traité de Rome, il s'est ensuite appliqué à dessiner la construction européenne à l'avantage de la France. L'Europe devait permettre de substituer au monde bipolaire né de Yalta un système mondial tripolaire et de contrôler la puissance allemande par la coopération. Le plan "Fouchet" (1962), par exemple, qui reposait sur une "union d'Etats", respectant le principe de la souveraineté des Etats, organisait un rapprochement des Six en matière de diplomatie, de défense et de culture, ce qui permettait d'encadrer l'Allemagne.

Jacques Chirac défend également une perception utilitariste de l'Europe, s'inscrivant ainsi dans l'héritage gaulliste: "ma vision de l'Europe, celle de la France, est fondée sur une certaine vision européenne du monde. L'intérêt de la France est de voir l'Europe et ses idées occuper toute leur place dans le monde. Loin d'affaiblir nos souverainetés dans cette entreprise, nous allons leur donner les moyens de s'affirmer encore davantage"²²⁰. On retrouve chez de Gaulle et Chirac une volonté semblable d'utiliser l'UE afin de servir des objectifs identiques. On est loin de toute vision idéaliste de l'intégration européenne. La conception française est fondamentalement réaliste.

Cela amène alors à s'interroger: dans quelle mesure la France a-t-elle pu tirer parti de l'engagement européen dans la reconstruction du Kosovo, c'est-à-dire, plus largement: la politique étrangère française profite-t-elle de la politique étrangère européenne ? La participation française aux programmes de l'UE au Kosovo lui permet de renforcer son aura internationale, de retrouver un rang et une certaine puissance. La France retire donc de son adhésion à l'UE un avantage en matière de visibilité, de puissance sur la scène extérieure. La défense européenne, par exemple, sert les intérêts

²²⁰Jacques Chirac, discours devant le Comité des présidents de l'Assemblée parlementaire de l'UEO et les auditeurs de l'IHEDN à l'Elysée, 30 mai 2000.

français dans la mesure où elle permet la mise au point de matériel plus performant, à moindre coût, ce qui bénéficie à la France.

La recherche de puissance demeure au cœur de la politique étrangère française, dans la tradition gaulliste. Mais ce concept de puissance est-il le même, revêt-il les mêmes implications sous de Gaulle que sous Chirac ?

La théorie gaulliste de la puissance

La puissance gaullienne reposait sur la force militaire. Pour de Gaulle, il n'y avait pas de pays libre sans la force des armes, de "l'épée", ce qu'il écrivait dans l'*Unité*: "dans les affaires entre Etats, la logique et le sentiment ne pèsent pas lourd, en comparaison des réalités de la puissance"²²¹. On constate d'ailleurs que toute sa vie, de Gaulle a travaillé à améliorer l'armée française, à en combler les faiblesses. Dans les années 1930, alors affecté au secrétariat général de la Défense nationale, il prônait le développement des blindés au sein de l'armée, s'opposant à Philippe Pétain et à la plupart des membres de l'état-major français (notamment Weygand et Gamelin). Président de la République, il mit au point la force de frappe. La possession de l'arme nucléaire visait avant tout un objectif politique: la grandeur de la France.

Ceci nous amène à examiner la conception gaullienne du système international. La politique étrangère gaullienne reposait sur l'idée que les relations entre les Etats sont fondées sur des rapports de force. Le gaullisme peut alors être qualifié de réaliste, selon la terminologie utilisée par la théorie des relations internationales.

Pour de Gaulle, les seules réalités internationales étaient les nations. Les régimes politiques étaient passagers. La puissance, comme concept et réalité, occupait une large part de la pensée gaulliste: "berceau des cités, sceptre des empires, fossoyeur des décadences, la force fait la loi aux peuples et règle leur destin"

²²¹ cité par WINOCK, Michel, "Portrait d'un homme providentiel", in *L'Histoire*, hors série n°1, p.7.

écrivait-il dans *Le Fil de l'Épée*²²². Le primat de l'Etat-nation, la place centrale accordée à la puissance dans les relations internationales et les rapports de force de la conception gaullienne ressemblent fort au modèle réaliste des "boules de billard".

La théorie réaliste a été essentiellement élaborée par Edward Carr dans *The Twenty Year Crisis* en 1939 et surtout par Hans Morgenthau dans *Politics Among Nations; The Struggle for Power Peace*, en 1948. Ce dernier identifiait ainsi six principes fondateurs du réalisme politique: 1. "La politique est gouvernée par des lois objectives qui ont leurs racines dans la nature humaine" (...) 2. "Le principal poteau indicateur est le concept d'intérêt défini en termes de puissance" (...) 3. "Le concept d'intérêt déterminant l'action politique dépend du contexte politique et culturel dans lequel la politique étrangère est formulée", il n'est donc pas figé ou défini une fois pour toutes (...) 4. "Le réalisme politique est guidé par le principe moral de la survie nationale" (...) il repose sur une "tension entre l'impératif moral et les exigences de l'action politique réussie" (...) 5. La théorie réaliste "se refuse à identifier les aspirations morales d'une nation particulière avec les lois morales régissant l'univers" (...) 6. enfin, il affirme "l'autonomie de la sphère politique"²²³.

Le paradigme réaliste propose donc une vision globalisante et désenchantée de l'action politique caractérisée par l'intérêt et la rationalité, la recherche de puissance et un système international anarchique, ce qui ne signifie pas désordonné mais sans autorité supérieure aux Etats.

Le concept clé de la théorie réaliste est celui de l'intérêt défini en terme de puissance. Hans Morgenthau remarquait "l'étonnante continuité dans la politique étrangère" des Etats. Il y aurait donc une essence des politiques étrangères des Etats, à la recherche d'un objectif universel: la puissance. Ce concept d'intérêt n'est affecté ni

²²² cité par DALLOZ, Jacques, *La France et le monde depuis 1945*, Paris: Armand Colin (coll.Cursus), 1993, p.126.

²²³ MORGENTHAU, Hans, *Politics Among Nations, The Struggle for Power and Peace*, cité dans BRAILLARD, Philippe, *Théorie des relations internationales*, Paris: PUF (coll.Thémis), 1977, p.83-94.

par le temps, ni par le lieu et, dépendant du contexte politique et culturel, il peut se décliner sous différentes formes.

Les relations internationales sont d'abord pensées en termes de luttes entre les nations, qui aboutissent nécessairement à un équilibre. Selon Morgenthau, chaque Etat recherche la défense de ses intérêts et pour cela, est prêt à recourir à la force. C'est une des différences avec la pensée gaullienne selon laquelle l'antagonisme entre les nations devait, en Europe, être dépassé par une étroite coopération. Le traité franco-allemand de 1963, dit "de l'Elysée" qui organisait des sommets réguliers entre les gouvernements et les militaires français et allemands, illustre ceci.

Le gaullisme et le réalisme, en tant que théories, ont été élaborés dans le cadre particulier de la Guerre Froide et sont donc historiquement datés. Ont-ils pour autant perdu toute pertinence comme grille de lecture, voire d'action, dans le monde contemporain ? C'est un vaste débat dont nous présentons ici quelques aspects, en relation directe avec notre sujet. Le réalisme s'était développé en réaction à l'idéalisme wilsonien, à partir du constat que la Société des Nations (SDN) n'avait pu empêcher la Seconde Guerre mondiale. Il semble aujourd'hui que l'on revienne à une forme d'idéalisme. Par ailleurs, la conception anarchique du système international pose problème. L'UE est, théoriquement et dans certains domaines, une autorité légitime supérieure aux Etats (selon le principe de primauté du droit communautaire défini dans l'arrêt "Costa contre ENEL" par la Cour de Justice des Communautés européennes le 15 juillet 1964). La Commission peut d'ailleurs sanctionner un Etat-membre qui ne transpose pas - ou mal - une directive communautaire (article 220 du Traité sur l'UE).

La force militaire demeure toutefois l'un des fondements essentiels de la puissance. Alain Juppé, alors Premier ministre, déclarait le 6 septembre 1995: "la maîtrise de l'arme nucléaire a permis à la France de jouer dans les affaires du monde un rôle plus important que celui qui aurait découlé de son simple poids

arithmétique”²²⁴. On retrouve ici le cœur de la politique militaire gaullienne.

L’attitude de Jacques Chirac par rapport à la proposition de loi sur la programmation militaire montre enfin qu’il veut un rôle de premier plan pour la France. Le chef de l’Etat a critiqué, en août 2001, les orientations proposées par le Gouvernement pour le projet de loi de programmation militaire 2003-2008. 87,5 milliards de francs (13,34 milliards d’euros), en moyenne, seraient alloués à l’équipement des armées. Selon Chirac, cette somme est insuffisante et “de nouveaux retards seront inévitables dans les programmes d’équipement”²²⁵.

On peut noter deux évolutions du concept de puissance. Tout d’abord, la structure de la force nationale, c’est-à-dire le mode d’expression de la puissance, a changé. Les interventions extérieures sont devenues le volet privilégié de la politique de défense française, avant la dissuasion nucléaire et les forces conventionnelles, ce qui était déjà posé dans la loi de programmation militaire 1997-2002.

Par ailleurs, le pouvoir militaire n’est plus aujourd’hui le fondement principal de la puissance. Il est une composante parmi d’autres (poids économique ou culturel). Dans le cas qui nous intéresse ici, celui de la France au Kosovo, on peut se demander si, finalement, la puissance ne réside pas davantage dans la capacité de faire prévaloir son opinion, c’est-à-dire dans la rhétorique, la négociation.

La référence à un nouveau paradigme: du gaullisme au constructivisme

La crise du Kosovo a révélé que la politique étrangère française s’articulait désormais autour d’un “nouveau” paradigme: la défense des droits de l’homme, qui justifie le droit, voire le devoir, d’ingérence. La guerre du Kosovo constitue un exemple

²²⁴Alain Juppé, discours à l’Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), 6 septembre 1995.

²²⁵*Le Monde*, 2/08/2001.

paroxysmique de ceci puisque l'intervention de l'OTAN a été décidée sans base légale au nom de préoccupations morales, humanitaires, tout simplement humaines.

La référence à un nouveau paradigme de la politique étrangère française: la défense des droits de l'homme

On constate tout d'abord, dans la légitimation de la participation de la France au Kosovo telle qu'elle a été étudiée à travers les discours de Chirac, la référence à un paradigme nouveau: les droits de l'homme. Il faut s'entendre ici sur le sens de "nouveau". Le conflit du Kosovo n'est certes pas le premier où les puissances occidentales interviennent pour défendre les droits de l'homme (on peut citer les guerres de Bosnie, par exemple) mais on peut noter que ce type d'opération est récent (décennie 1990). Surtout, la crise du Kosovo est le premier cas où ce principe est érigé en absolu, c'est-à-dire qu'il gagne sa légitimité par lui-même, se détachant alors de toute autorisation et codification du droit international. Rappelons que l'intervention de l'OTAN au Kosovo a été menée sans mandat du Conseil de sécurité. En d'autres termes, elle est fondamentalement illégale.

Jusqu'à présent, la politique étrangère française était articulée autour de la défense de l'intérêt national. Un nouveau paradigme semble désormais s'imposer, celui de la protection des droits de l'homme et de la démocratie. On peut objecter, là aussi, que ce n'est pas nouveau et que la France a toujours eu cette vocation civilisatrice universelle. La différence notable est que, dans le cas du conflit du Kosovo, la France intervient dans un pays dans lequel elle n'a, a priori, aucun intérêt direct. Elle ne cherche pas, par exemple, à le coloniser, à en prendre possession.

Le thème majeur des cinq discours radiotélévisés de Chirac qui ont été prononcés durant le conflit (voir première partie, point 2) est celui de la morale, qui sert de principe de légitimité à la participation française à l'opération de l'OTAN et même de fondement à cette dernière. Chirac expliquait ainsi: "Il est impossible de laisser sur notre continent tant de femmes et

d'hommes victimes de la violence et de l'intolérance au seul motif de leur race ou de leur religion"²²⁶. Le 25 avril 1999, il ajoutait: "La détermination et la mobilisation de la France pour la défense des droits de l'homme et des libertés donnent à notre pays une place éminente en Europe et dans le monde d'aujourd'hui"²²⁷.

La crise du Kosovo marque aussi un tournant de la pratique internationale. La guerre y a été déclenchée par l'OTAN, une organisation de défense collective, alors qu'aucun de ses membres n'était menacé par la RFY (principe de l'article 5 qui justifie une riposte). Et, contrairement au cas de la Bosnie (pays souverain, agressé depuis l'extérieur, qui avait demandé de l'aide), la RFY ne menaçait pas ses voisins. Elle était coupable de crimes contre l'humanité. Le principe de souveraineté des Etats a été profondément ébranlé, de même que celui du respect des frontières, deux normes fondamentales de la communauté internationale. Ils furent défaits au nom des droits de l'homme. Le 23 avril, au sortir d'un entretien privé avec Bill Clinton, Chirac qualifiait cette guerre de "juste"²²⁸. On retrouve cette idée dans une déclaration de Jospin le 13 mai 1999, affirmant qu'il fallait construire "une paix durable (...) qui ne soit pas un répit accordé au tyran (...) et qui porte la réconciliation des nations, non l'absolution des puissants". Dans cette perspective, il estimait que les alliés menaient "un combat pour la civilisation, pour notre civilisation européenne", assurant que ce "combat emploiera la force jusqu'à ce que puissent reprendre les négociations qui, seules, sont de nature à dessiner une solution politique de long terme"²²⁹. On peut souligner ici un malheureux paradoxe, celui que pour défendre les droits de l'homme, il soit nécessaire de recourir à la force, pratique qui bafoue la dignité humaine.

Il est probable que ce type d'opération soit de plus en plus fréquent. La guerre classique, entre Etats, paraît dépassée sur le

²²⁶Jacques Chirac, 2ème intervention radiotélévisée, TF1, 7 avril 1999.

²²⁷Jacques Chirac, conférence de presse clôturant le sommet de l'OTAN, Washington, 25 avril 1999.

²²⁸*Libération*, 24-25/04/1999, p.2.

²²⁹*Le Monde*, 15/05/1999, p.2.

continent européen. D'autres types de conflits sont apparus, intra-étatiques, ethniques. On peut faire référence ici à la flambée de violence qui a repris depuis février 2001 dans un ancien territoire yougoslave, la Macédoine, menaçant la stabilité régionale. La France et l'Allemagne ont su mobiliser l'Europe et les Etats-Unis afin de proposer un arrangement constitutionnel aux Macédoniens et d'envoyer des troupes chargées de superviser le désarmement de l'UCK dans le cadre de la mission "Moisson essentielle", achevée le 26 septembre 2001. Comme au Kosovo, la légitimité de l'intervention de l'OTAN réside dans l'inégalité de droits entre populations de Macédoine. Il s'agit d'un argument post-moderniste, politique, au sens étymologique de ce terme, c'est-à-dire qui affecte la vie de la cité. Or ce type de conflit n'est pas prévu dans la Charte des Nations Unies, qui repose sur le principe de la souveraineté des Etats, c'est-à-dire sur une conception classique de la guerre.

On peut constater aussi que l'idée de défendre des droits de l'homme par la guerre, qui semble un non-sens en soi, obtient un large consensus. Même les Verts, traditionnellement pacifistes et anti-militaristes, ont soutenu les frappes aériennes, sous l'influence de Daniel Cohn-Bendit, leur tête de liste aux élections européennes de juin 1999. Ils étaient également favorables à un engagement au sol de l'OTAN. Cette évolution est sensible depuis la guerre de Bosnie. La révélation des massacres de Srebrenica (juillet 1995) a amené les Verts à l'idée que "la non-violence peut être un schéma plaqué qui confine à l'inaction"²³⁰ (Yves Cochet).

La seule voix dissonante qui s'est faite entendre en France lors du conflit au Kosovo pour réfuter la légitimité même de l'intervention fut celle de Jean-Pierre Chevènement. Beaucoup ont critiqué les modalités de la participation française et le déroulement des opérations, mais Chevènement occupe une position unique dans le débat puisqu'il a condamné l'action politique menée au nom de principes moraux. Le 2 avril 1999, il transmet à ses collègues, lors d'un Conseil des ministres, un texte du philosophe allemand Hans Magnus Enzensberger (le même qui assurait en 1995 qu' "avant d'aller nous interposer en Bosnie, il nous faut d'abord mettre fin à

²³⁰*Le Monde*, 3/04/1999, p.6.

la guerre civile dans notre propre pays”²³¹), *Vues sur la guerre civile*, qui s’opposait point par point au discours fait la veille par Lionel Jospin devant l’Assemblée nationale. Ce dernier avait ainsi justifié l’opération “Force alliée”: “depuis des décennies, l’Europe, en tous cas, notre Europe, s’est refondée sur la paix et le respect des droits de la personne humaine. Accepter que ces valeurs soient bafouées au portes de l’Europe, c’eût été nous trahir”. Or le texte présenté par Chevènement foulait aux pieds ces principes intellectuels et moraux de l’action: “La rhétorique universaliste ne fait pas de différence entre le proche et le lointain. L’idée des droits de l’homme impose à tout un chacun une obligation illimitée par principe (...) Chacun est censé être responsable de tous (...) Mais comme toutes nos possibilités d’action ont leurs limites, la fourchette entre exigence et réalité ne fait qu’augmenter. Bientôt, on en arrive objectivement au pharisaïsme et l’universalisme, moralement, se révèle être un piège. La morale est le dernier refuge de l’eurocentrisme”. Cette critique rejoint celle de la néo colonisation.

On peut souligner qu’Hubert Védrine refuse aussi, de manière générale, de poser le respect des droits de l’homme comme préalable à l’action politique, restant en cela très fidèle à l’adage mitterrandien “Laisser du temps au temps”.

Dans le conflit du Kosovo se dessine comme trame l’Europe politique. Les dirigeants européens ont rappelé que les droits de l’homme et la démocratie étaient les valeurs essentielles de l’Europe. Jacques Chirac, Tony Blair, Lionel Jospin, Gerhard Schröder se sont fortement engagés pour une intervention au Kosovo, démontrant ainsi que l’Europe était une communauté de valeurs (donc pas seulement un marché économique), ce que constatait l’économiste Français Rachline : “au lieu de se retrancher derrière son havre de paix, l’Europe s’est décidée à défendre ses valeurs”²³².

Tous ont souligné que ce qui se jouait dans ce conflit, au-delà des vies humaines, était une certaine conception de l’Europe. On a

²³¹*Le Monde*, 3 et 8/04/1995.

²³²*Le Monde*, 30/04/1999.

déjà cité Jospin s'adressant à l'Assemblée nationale, pour qui les valeurs fondatrices de l'UE sont "la paix et le respect des droits de la personne humaine". Chirac, dans son discours radiotélévisé du 4 mai 1999 affirmait: "Le combat d'aujourd'hui est exemplaire. Il n'est pas fondé sur des arrière-pensées économiques ou stratégiques, mais sur une conception de la morale et de l'honneur des nations. Accepter les horreurs dont nous sommes les témoins, ce serait perdre notre âme. Ce serait laisser la gangrène de l'innommable s'installer à nouveau sur notre continent. Au cœur du projet européen, au cœur de notre avenir commun, que nous construisons, pierre par pierre (...) se trouve, il ne faut jamais l'oublier, une certaine idée de l'homme".

La défense des droits de l'homme au Kosovo a justifié une forme d'ingérence de l'OTAN, sans base légale, hors du cadre du droit international, ce qui pose la problématique du droit et du devoir d'ingérence, un concept d'origine française. Quelles sont ses implications sur la politique étrangère française ?

La problématique du droit/devoir d'ingérence

La notion d'ingérence est récente, comme le rappelle Philippe Moreau-Defarges²³³: il est invoqué pour la première fois par Bernard Kouchner en 1987 lors de la première Conférence internationale de droit et de morale humanitaires, organisée à Paris. Selon Bernard Kouchner, "l'ingérence, c'est la protection des minorités, où qu'elle soient, au nom des droits de l'homme parfois au-dessus de la souveraineté des Etats. Ce droit d'ingérence est né de l'humanitaire, mais il est infiniment politique. Il doit être bâti par la communauté internationale"²³⁴. Le droit d'ingérence est consacré avec la résolution de l'ONU du 8 décembre 1988 sur le libre accès

²³³ MOREAU-DEFARGES, Philippe, *Un monde d'ingérences*, Paris: Presses de Sciences Po, 1997, p.1.

²³⁴ cité par NOELTE, Earl, "Réflexions sur l'après-guerre au Kosovo", p.94, in MORAND, Charles-Albert, *La crise des Balkans de 1999*, Bruxelles: Bruylant, 2000, 323 p.

aux victimes des conflits. Il s'agissait alors que les Etats facilitent aux ONG l'acheminement des soins aux populations en détresse. C'est en mars 1991, lors de l'opération "Tempête du désert" que les Etats eux-mêmes sont intervenus pour faire parvenir l'aide humanitaire dans certaines régions d'Irak. C'est la première application du principe avec l'usage de la force militaire. En dix ans, on compte cent quatre-vingt résolutions qui relèvent du droit d'ingérence.

L'ONU est l'instrument privilégié de l'ingérence. Elle constitue en effet le seul cadre de référence pour la légalité et la légitimité des interventions internationales. Le droit d'ingérence est précisément encadré: le chapitre VII de la Charte des Nations Unies interdit toute intervention dans les affaires intérieures des Etats sauf pour assurer la sécurité collective. L'ONU consacre donc le principe de non-ingérence mais, se posant comme le gardien de la paix mondiale, elle peut décider l'adoption de mesures coercitives. La création du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (TPIY) en 1993 marque un équilibre nouveau entre l'ingérence et la non ingérence puisqu'il considère les violations graves du droit humanitaire comme une menace contre la paix. Depuis 1945, le droit humanitaire s'est progressivement imposé dans les normes internes des Etats.

L'ONU a condamné l'intervention au Kosovo puisqu'elle était, comme l'a rappelé Kofi Annan, "sans consensus international ni autorité légale"²³⁵. Le Secrétaire des Nations Unies soulignait le dilemme soulevé par la crise du Kosovo: "Est-il légitime pour une organisation régionale d'utiliser la force sans mandat de l'ONU ? Est-il admissible de laisser se poursuivre impunément des violations brutales et systématiques des droits de l'homme ?" Le risque de la seconde solution est qu'elle ouvre la voie à de futures interventions. Or cela pose problème à un double niveau: définir le moment à partir duquel un gouvernement se conduit "mal" et savoir qui peut juger que tel acte est condamnable.

²³⁵LEGROS, Pierre, LIBERT, Monique, *L'exigence humanitaire. Le devoir d'ingérence*, Paris: LPM, 2000, p. 116.

L'ingérence, comme le révèle le conflit du Kosovo, s'est imposée comme un des principes du système international. Selon Bernard Kouchner, il serait même venu remplacer "cette vieille conception sinistre du monde qui consiste à placer les droits des nations au-dessus des droits de l'homme", ce qu'il considère comme "du passéisme"²³⁶. Visant à lancer un "impératif de solidarité supérieur à la souveraineté des Etats"²³⁷, le droit d'ingérence pose trois questions, qu'il s'agit ici uniquement de formuler: dans quelle mesure contribue-t-il à affaiblir l'Etat dans le système international ? Comment concilier le paradoxe propre à la notion d'ingérence, acte de force mais pensée en droit ? Hubert Védrine expliquait ses réserves par rapport à l'idéologie française du droit d'ingérence "d'abord parce qu'elle ressemble trop au *devoir de civilisation* des colonisateurs français du XIXe siècle et au *fardeau de l'homme blanc* de Rudyard Kipling"²³⁸. Enfin, l'ingérence doit-elle être conçue comme un droit ou un devoir ? On voit que dans le conflit du Kosovo, l'ingérence est, peut-être pour la première fois, considérée par l'Etat français comme un devoir, ce qui constitue un nouveau paradigme de la politique étrangère. Thierry de Montbrial montre ainsi que la question de l'ingérence ne se pose déjà plus au sein de l'Union européenne. Selon lui, l'ingérence en Europe est "devenue naturelle" et "s'étend aux pays qui, tôt ou tard, ont vocation à nous rejoindre". Cela expliquerait l'intervention déterminée dans les pays de l'ex Yougoslavie, plus proches: "l'avenir du Kosovo nous intéresse davantage que celui de la Tchétchénie, parce que nous savons qu'un jour plus ou moins prochain, l'Union accueillera l'ex-Yougoslavie"²³⁹.

Un des problèmes de l'ingérence révélés lors de la crise du Kosovo est celui de mêler l'humanitaire et le militaire, comme l'a fait l'OTAN. C'est à partir de la mi-mai 1999 que l'OTAN a pris la

²³⁶ *Le Monde*, 14-15/01/2001.

²³⁷ *Le Monde*, *ibid.*,

²³⁸ *Le Monde diplomatique*, novembre 2000, p.11.

²³⁹ de MONTBRIAL, Thierry, "Interventions internationales, souveraineté des Etats et démocratie", *Politique étrangère*, n°3, automne 1998, pp.562-563.

responsabilité des opérations humanitaires en Albanie, au Kosovo et en Macédoine. Le plan “Abri allié”, par exemple, prévoyait le déploiement en Albanie de 8 000 soldats de l’Alliance afin d’assurer “la sécurité de l’arrivée de l’aide humanitaire, de son transport et de sa distribution”²⁴⁰ aux réfugiés du Kosovo. Le concept d’ingérence humanitaire a profondément été remis en question après l’intervention du Kosovo, car il excluait jusqu’alors tout recours au militaire: “la “guerre humanitaire, c’est un non sens (...) Il est impossible de tuer au nom de l’humanitaire” déclarait Rony Brauman, ex-président de Médecins sans Frontières (MSF), dénonçant les motivations politiques stratégiques qui sous-tendent le droit d’ingérence comme “un habillage moderne pour masquer des visées politiques”²⁴¹.

Selon le directeur des opérations de MSF, Jean-Hervé Bradol, “l’OTAN a manipulé l’humanitaire dans sa communication depuis le début des frappes en utilisant des arguments moraux au lieu d’expliquer ses objectifs politiques à l’opinion publique”²⁴², idée reprise par le directeur général d’Action contre la Faim (ACF), Jean-Luc Bodin: “C’est sous le contrôle des Nations Unies et non de l’OTAN que doivent être assurées l’aide et la protection des droits des réfugiés (sans quoi) ce serait de mauvais signaux, qui feraient perdre sa neutralité à l’humanitaire”²⁴³. En fait, dans la pratique, cette dernière accusation ne semble guère fondée dans la mesure où l’OTAN a conservé un rôle militaire, de sécurité (acheminer les convois humanitaires) et passait très rapidement le relais au HCR et aux organisations humanitaires dans les camps.

Le problème qui se pose ici est donc celui du lien entre le politique/militaire et l’humanitaire. Selon Jean-Christophe Rufin, fondateur de Médecins sans Frontières, la guerre a été “mise en scène sur un mode presque exclusivement humanitaire”, qui aurait

²⁴⁰*Le Monde*, 13/04/1999, p.6.

²⁴¹*Le Monde*, 14-15/01/2001.

²⁴²*Le Monde*, *ibid.*,

²⁴³*Le Monde*, *ibid.*,

ainsi “servi de légitimation à l’action militaire”²⁴⁴. Ceci avait déjà été le cas en Bosnie. Lorsque Chirac arriva à la Présidence de la République, il créa la Force de réaction rapide “pour revaloriser le militaire” parce que, précisément, “on avait confondu le militaire et l’humanitaire”²⁴⁵.

Cette relation est aussi problématique à un niveau éthique: quelle(s) contradiction(s) dans l’expression “humanitaire belligérant”²⁴⁶ ? Est-ce à dire que des bombardements pourraient être humanitaires ?

La référence à un nouveau paradigme en matière de politique étrangère amène la France à adapter son armée. Ceci est particulièrement clair depuis la crise du Kosovo. On constate que l’armée française évolue vers une force de projection.

La loi de programmation militaire 1997-2002 privilégiait déjà l’éventualité d’opérations extérieures menées soit par les seules forces françaises, soit dans le cadre d’alliances (accord de défense ou action internationale).

Les récentes évolutions dans la défense française (réduction drastique des régiments de l’armée de terre, destruction des missiles Hadès, professionnalisation de l’armée, développement de la projection de forces) montrent que la France tend à se projeter de plus en plus. La France pense sa défense en termes d’intervention à distance du territoire national, afin de réguler des conflits régionaux, plus que pour assurer sa propre défense. Le cadre d’action privilégié est multilatéral, qu’il soit mondial (ONU) ou régional (UE). Selon Ghassan Salamé, “la France est clairement sortie d’une logique de défense du territoire *stricto sensu*, pour réaffirmer ses responsabilités mondiales et le rôle accru que ses forces armées vont devoir jouer”²⁴⁷. L’évolution de l’armée française traduit de nouveaux objectifs. Les menaces à l’intégrité du territoire national ont en effet évolué depuis la fin de la Guerre

²⁴⁴RUFIN, Jean-Christophe, “Les humanitaires et la guerre du Kosovo”, *Le Débat*, n°6, septembre -octobre 1999, p.3.

²⁴⁵Antenne 2, 5/09/1995 cité par SALAME, Ghassan, *op.cit.*, p.278.

²⁴⁶RUFIN, Jean-Christophe, *op.cit.*, p.18.

²⁴⁷SALAME, Ghassan, *op.cit.*, p.282.

froide: on ne craint plus guère en France une guerre avec un voisin. L'armée vise aujourd'hui à la prévention et à la gestion des crises. Depuis six ans, la fréquence des crises dans lesquelles s'est trouvée engagée l'armée française a été multipliée par six par rapport à la décennie précédente.

La référence aux droits de l'homme et à la démocratie constitués comme normes marque une transformation dans la pensée française en matière de politique étrangère. On peut la caractériser grâce aux apports de la théorie des relations internationales. Il semble ainsi que la position française évolue du gaullisme (ou du réalisme) au constructivisme. Il faut d'emblée préciser que ces deux notions ne sont pas nécessairement antagonistes.

De la défense de l'Etat-nation à la protection des droits de l'homme: du gaullisme au constructivisme ?

Avant de développer ce point, il est nécessaire de souligner le développement d'un courant de pensée au sein de la politique étrangère française, le védrinisme, qui peut se définir comme une théorie de la souveraineté partagée.

Le védrinisme, au-delà de son attache à un homme particulier, rend compte des mutations de la politique étrangère française. Au cœur se trouve une réflexion sur la notion de souveraineté dans le contexte actuel d'interdépendances. Selon son auteur, "la conception classique de la souveraineté nationale absolue est devenue intenable et doit faire place progressivement à une souveraineté raisonnable exercée en commun (...) Je dis oui à une évolution contrôlée et progressive de l'exercice de la souveraineté. Non à un abandon en rase campagne de la souveraineté nationale, car je ne sais que trop quelles forces combleraient immédiatement le vide"²⁴⁸. Le problème qui se pose ici est de savoir ce qu'est la part de souveraineté "raisonnable", celle qui peut être partagée: quelles compétences transférer aux organisations internationales ? Hubert Védrine propose par exemple que ceci intervienne au sein

²⁴⁸VEDRINE, Hubert, *op.cit.*, p.11.

du Conseil de Sécurité. Afin d'éviter qu'un pays puisse bloquer une décision par son veto, les membres permanents devraient s'autodiscipliner et s'engager à ne pas recourir à leur droit de veto "pour empêcher des interventions indispensables au regard d'un certain nombre de critères dont ils pourraient convenir"²⁴⁹.

Le védrinisme marque une profonde rupture dans la pensée des ministres des Affaires étrangères de la Ve République, jusque là très inspirés par la conception gaulliste, c'est-à-dire visant presque obsessionnellement à défendre une souveraineté française pleine et entière et non partagée. L'avantage du védrinisme est qu'il prend en compte les évolutions du contexte géopolitique. Le gaullisme, trop ancien, ne fournit plus de principe d'action valable dans le cadre de l'intégration européenne telle qu'elle est aujourd'hui réalisée. Le védrinisme est plus pragmatique. Ce qui ne signifie pas qu'il accepte la dilution de la diplomatie française au niveau de l'Union européenne: "Il faut garder des politiques étrangères fortes. Sinon, leur addition, la politique européenne commune, ne représentera pas grand chose. Elle sera faite de bonnes intentions"²⁵⁰. Tout est question d'équilibre. En matière de défense européenne, par exemple, commune ne signifie pas unique: "le rapprochement des politiques étrangères n'a de sens que s'il s'appuie sur une véritable convergences des mentalités et des conceptions"²⁵¹. On trouve ici une approche constructiviste, qui se fonde sur l'idée que la politique naît d'interactions. Or il semble précisément que la politique étrangère française s'oriente vers des conceptions constructivistes de l'action étatique.

La politique étrangère française a évolué d'un paradigme réaliste (la défense de l'Etat nation, de sa souveraineté et son indépendance) vers des principes constructivistes. Les deux théories sont complémentaires pour analyser la politique étrangère française au Kosovo.

La politique étrangère française de la Ve République a largement été influencée par le gaullisme, quels que soient les

²⁴⁹VEDRINE, Hubert, *ibid.*, p.11.

²⁵⁰*Témoignage chrétien*, 4/01/2001, n°2497, p.6.

²⁵¹*Témoignage chrétien*, *ibid.*, p.6.

Présidents au pouvoir. Pour de Gaulle, la seule réalité tangible sur la scène internationale était l'Etat-nation, la politique étrangère étant consacrée à la défense de l'intérêt national. Le nationalisme gaulliste ressemble fort au courant réaliste de la théorie des relations internationales dont le postulat principal est que les nations, mues par des intérêts rivaux, sont engagées dans une concurrence pour la défense de ceux-ci contre les ambitions des autres nations. C'est le "devoir de chaque nation de faire triompher ses propres desseins, en ne se laissant arrêter par aucun idéalisme de l'entente internationale"²⁵².

La crise du Kosovo met en évidence les limites de cette conception réaliste des relations internationales. La diplomatie ne se détermine plus en fonction des seuls intérêts nationaux mais à partir de principes s'élevant au-dessus de la conception réaliste classique des Etats, qui est au fondement de la communauté internationale: "les Etats, contraints par l'espace public international, se sont trouvés piégés par leur acceptation, non dite, des nouvelles règles du jeu international, qui exigent la protection de certaines valeurs de l'humanité"²⁵³ comme, par exemple, les droits de l'homme.

Il est nécessaire de recourir à un autre concept d'analyse afin, non de le substituer au gaullisme/réalisme qui offre un axe de lecture de la politique étrangère française au Kosovo, mais de l'enrichir. La théorie constructiviste semble particulièrement pertinente.

L'argument constructiviste découle directement de la sociologie. Influencés par le mouvement "behavioriste" (ou comportementaliste) développé dans les années cinquante, les constructivistes font valoir que les relations internationales sont aussi l'affaire de perceptions, de réinventions subjectives, d'identités imaginées. Ainsi, selon Jack Snyder, pour comprendre la politique extérieure, il faut tenir compte des représentations, des croyances des décideurs eux-mêmes.

Le constructivisme repose sur trois principes fondamentaux. Le premier d'entre eux est les identités et les intérêts, des variables non

²⁵²BERSTEIN, Serge, *op.cit.*, p.294.

²⁵³entretien au *Monde*, 13/04/1999, p.18.

données à l'avance. Alexander Wendt a développé le concept de "structure d'identité et d'intérêt"²⁵⁴ selon lequel les gens agissent envers les objets en fonction du sens que ces objets ont pour eux. Les Etats se conduiraient de même, par exemple, envers un autre Etat, selon qu'ils le perçoivent comme un ami ou un ennemi. Ces significations collectives constituent les structures qui organisent les actions et permettent aux acteurs d'acquérir leur identité. Ces identités sont la base des intérêts.

Le second principe du constructivisme est que le sens d'une chose naît de l'interaction, de l'échange. La question est de savoir s'il y a des normes dans la formation de l'identité. Pour être un Etat dans ce monde, faut-il disposer de l'arme nucléaire ? Est-ce le ticket d'entrée pour faire partie de la famille des nations ? L'identité des acteurs internationaux est malléable. Les relations évoluent au cours du temps, en fonction des contacts (on peut songer ici aux rapports franco-allemands). Les intérêts et les identités des Etats ne sont pas établis une fois pour toutes, il peuvent se transformer.

Enfin, dans une perspective constructiviste, les Etats demeurent les acteurs majeurs du système international.

La thèse constructiviste s'articule donc autour d'une idée centrale: des normes définissent le comportement, les intérêts et l'identité des Etats. Dès lors, un changement de normes provoque une transformation de l'Etat, du régime en place. Ceci peut justifier une intervention, comme cela a été le cas au Kosovo. L'intervention, les missions de la paix au Kosovo permettent la diffusion de nouvelles normes, qui transforment les régimes politiques. On retrouve ici la théorie du modèle démocratique (les *democratizers*) qui insiste sur quatre normes essentielles: la justice, le respect des droits de la personne, la démocratisation et l'ingérence internationale afin de façonner l'identité des Etats en construction. Cette idée est au cœur de la conception américaine de leur politique étrangère et commence à se développer en France.

²⁵⁴WENDT, Alexander, "Anarchy is what States make of it: the Social Construction of Power Politics", *International Organization*, n°46, printemps 1992, pp. 391-425.

La crise du Kosovo a donc révélé et accéléré le développement d'une nouvelle politique étrangère française à un double niveau. La stratégie française s'inscrit désormais dans le cadre européen et vise à la réalisation d'une défense européenne commune. Elle est, de plus, guidée par un nouveau paradigme, la défense des droits de l'homme, qui justifie le droit, voire le devoir d'ingérence comme cela s'est produit au Kosovo.

On le voit, le gaullisme comme politique étrangère paraît sinon dépassé, du moins mis à mal. La politique étrangère française s'oriente en effet vers des méthodes, des référentiels, une légitimité que l'on peut qualifier de constructivistes. Ceci ne veut pas dire que la composante gaulliste/réaliste a disparu. La *Realpolitik* à la française a encore de beaux jours devant elle.

CONCLUSION

L'analyse, menée dans ce mémoire, de la politique étrangère de la France lors de la crise du Kosovo en 1998-1999 soulevait une question essentielle, celle de l'autonomie des politiques étrangères nationales dans le contexte de mondialisation et d'intégration régionale. L'étude de la position française lors du conflit du Kosovo, choisi ici comme terrain concret pour l'application d'hypothèses, a présenté un triple intérêt: elle a permis tout d'abord d'observer les mutations de la politique étrangère française, notamment celles en cours au sein de la défense; de soulever la problématique du rapport entre la souveraineté étatique et le contexte d'interdépendances; et, enfin, d'examiner les relations franco-américaines dans un cadre particulier, celui de l'OTAN.

L'intérêt premier de l'analyse de la participation de la France à l'opération "Force alliée" menée par l'OTAN au Kosovo a été de révéler l'évolution idéologique et structurelle de la politique étrangère française, mue par de nouveaux objectifs, essentiellement en matière de défense. Un référentiel s'est imposé comme principe d'action sur la scène extérieure: la défense des droits de l'homme, qui implique non seulement un droit mais aussi un devoir d'ingérence, ce qu'illustre particulièrement bien la crise du Kosovo puisque l'intervention de l'OTAN s'est déroulée hors du cadre légal international, au nom d'une urgence humanitaire. Il apparaît aussi que cette crise a amené la France à reconsidérer sa défense: des améliorations techniques, matérielles, structurelles ont eu lieu et, désormais, les forces de projection occupent la première place au sein de l'armée française. Ceci traduit l'évolution de la politique étrangère française, notamment la priorité accordée à la mise en place d'une défense européenne commune, actuellement régie par coopération intergouvernementale (PESC).

Ces évolutions peuvent paraître surprenantes de la part d'un Président de la République, chef de la politique étrangère, qui revendique l'héritage gaulliste. On retrouve ici le paradoxe central, à la base de la réflexion qui a motivé ce travail, déjà pressenti en

introduction. Le conflit du Kosovo a été considéré comme un cas d'étude afin d'appréhender les mutations des politiques étrangères nationales. Ceci soulève la question de déterminer dans quelle mesure l'Etat est affaibli dans l'élaboration de sa politique étrangère par le contexte de mondialisation et d'intégration régionale. On sait combien de Gaulle se méfiait des alliances, défendait l'indépendance et la souveraineté française. On constate que le cœur de la politique étrangère française de Chirac reste le même que celui de De Gaulle: défendre la puissance française, son rang. Or cet objectif n'est pas fondamentalement gaulliste: il est propre à chaque Etat. Que reste-t-il alors de gaulliste dans la politique étrangère de la France au Kosovo ? Bien peu de choses.

Cela soulève aussi la question de savoir si le gaullisme comme culture politique a encore un sens dans le contexte international actuel, marqué par le développement de l'intégration européenne et la croissance d'interdépendances. Selon Serge Berstein, "les années 1986-2000 représentent bien le crépuscule du gaullisme, en dépit du retour des gaullistes au pouvoir"²⁵⁵. Les fondements essentiels du gaullisme ont été abandonnés par le RPR au pouvoir, sous la pression des circonstances. On retrouve ici la thèse développée en première partie selon laquelle existeraient en France deux gaullismes: l'un au pouvoir, l'autre "en réserve de la République". Ceci est clairement apparu dans l'étude des discours de Jacques Chirac et Marie-France Garaud. De plus, sur deux points essentiels de politique intérieure - le rôle du Président de la République comme symbole de l'Etat fort et sa mission qui consiste à assurer l'indépendance nationale et la grandeur de la France dans le monde - le RPR a pris ses distances par rapport à l'esprit du fondateur. Il a, par exemple, accepté d'entrer dans le jeu des partis, s'éloignant de la vision du rassemblement gaullien initialement défendue par Chirac. Le RPR a participé à la cohabitation, qui confine le rôle du Président de la République. Selon Serge Berstein, le gaullisme, comme "culture politique" "ne peut rester figé, sauf à se condamner à la disparition"²⁵⁶. On serait alors moins en présence d'une trahison

²⁵⁵BERSTEIN, Serge, *op.cit.*, p.509.

²⁵⁶BERSTEIN, Serge, *op.cit.*, p.511.

du gaullisme par ses héritiers que de la constatation que le gaullisme comme forme politique paraît avoir épuisé ses vertus pour répondre aux problèmes de la France du XXI^e siècle.

Ce mémoire permettait enfin d'appréhender les relations franco-américaines dans un contexte particulier, celui d'une intervention armée occidentale, au sein d'une alliance précise: l'OTAN. Cette situation était d'autant plus intéressante que la politique étrangère gaullienne est fréquemment résumée par un acte fort, le retrait de la France de l'OTAN en 1966. Le problème qui se posait alors était de voir dans quelle mesure la France était devenue, au Kosovo, un partenaire des Etats-Unis au sein de l'OTAN. En théorie, depuis sa réintégration partielle de l'OTAN en 1995, la France est un allié des Etats-Unis au sein de celle-ci. Mais qu'en est-il en pratique ? Le conflit du Kosovo, première intervention militaire de l'OTAN depuis 1995, a permis d'observer directement la position française. On constate finalement que celle-ci demeure partagée entre coopération et autonomie. Dilemme qui apparaît plus français que gaulliste.

Ce mémoire pourrait ouvrir deux pistes de recherche: étudier la position de la France dans la mise en place d'une défense européenne à partir des conclusions établies dans ce travail, et analyser les relations franco-américaines depuis les attentats du 11 septembre 2001 (réflexion suggérée par mon directeur de recherche, René Schwok). Dans quelle mesure les événements du 11 septembre aux Etats-Unis ont-ils remis en cause les relations traditionnelles entre la France et les Etats-Unis ? Jacques Chirac a été le premier chef d'Etat à rencontrer George W. Bush après les attentats lors d'un voyage à New York prévu avant la catastrophe. Assisté d'Hubert Védrine, le Président de la République a fortement rappelé l'engagement français auprès des Américains. Les modalités de celui-ci demeurent floues. La France n'a parlé qu'à mots couverts d'une opération militaire, insistant sur la nécessité de combattre le terrorisme à sa source, en luttant par exemple contre le blanchiment des capitaux. Jacques Chirac a ainsi proposé "la mise

en oeuvre d'une véritable action coordonnée sur le long terme pour éradiquer le terrorisme"²⁵⁷.

On retrouve là un trait de la politique gaulliste: une intervention française, au sein de l'OTAN, ne se fera que si la France participe au processus décisionnel, les autorités françaises se gardant le droit de "déterminer les modalités et la nature de la contribution"²⁵⁸. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR à l'Assemblée Nationale, expliquait ainsi: "Nous sommes prêts à aider les Américains (...) dans la mesure où l'action qu'ils mènent est aussi conforme aux intérêts de la France"²⁵⁹. Les gaullistes plus radicaux, tels Charles Pasqua, n'en ont pas moins affirmé leur soutien aux Etats-Unis: "A partir du moment où les Etats-Unis ont été victimes d'une agression terroriste de cette importance et demandent à leurs alliés naturels leur soutien, il est normal que nous le leur donnions"²⁶⁰. Gaulliste ? Vous avez dit "gaulliste" ?

²⁵⁷*Le Monde*, 21/09/2001, p.7.

²⁵⁸*Le Monde*, *ibid.*, p.7.

²⁵⁹*Le Monde*, 26/09/2001.

²⁶⁰*Le Monde*, 18/09/2001, p.17.

SIGLES ET ACRONYMES UTILISES

ACM	Actions civilo-militaires
ADF	Association des départements de France
AMF	Association des maires de France
ARF	Association des régions de France
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CEEA/Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
CSAR	Combat Search And Rescue (en français: RESCO: Recherche et sauvetage de combat).
ECHO	European Community Humanitarian Organization
G8	Groupe des 7 pays les plus industrialisés + la Russie
HCR	Haut-commissariat aux réfugiés
KFOR	Kosovo Force
LDK	Ligue démocratique du Kosovo
MAE	Ministère des affaires étrangères
MDC	Mouvement des citoyens
MINUK	Mission des Nations Unies pour le Kosovo
MVK	Mission de vérification au Kosovo
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la

OTAN	coopération en Europe Organisation du traité de l'Atlantique-nord
PCF	Parti communiste français
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PPK	Parti populaire du Kosovo
RFY	République fédérale de Yougoslavie
RPF	Rassemblement pour la France
RPR	Rassemblement du peuple français
SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe (en français: Grand quartier général des puissances alliées en Europe).
UCK/ALK	Armée de Libération du Kosovo
UDF	Union des Français
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale

BIBLIOGRAPHIE

Note: les adresses des sites Internet mentionnés sont valables au 10/09/2001.

Sources principales:

- Sur la position française en ex-Yougoslavie:

GARAPON, Antoine (dir.), MONGIN, Olivier (dir.), *Kosovo. Un drame annoncé*, Paris: Michalon, 1999, 292 p.

GARDE, Paul, "Les Balkans vus de France au XXème siècle", *Esprit*, décembre 2000, n°12, pp.17-43.

GARDE, Paul, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris: Fayard, 1992, 444 p.

GRUMEL-JACQUIGNON, François, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-guerres (1918-1935)*, Bern: Peter Lang, 2000, 670 p.

JOXE, Alain, "L'impact du conflit du Kosovo dans l'opinion publique française", in DUHAMEL, Olivier, MECHET, Philippe, *L'Etat de l'opinion 2000*, Paris, Seuil, 2000, pp.207-222.

KRAMER, Steven Philip, "Les relations franco-américaines à l'épreuve de la crise au Kosovo", *Politique étrangère*, vol. 2, 2000, pp.359-374.

LANDOLT, Johann Caspar, *La politique française par rapport à la guerre en ex Yougoslavie*, Genève: IUHE, 1994, 60 p.

RUFIN, Jean-Christophe, "Les humanitaires et la guerre du Kosovo", *Le Débat*, n°6, septembre-octobre 1999, pp.3-26.

TARDY, Thierry, *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995)*, Bruxelles: Bruylant, 1999, 504 p.

TARDY, Thierry, "La France, l'Europe et le Kosovo", *Regards sur l'actualité*, janvier 2000, n°257, pp.3-18.

TOURARD, Hélène, “La France dans la crise du Kosovo: cohabitation et processus décisionnel”, *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles: Bruylant, 2000, pp.197-205.

WEBER, Henri, “Retour sur la guerre du Kosovo. Entretien avec Hubert Védrine”, *La revue socialiste*, n°2, octobre 1999, pp.22-43.

Dossiers de presse de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris: “Les relations France-RFY” (depuis octobre 1990) et “La guerre du Kosovo”, tomes 1 à 7 (depuis le 19/11/1992).

Sites web consultés:

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/dossier/d36/index.html>:
Dossier “Kosovo” du Ministère français de la défense
<http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/kosovo.html>: Dossier
“Kosovo” du Ministère français des affaires étrangères

- Sur la politique étrangère du général de Gaulle:

BARNAVI, Elie, FRIEDLANDER, Saül, *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris: PUF, 1985, 207 p.

BERSTEIN, Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris: Perrin, 2001, 568 p.

CERNY, Philip G., *Une politique de grandeur: aspects idéologiques de la politique extérieure de de Gaulle*, Paris: Flammarion, 1986, 342 p.

COHEN, Samy, “L’épée atomique”, *L’Histoire*, hors-série n°1, février 1998, pp.84-88.

GAILLARD, Jean-Michel, “Le grand dessein du Général”, *L’Histoire*, hors-série n°1, février 1998, pp.75-78.

de GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre*, Paris: Plon, 1994, 897 p.

LACOUTURE, Jean, *De Gaulle*, Paris: Seuil, t. III., Le souverain (1959-1970), 1986, 865 p.

MORAVCSIK, Andrew, “Le grain et la grandeur: les origines économiques de la politique étrangère du général de Gaulle”, *Revue française de science politique*, vol. 49, n°4-5, août-octobre 1999,

pp.507-543 (1ère partie) et vol. 50, n°1, février 2000, pp.73-124 (2ème partie).

PEYREFITTE, Alain, "De Gaulle: Propos privés", *L'Histoire*, hors série n°1, février 1998, pp.81-83.

REMOND, René, *Les droites en France*, Paris: Aubier, 1993, 544 p.

VAISSE, Maurice, *La grandeur: politique étrangère du général de Gaulle*, Paris: Fayard, 1998, 726 p.

von HOMEYER, Ingmar, *Was de Gaulle a Liberal or a Realist ?* Paper prepared for the Conference "Collective Identity and Symbolic Representation", Paris, July 3-6, 1996.

- Sur la politique étrangère de la France (dans les années 1990):

AYACHE, Georges, *La conquête de l'Union Européenne: la France dans le nouvel ordre mondial*, Paris: Calmann Lévy, 1991, 269 p.

BASTIEN, Frédéric, "L'identité française et l'intégration européenne", *Relations internationales*, n°90, été 1997, pp.203-220.

BONIFACE, Pascal, *La politique étrangère du président Chirac*, Paris: IRIS Presse: Arléa, 1997, 229 p.

BONIFACE, Pascal, *La France est-elle encore une grande puissance ?* Paris: Presses de Sciences Po, 1998, 137 p.

BOZO, Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris: La Découverte, 1997, 122 p.

COUDURIER, Hubert, *Le monde selon Chirac*, Paris, Calmann-Lévy, 1998, 417 p.

DALLOZ, Jacques, *La France et le monde depuis 1945*, Paris: Armand Colin (coll.Cursus), 1993, 191 p.

GARCIN, Thierry, *La France dans le nouveau désordre international*, Paris: LGDJ, 1992, 133 p.

GROSSER, Alfred, *Affaires extérieures: la politique de la France 1944-1989*, Paris: Flammarion, 1989, 368 p.

HOFFMANN, Stanley, "La France dans le monde 1979-2000", *Politique étrangère*, vol.2, été 2000, pp.307-317.

KESSLER, Marie-Christine, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris: Presses de Sciences Po, 1999, 498 p.

KRAMER, Steven Philip, *Does France Still Count ? The French Role in the New Europe*, London: Praeger, 1994, 113 p.

LEGROS, Pierre, LIBERT, Monique, *L'exigence humanitaire. Le devoir d'ingérence*, Paris: LPM, 2000, 214 p.

MORISSE-SCHIBACH, Melanie, *L'Europe et la question algérienne. Vers une européanisation de la politique algérienne de la France ?* Paris, 1999 - Paper prepared for Presentation at the First ECPR Summer School on EU Politics and Policies at the Institute of European Studies of the University of Geneva, "The EU External Capability and Influence in International Affairs", 28th August-8th September 2000.

RYNNING, Sten, "French Defence Reforms after Kosovo: on Track or Derailed ?" *European Security*, vol 9, n°2, Summer 2000, pp.61-80.

de SENARCLENS, Pierre, "Le "droit d'ingérence" est inutile et sa rhétorique peut-être néfaste", *Défense nationale*, n°3, mars 2000, pp.6-13.

VEDRINE, Hubert, "Refonder la politique étrangère française", *Le Monde diplomatique*, décembre 2000, p.11.

- Sur la position de la France en matière de défense au sein de l'UEO, l'OTAN et la PESC:

AGUIRRE, Mariano, Une alliance en quête d'ennemi, *Le Monde diplomatique*, avril 1996, p.11.

ASSEMBLEE NATIONALE - COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES, *Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur les négociations relatives au concept stratégique de l'OTAN et leurs conséquences sur la politique de défense et de sécurité*, Paris: Assemblée Nationale, 1999, 171 p.

DUMOULIN, André, "L'UEO et la politique européenne de défense", *Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation Française, n°754, 8 septembre 1995, pp.1-78.

DUMOULIN, André, REMACLE, Eric, *L'Union de l'Europe occidentale, Phénix de la défense européenne*, Bruxelles: Bruylant, 1998, 604 p.

de la GORCE, Paul-Marie, "Retour honteux de la France dans l'OTAN", *Le Monde diplomatique*, janvier 1996

(www.monde-diplomatique.fr/1996/01/DELA_GORCE/2285.html)

de la GORCE, Paul-Marie, "Le choix des Etats-Unis sur le vieux continent", *Le Monde diplomatique*, juillet 1997, pp.10-11.

LHUISSIER, Jean-Marie, "Leçons pour la défense", *Commentaire*, n°90, été 2000, pp. 301-310.

MARTIN-PANNETIER, Andrée, *La défense de la France*, Paris: Lavauzelle, 1985, 334 p.

PARMENTIER, Guillaume, "Après le Kosovo: pour un nouveau contrat transatlantique", *Politique étrangère*, n°1, 2000, pp. 9-32.

Presidency conclusions - COLOGNE EUROPEAN COUNCIL of 4-5 June 1999, *European Foreign Affairs Review*, vol. 4, n°3, Autumn 1999.

RICHARD, Alain, "L'Europe de la défense", *Défense nationale*, janvier 2001 (www.defense.gouv.fr/europe/breves/281200.html)

YOST, David, "France and the West European Defence Identity", *Survival*, vol. XXXIII, n°4, juillet/août 1991, pp.327-351.

Sites web consultés:

europa.eu.int/en/agenda/igc-home/ms-doc/state-fr/270296.html:
déclaration franco-allemande de Fribourg sur la PESC (27/02/1996)

www.defense.gouv.fr: Ministère français de la défense

www.diplomatie.fr: Ministère français des affaires étrangères

www.defense.gouv.fr/actualites/communiqués/d131100/131100.html: déclaration de Marseille

www.weo.org: UEO

www.nato.org: OTAN

www.europa.eu.int: UE

- Pour un cadre d'analyse théorique des relations internationales:

AXELROD, Robert, *Donnant donnant. Une théorie du comportement coopératif*. Paris: Odile Jacob, 1992, 234 p.

AXELROD, Robert, KEOHANE, Robert O., "Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions", p.226-254, in OYE, Kenneth A. (dir.) *Cooperation under Anarchy*, Princeton N.J: Princeton University Press, 1986, 260 p.

BRAILLARD, Philippe, *Théorie des relations internationales*, Paris: PUF (coll.Thémis), 1977, 459 p.

DAVID, Charles-Philippe, "Visions constructivistes et réalistes de la consolidation de la paix en Bosnie ou Quand Alice au pays des Merveilles rencontre le monstre de Frankenstein", *Revue française de science politique*, vol.49, n°4-5, août-octobre 1999, pp.545-571.

JERVIS, Robert, "Cooperation under the Security Dilemma", *World Politics*, vol.30, n°2, janvier 1978, pp.167-214.

JERVIS, Robert, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton NJ: Princeton University Press, 1976, 445 p.

MEARSHEIMER, John J., "The False Promise of International Institutions", *International Security*, vol.19, n°3, hiver 1994-1995, pp.5-49.

de MONTBRIAL, Thierry, "Interventions internationales, souveraineté des Etats et démocratie", *Politique étrangère*, n°3, automne 1998, pp.549-566.

MORAVCSIK, Andrew, *International Relations Theory and the European Union's External Policies*, Presentation for the University of Geneva Summer School, "EU External Capability and Influence in International Relations" August-September 2000.

MORAVCSIK, Andrew, "Taking Preferences Seriously: a Liberal Theory of International Politics", *International Organization*, n°51, 1997, pp.513-553.

MOREAU-DEFARGES, Philippe, *Un monde d'ingérences*, Paris: Presses de Sciences Po, 1997, 125 p.

NYE, Joseph S., *Le leadership américain*, Nancy: Presses universitaires de Nancy, 1992, 266 p.

POSEN, Barry R., "The Security Dilemma and Ethnic Conflict", *Survival*, vol.35, n°1, printemps 1993, pp.27-47.

ROSENAU, Pauline Marie, *Post-Modernism and the Social Sciences. Insights, Inroads and Intrusions*, Princeton N.J: Princeton University Press, 1992, 229 p.

ROSENAU, James, "The National Interest", *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol.11, New York: Macmillan, 1968, pp.34-40.

SALAME, Ghassan, *Appels d'empire. Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris: Fayard, 1996, 351 p.

de SENARCLENS, Pierre, *Mondialisation, souveraineté et théories des relations internationales*, Paris: Armand Colin, 1998, 218 p.

SMOUTS, Maris-Claude, *Les nouvelles théories des relations internationales. Pratiques et théories*, Paris: Presses de Sciences Po, 1998, 409 p.

STRANGE, Susan, *The Retreat of the State: the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, 218 p.

WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York: Mc Graw Hill, 1979, 251 p.

WENDT, Alexander, "Anarchy is what States make of it: the Social Construction of Power Politics", *International Organization*, n°46, printemps 1992, pp. 391-425.

Sources complémentaires:

- Pour une analyse de la crise du Kosovo:

BOZO, Frédéric, "De la "bataille" des euromissiles à la "guerre" du Kosovo: l'Alliance atlantique face à ses défis (1979-1999)", *Politique étrangère*, automne 1999, pp.587-600.

Confluences Méditerranée, numéro spécial, été 1999.

DUFOUR, Jean-Louis, RUPNIK, Jacques, "Kosovo: retour sur un conflit", *La revue internationale et stratégique*, n°3, printemps 1999, pp.22-37.

HEIMERL, Daniel, RUCKER, Laurent, "La Minuk au quotidien. Entretien avec un représentant de l'ONU au Kosovo", *Courrier des pays de l'Est*, n°1013, mars 2001, pp.82-87.

IFRI (Institut Français des Relations Internationales), *L'entrée dans le XXIe siècle. RAMSES 2000*, Paris: Dunod, 2000.

INTERNATIONAL COMMISSION ON KOSOVO, *Kosovo Report. Conflict, International response, Lessons learned*, Oxford: Oxford University Press, 2000, 372 p.

MELANDRI, Pierre, "Les Etats-Unis et le Kosovo. Les risques d'un leadership à bon marché", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°67, juillet-septembre 2000, pp.3-19.

MOREAU-DEFARGES, Philippe, "Le Kosovo ne sera pas indépendant", *Défense nationale*, n°5, mai 1999, pp.73-79.

NOELTE, Earl, "Réflexions sur l'après-guerre au Kosovo", pp.83-103, in MORAND, Charles-Albert (dir.), *La crise des Balkans de 1999*, Bruxelles: Bruylant, 2000, 323 p.

POTEL, Jean-Yves, "La guerre au Kosovo. Coûts économiques et humains 1998-2000", *Le courrier des pays de l'Est*, n°1004, avril 2000, pp.84-94.

- Sur la politique extérieure de l'UE:

DUMOULIN, André, "Les ambitions de l'Europe: de l'après-Kosovo aux indicateurs de cohérence", *Politique étrangère*, n°2, 2000, pp. 485-495

GEGOUT, Catherine, *The Elaboration of the Security Dimension of the EU: Towards a "NATOisation" of the EU's Common European Security and Defence policy (CESDP) ?* Presentation for the University of Geneva Summer School, "EU External Capability and Influence in International Relations" August-September 2000.

GNESOTTO, Nicole, *La puissance et l'Europe*, Paris: Presses de Sciences Po, 1998, 131 p.

HOWORTH, Jolyon, "L'intégration européenne et la défense: l'ultime défi ?" *Cahiers de Chaillot*, n° 43, novembre 2000, pp.1-119.

REZUN, Miron, *Europe's Nightmare. The Struggle for Kosovo*, Westport: Praeger, 2001, 202 p.

SIDJANSKI, Dusan, *Union ou Désunion de l'Europe ?* Genève: Institut Universitaire d'Etudes Européennes, septembre 1991, 127 p.